

Institut Georges Pompidou
Édition : Émilie Robin

Discours de Georges Pompidou

Discours de 1962

À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme Président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles. Les textes des discours prononcés à l'Assemblée nationale (26 avril, 16 juillet, 4 octobre, 13 décembre) proviennent des compte rendus des débats publiés par le Journal officiel et disponibles en ligne sur le site des archives de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>).

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction ou encore pour la mise en page d'origine.

Contact :

Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris
recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Contenu :

Discours d'investiture devant l'Assemblée nationale (26 avril 1962).....	3
Discours devant l'Assemblée de l'UEO (4 juin 1962).....	12
Déclaration devant l'Assemblée nationale (16 juillet 1962).....	15
Entretien télévisé (1er août 1962).....	26
Inauguration du tunnel du Mont-Blanc (15 septembre 1962).....	34
Discours devant l'Assemblée nationale (4 octobre 1962, 1re séance).....	36
Discours devant l'Assemblée nationale (4 octobre 1962, 2e séance).....	50
Entretien avec un journaliste de la RTF (24 octobre 1962).....	58
Discours d'ouverture de la XVe session de l'IHEDN (5 novembre 1962).....	62
Entretien télévisé avec un journaliste de la RTF (21 novembre 1962).....	64
Déclaration devant l'Assemblée nationale (13 décembre 1962).....	67

Discours d'investiture devant l'Assemblée nationale (26 avril 1962)

Mots-clés : Afrique – Agriculture – Algérie – Aménagement du territoire – Alliance atlantique – Construction européenne – Coopération – Croissance – Décolonisation – Défense nationale – Éducation nationale – Fonction publique – Gaullisme – Grande-Bretagne – Inflation – Institutions – Jeunesse – Logement – Marché commun – Niveau de vie – Plan – Populations défavorisées – Stabilité monétaire – Université

« Communication à l'Assemblée de M. Georges Pompidou, Premier ministre, sur la politique de son gouvernement » (déclaration d'investiture). Georges Pompidou est nommé Premier ministre le 14 avril 1962 par le général de Gaulle. Il prend la parole le 26 avril devant l'Assemblée nationale, réunie en session ordinaire du 24 avril au 24 juillet 1962.

Mesdames, Messieurs, songeant aux charges de ma fonction, et gravissant pour la première fois de ma vie les degrés de cette tribune, je ne puis me défendre de quelque appréhension. Mais les représentants élus du peuple ont le droit d'être informés sans délai et pleinement de la politique d'un nouveau gouvernement. J'ai tenu à venir m'en expliquer devant vous et la soumettre à votre verdict.

Depuis des années, la politique de notre pays est dominée par la guerre d'Algérie. Sans doute, cette crise grave de notre vie nationale s'inscrit dans un cadre plus vaste qui est la mutation d'un monde où les populations autrefois colonisées par l'Europe ont pris conscience de leur personnalité et revendiqué l'indépendance comme le remède magique de tous leurs maux. Mais, pour la France, l'Algérie est tout autre chose qu'une colonie. C'est une terre liée à la nôtre depuis plus de 130 années, et sur laquelle vivent un million de nos compatriotes.

Le drame né de la rébellion de 1954 ne pouvait donc se résoudre par la froide raison. Hélas ! Les réalités humaines historiques, géographiques ne permettent que rarement aux raisons du cœur de triompher seules. En fin de compte, au terme de sept années de souffrance, les dirigeants de la rébellion ont accepté le principe de l'autodétermination, conforme aux traditions de notre pays et à l'évolution du monde. Ils ont accepté d'envisager l'avenir de l'Algérie sous la forme d'une coopération étroite avec la France.

Dans cette Algérie, nos compatriotes doivent avoir, et auront, la première place que leur vaudront non pas tellement les droits acquis, mais leurs capacités, leur amour de la terre algérienne, leurs affinités, en dépit des heurts actuels, avec la communauté musulmane.

Tout cela a fait l'objet de ce qu'on appelle les accords d'Évian. Le Gouvernement les a publiés ; le pays les a ratifiés par une majorité écrasante, avalisant ainsi la politique conçue et menée à bien par le général de Gaulle. Le monde libre les a accueillis comme une victoire de la France, victoire remportée bien sûr en partie sur elle-même (*Mouvements divers sur quelques bancs au centre droit et à droite.*), mais qui met fin à une crise tout au long de laquelle notre pays et notre peuple ont fait preuve d'un calme, d'un civisme, d'une dignité exemplaires. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

Ces accords seront appliqués. Ils le seront jusqu'à leur terme. Ils le seront dans les délais voulus. Telle est la première résolution du Gouvernement.

La seconde c'est de se tourner vers les Français d'Algérie et de leur dire : ce qui est arrivé était sans doute inévitable. La situation, en tout cas, est aujourd'hui irréversible. L'heure des regrets est révolue. Tournez-vous vers l'avenir. Ne compromettez pas par des actes de folie désespérée le rôle qui est le vôtre, d'être un lien permanent entre la métropole et l'Algérie future, entre la France et le Maghreb, entre notre monde humaniste et chrétien et le monde musulman.

Les accords intervenus vous donnent les garanties nécessaires pour vos personnes et pour vos biens, et la France veillera sur le respect de ces garanties jalousement et fermement. (*Mouvements divers sur quelques bancs au centre droit et à droite.*) Si certains d'entre vous, si des Musulmans aussi, préfèrent quitter cette terre d'Algérie où pourtant tout vous attache, la métropole vous accueillera.

Des mesures ont été prises ; elles seront complétées, pour que votre installation soit facilitée au maximum. À persévérer dans l'agitation déplorable que connaissent à l'heure actuelle les villes d'Alger et d'Oran, vous ne faites que retarder le moment où il vous faudra bien accepter les faits, prendre conscience de ce que vous êtes et de ce que vous pouvez faire, assurer votre place dans l'Algérie de demain. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre et sur plusieurs bancs du centre gauche.*)

Mais, pour que ce langage puisse être entendu, il n'est pas de plus urgent devoir que de briser définitivement et sans recours l'organisation subversive qui, sous prétexte de défendre l'Algérie française, finira par rendre impossible la présence de Français sur le sol de l'Algérie (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*), qui, sous couleur de défendre l'intégrité du territoire, a failli briser l'unité nationale et déchaîner la guerre civile, qui, enfin, comme unique moyen de faire prévaloir ses vues, a instauré le crime. (*Mouvements divers au centre droit.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi – Vous l'avez officialisé !

Monsieur le Premier ministre – Le crime doit cesser. C'est après, et après seulement, que sera possible l'apaisement. L'action entreprise par les forces de l'ordre sera poursuivie sans défaillance. Elle a, vous le savez, commencé à porter ses fruits. Cela fut possible grâce à la détermination des autorités de l'État, et d'abord de la plus haute, grâce à l'appui massif de l'opinion, grâce, il faut le répéter, au loyalisme de notre armée, à laquelle je veux ici rendre hommage. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Après avoir, sans interruption, donné son sang depuis vingt ans, après avoir, sur le sol même de l'Algérie, démontré de façon éclatante que la solution ne nous serait en tout cas jamais imposée par les armes, elle a prouvé qu'elle était l'armée de la France et de la République et que vainement certains avaient pu espérer la dresser contre le pays et contre les institutions.

Demain, cette armée se regroupera pour l'essentiel sur le sol de la métropole. Libérée de tâches douloureuses, elle pourra se consacrer à ce qui est sa vocation, la défense nationale, gage de notre liberté et de notre existence même, en tant que nation. Cette tâche est immense. Elle est digne de nos officiers comme de nos soldats.

La transformation des techniques et des stratégies nous impose et nous imposera des sacrifices pour doter cette armée des armements modernes indispensables. Mais outre que cet effort peut se révéler en France comme ailleurs un stimulant pour notre recherche scientifique et notre progrès technique, particulièrement dans les domaines atomique et spatial, et qu'à ce titre les plans de la défense nationale s'inscrivent dans un cadre d'ensemble, il est indispensable pour nous permettre de jouer notre rôle et d'être en mesure de dissuader l'agression. Au-delà des querelles de mots, il n'y a pas un gouvernement qui dans le passé n'en ait eu conscience, il n'y a pas un gouvernement qui, demain, pourrait y renoncer.

Est-ce à dire, Messieurs, que la France puisse se suffire à elle-même à l'époque des grands empires et des énormes menaces totalitaires ? Assurément non. C'est pourquoi l'Alliance atlantique reste un élément fondamental de notre politique, et s'il nous appartient de chercher à l'aménager pour mieux nous y situer, nous entendons être des alliés sûrs, fidèles, égaux en droit, puis nous serions égaux dans le danger. Tel est le premier principe de notre politique extérieure.

M. René Sanson – Très bien !

M. le Premier ministre – Il en est un autre non moins important, c'est l'Europe. En ce siècle où les continents se découvrent une conscience collective, l'Europe qui a dû renoncer à ses empires coloniaux et a cru, comme certains le croient encore, en France, y voir le signe de sa décadence, est en train de découvrir sa propre existence et ses capacités.

Il n'y a pas de terre au monde qui soit plus fertile en talents, depuis les chercheurs jusqu'aux travailleurs. Cette richesse humaine, accumulée par l'histoire et revigorée par les bouleversements de notre époque, l'Europe doit en tirer parti collectivement. C'est ce qu'elle a commencé et les premiers résultats éclatent aux yeux.

Le Marché commun notamment s'est révélé pour tous, et pour notre pays en particulier, un ferment de renouveau. À ce début de construction de l'Europe, notre pays a pris une part déterminante. C'est ainsi qu'il a pu faire passer dans les faits le traité de Rome, se donner par la vaste réforme financière effectuée en décembre 1958 les moyens d'y faire face, promouvoir enfin avec nos partenaires un véritable marché commun agricole, gage pour nous d'expansion harmonieuse et de santé sociale.

Les résultats obtenus sont tels que de nombreux pays souhaitent aujourd'hui participer à cette entreprise et qu'il n'est pas jusqu'à la vieille Angleterre qui ne redécouvre qu'elle fait partie de l'Europe. Nous n'en doutons pas pour notre part, et nous sommes prêts à l'accueillir, sous réserve, bien sûr, qu'elle accepte les règles essentielles sans lesquelles le Marché commun perdrait jusqu'à son sens.

Mais il faut aller au-delà et donner à l'Europe une existence politique, par la coopération organisée avec nos voisins, et d'abord entre les Six ; nous y retrouvons des pays frères et amis de tradition, et aussi l'Allemagne, avec laquelle l'entente franche et durable qui s'est instaurée est une des conditions de la survie même de l'Europe.

Nos efforts en ce domaine, vous le savez, n'ont pas encore abouti, mais nous ne désespérons pas : l'avenir est pour nous. La conscience européenne s'est éveillée, elle ne s'assoupira plus.

Mais l'Europe n'est pas seule. Il y a, à nos portes, l'Afrique, vers laquelle la France est tournée depuis longtemps. Notre passé, nos sympathies, la présence de nombreux Français sur la terre africaine nous commandent de resserrer nos liens anciens avec ce continent, qu'il s'agisse du Maroc et de la Tunisie ou des républiques africaines et malgache avec lesquelles nous avons conclu des accords spéciaux. La présence d'un ministre d'État chargé de cette grande tâche de la coopération traduit l'importance que nous attachons à l'exécution de ces accords, utiles à tous et conformes aux traditions libérales de la France.

Travailler au sein de l'Alliance atlantique à l'établissement d'un climat de paix mondiale, construire une Europe réelle, dans la diversité de ses peuples et l'unité de sa civilisation, coopérer avec les jeunes États d'Afrique pour le bien commun, voilà des tâches d'avenir.

Car c'est bien d'avenir qu'il s'agit. L'heure est venue pour la France de construire son propre destin. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ce destin, c'est d'abord la jeunesse. Notre peuple, jadis vieilli, est redevenu un peuple jeune. Il nous faut donner à cette jeunesse les moyens de sa formation. L'éducation nationale sera au premier plan de notre action et j'entends m'y intéresser personnellement, par vocation, et parce que c'est un devoir.

L'effort entrepris par le Gouvernement précédent sera continué et accru, afin d'apporter à l'Université les moyens dont elle a besoin. Nous devons avoir tous les jours plus d'écoles, tous les jours plus de maîtres. Nous devons développer et adapter l'enseignement technique. Nous devons donner à tous des chances égales et pour cela surmonter les inégalités de fortune, mais aussi les inégalités nées des conditions géographiques : le jeune provincial doit être mis à égalité avec le jeune parisien, le jeune paysan avec le jeune citadin. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Les difficultés d'un tel programme sont immenses, alors surtout que les charges s'accumulent toutes à la fois sur nos épaules et qu'une génération peu nombreuse se doit d'assurer, en même temps qu'une subsistance digne de ses pères, l'avenir d'une vaste jeunesse. C'est pourquoi il n'y faut pas seulement des programmes ambitieux, mais aussi des solutions provisoires, fussent-elles de fortune. Le tout repose sur un effort financier considérable, une volonté constante du Gouvernement, et le concours résolu de ce grand corps qu'est l'Université : mille liens m'y attachent.

Je sais la conscience et le désintéressement dont font preuve instituteurs et professeurs. C'est avec leur collaboration étroite que l'œuvre doit être entreprise et menée, mais avec le souci de s'arracher aux habitudes et d'adapter la notion indispensable de culture aux nécessités économiques et sociales de demain. Il n'y a là contradiction qu'en apparence, pas plus qu'il n'y en a entre la recherche pure et la recherche appliquée, qui, l'une et l'autre, doivent être développées dans la collaboration des universitaires, des ingénieurs, des industriels, sous l'impulsion de l'État.

C'est avec le même souci de regarder vers l'avenir que j'en viens aux problèmes d'ordre économique et social. Là encore il s'agit de dessiner les contours de la France de demain, tout en organisant l'expansion et une équitable répartition de ses fruits.

Bien entendu, la stabilité monétaire est une donnée de base. Elle a pu être instaurée en 1958 dans les conditions que vous savez, après vingt ans d'inflation.

M. Pierre Baudis – À partir de 1952 !

M. le Premier ministre – Le Gouvernement de M. Michel Debré a su la maintenir et nous lègue une monnaie forte. Nous ne pouvons y renoncer sous peine de retomber dans une inflation désastreuse pour les salariés et notamment pour ceux de la fonction publique, sous peine de ruiner notre place dans le Marché commun et de condamner la France au repliement économique à l'effacement politique. Quelles que soient donc les circonstances, l'action du Gouvernement devra rester compatible avec le maintien de la valeur du franc nouveau.

Mais une monnaie saine n'est pas une fin en soi. Elle n'est que l'instrument nécessaire d'une politique d'expansion, laquelle à son tour ne cherche pas sa fin en elle-même mais dans le progrès humain et social. Cette idée simple mais fondamentale est à la base de la politique que le Gouvernement entend poursuivre ; elle est à la base du Plan dont vous allez bientôt vous saisir, sa réalisation dépend beaucoup de la manière dont l'État jouera son rôle.

Je ne crois pas en la matière à des règles universelles. L'action de l'État en période d'expansion peut paraître moins urgente qu'en période de dépression, mais en toute période, l'État moderne ne peut se désintéresser de l'économie. Il ne le peut parce qu'il lui appartient précisément d'assurer et de contrôler l'expansion. à lui aussi de prévoir les conséquences sociales des disparités qui ne manquent pas de se produire et de tâcher que, tout en respectant le sens de l'évolution économique hors duquel il n'y a que misère à terme, les transformations des structures soient progressives et les inégalités corrigées.

Je pense à la transformation de notre agriculture, à la modernisation des circuits commerciaux, à la nécessité de rendre la vie à des régions entières, à l'attention et à l'aide particulières qu'il faut porter aux départements et aux territoires d'outre-mer. Tout cela doit être fait avec le sens des transitions indispensables et le souci d'éviter aux individus et aux professions les chocs douloureux qui ont tristement marqué le XIX^e siècle.

L'instrument essentiel dont dispose l'État pour accomplir les tâches qui lui incombent, c'est le plan dans lequel se dessinent le cadre et les objectifs de l'avenir français.

J'ai entendu marquer son importance en rattachant le Commissariat au Plan au Premier ministre. C'est ce Commissariat qui doit être le cerveau de la politique économique et sociale, qui doit fixer les objectifs de production et d'investissement, qui doit proposer entre les différentes régions du pays une répartition des activités et des revenus équilibrés et cependant conforme à la vocation naturelle de ces régions. Par là il anime l'aménagement du territoire : ici encore le Gouvernement a marqué l'intérêt qu'il y porte par la désignation d'un ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de coordonner des activités administratives actuellement éparées et parfois contradictoires.

Mais si le rôle du Plan est décisif son élaboration ne peut se faire en dehors des représentants du pays. Le Gouvernement se propose d'associer le Parlement à la définition des objectifs du Plan, de resserrer la collaboration avec les organisations professionnelles et syndicales, d'associer enfin à l'exécution du Plan les collectivités locales et les comités d'expansion de telle manière que le planisme français garde et accentue sa caractéristique originale qui est d'unir la souplesse et l'efficacité. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Voilà pour les méthodes. Il convient maintenant de parler de la situation actuelle. Le temps ne m'a pas encore été donné – et vous voudrez bien m'en excuser – d'étudier complètement le dossier économique et social de la nation, bien qu'un premier examen m'ait permis de mesurer les réalisations du gouvernement de M. Michel Debré. (*Applaudissements à gauche et au centre.*) Les statistiques de la production industrielle sont favorables, dépassant les prévisions que l'on pouvait faire à l'automne. Notre commerce extérieur en mars atteint des chiffres record, en valeur absolue, en même temps que nos exportations couvrent, et bien au-delà, nos importations.

Dans l'ordre social, des mesures importantes ont été prises : remboursement amélioré des frais médicaux par la Sécurité sociale, augmentation des prestations familiales, majoration sensible des allocations destinées aux personnes âgées ou invalides, généralisation des retraites complémentaires, aide aux Français rapatriés d'outre-mer, institution de l'assurance-maladie et d'une allocation complémentaire de vieillesse pour les exploitants agricoles.

Je n'oublie ni l'effort entrepris en faveur de la fonction publique, ni les commencements d'une vaste réforme de notre agriculture, ni le dépôt d'un projet de loi sur l'intéressement des travailleurs qui sera examiné durant la présente session. En ce domaine économique et social plus qu'en aucun autre, la tâche du Gouvernement sera de continuer l'œuvre de son prédécesseur, de la mettre en application et de la compléter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Et tout d'abord, nous entendons maintenir le taux d'expansion au rythme prévu par le Plan et si possible de l'accentuer tout en le contrôlant pour des raisons évidentes. D'ores et déjà, je puis dire qu'en 1962, nous nous fixons pour objectif un taux de croissance de 5,5%. Ce taux est conforme à la moyenne prévue par le 4^e Plan mais supérieur à ce qui avait été envisagé pour cette première année. Nous prendrons donc de l'avance.

Cette constatation nous contraint à veiller sur le niveau des prix. La tendance à la hausse saisonnière, qu'a favorisée la persistance du froid, peut sans doute entraîner le mois prochain un franchissement de l'indice que nous ne chercherons pas à éviter par des mesures subalternes. Rien ne sert de nier les réalités économiques. Mais les perspectives pour les mois prochains sont nettement meilleures et, compte tenu de la légère inflation permanente que connaissent d'autres pays, nous pouvons dire que les conditions d'une stabilité des prix existent et que nous sommes décidés à la maintenir.

Pour conserver en revanche à cette expansion le rythme voulu, nous aurons à nous préoccuper du problème des investissements, de leur masse, de leur orientation, peut-être aussi de mesures propres à stimuler les investissements privés dont la défaillance compromettrait la réalisation du plan.

Il n'est rien de plus important que d'assurer dans l'ensemble de cette expansion sa juste place à notre agriculture. En ce domaine, le problème social est étroitement lié aux problèmes économiques et à la politique dont vous avez fixé les grandes lignes par la loi d'orientation agricole et qui doit conduire à une progressive mais profonde transformation de nos structures. La loi sera appliquée. Des textes vous seront soumis, dans le cours même de cette session, pour franchir une nouvelle étape et passer des principes aux réalisations. L'effort qui sera entrepris devra être à l'échelle du Marché commun agricole qui vient de démarrer, et sur l'avenir duquel nous veillerons scrupuleusement dans les négociations qui sont en cours entre les Six et l'Angleterre.

Le but de cette politique, vous l'avez défini dans la loi d'orientation : « parité entre l'agriculture et les autres activités économiques ». Ceci nous conduit à parler du partage des fruits de l'expansion, c'est-à-dire de la politique sociale.

Dans ce domaine nous devons respecter deux priorités. Priorité doit être donnée aux classes, aux professions, aux catégories, aux régions défavorisées. Mais l'avenir ne doit pas pour autant être sacrifié.

L'avenir, c'est l'investissement, pour que les jeunes générations trouvent sans difficulté des emplois. C'est l'effort en faveur de l'éducation nationale, en faveur de l'équipement sportif, touristique, hospitalier, en faveur du logement, ce dernier s'inscrivant dans le cadre d'une véritable politique foncière, afin d'assurer à tous la propriété ou l'usage d'un logement convenable, tout en luttant contre la spéculation, particulièrement odieuse en la matière. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Dans le présent, nous pouvons affirmer que le développement de la production s'est traduit par une amélioration générale du niveau de vie. Le nier serait nier l'évidence et les statistiques les plus indiscutables – déplacements pour les vacances, ventes d'automobiles, ventes de biens d'équipement ménager, ventes des grands magasins – le démontrent. Mais cette amélioration rendue possible par l'expansion et par la politique sociale antérieure ne s'est pas faite également. Or il convient en premier lieu d'assurer aux travailleurs une participation réelle et je dirai prioritaire à l'augmentation du produit national. Il faut ensuite faire le recensement exact et scrupuleux des catégories sacrifiées, en faveur desquelles s'impose un effort particulier et sélectif.

M. Nestor Rombeaut – Très bien ! (*Rires à droite et sur divers bancs – Mouvements divers.*)

M. le Premier ministre – Cela veut dire qu'au-delà des statistiques générales, nous rechercherons concrètement les régions et les situations individuelles qui n'ont pas suivi la progression de l'économie et nous tâcherons d'y remédier. Pour cela, nous nous engagerons résolument dans une politique nationale des revenus. Il faut convenir en effet que l'expansion n'élimine pas forcément les situations les plus défavorisées et parfois même en aggrave certaines, Cette constatation est un fait mais un fait que nous n'acceptons pas.

Une information claire, une discussion ouverte à toutes les parties intéressées, une confrontation rationnelle et replacée dans un contexte d'ensemble des diverses revendications, doivent permettre de réaliser l'accord sur celles qui méritent d'être satisfaites par priorité. Dès la fin de l'été, le Gouvernement ouvrira cette confrontation au cours de laquelle seront évoqués notamment les problèmes que pose la situation des agents de la fonction publique et des grands services publics.

À ce propos, je tiens à dire que si les problèmes de rémunération et de carrière des agents de la fonction publique seront examinés dans le cadre de cette confrontation générale, la fonction publique constituera à tous égards un objet particulier de préoccupation pour le Gouvernement. La restaurer dans sa dignité et dans ses disciplines, améliorer le rendement des services publics, en moderniser les méthodes sont parmi les impératifs de la gestion gouvernementale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En matière sociale, le verbalisme est aisé. Mais les intentions l'emportent sur les mots et les réalisations sur les intentions. Nous sommes déterminés à aboutir avec, pour objectif explicite, une élévation réelle et plus justement répartie du niveau de vie individuel et collectif.

J'en viens, Mesdames, Messieurs, à un sujet qui vous tient à cœur, et qui est le fonctionnement même de notre jeune Constitution, approuvée en septembre 1958 par près de 80% des suffrages, et dont il vous appartient comme à nous de la bien appliquer. (*Rires et exclamations à droite – Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Legendre – Ce n'est pas nous qui l'avons violée !

M. le Premier ministre – Il faut sans doute tenir compte d'éléments d'exception (*Interruptions au centre droit et à droite.*). Le drame algérien en est un, qui fut à l'origine de nos nouvelles institutions et qui ne put trouver de solution sans l'intervention, comme dit Chateaubriand, « d'un de ces hommes qui jaillissent des événements et qui sont les enfants spontanés du péril ». (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

La présence du général de Gaulle assure à la France, à l'extérieur un prestige renforcé, à l'intérieur la sauvegarde de ses libertés, comme les événements l'ont à maintes reprises démontré. Mais au-delà de ces circonstances, même historiques, la Constitution a entendu assurer à la politique de la France la continuité qui lui a trop souvent manqué et que tant d'hommes d'État ont réclamée à cette même tribune.

M. Félix Kir – Sans succès !

M. le Premier ministre – Or, l'action du Président de la République est un élément fondamental de cette continuité. Dans notre pays dont l'originalité mais aussi la faiblesse sont l'extrême diversité des opinions, la présence au sommet de l'État d'un pouvoir garant de ce qui est essentiel et permanent pour la Nation comme pour la République, est un facteur déterminant d'équilibre et de stabilité. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

L'exemple de tous les grands pays nous prouve d'ailleurs que par des procédés variables, une telle autorité est partout présente et accompagnée souvent, même dans les plus vieilles démocraties, d'une concentration plus accentuée du pouvoir. (*Murmures à droite.*)

Mais cette constatation, Mesdames, Messieurs, s'accompagne d'une autre : la Constitution a défini les droits et devoirs du Parlement ainsi que les obligations du Gouvernement dans ses rapports avec les Assemblées. Nommé par le Chef de l'État, trouvant donc en lui sa source, le Gouvernement est et reste responsable devant l'Assemblée nationale. Il doit, par suite, mettre celle-ci en mesure d'assurer pleinement son contrôle, c'est-à-dire tenir régulièrement le Parlement au courant de sa politique et de son action.

M. Robert Ballanger – « Le tenir au courant » ! La formule est jolie !

M. le Premier ministre – De même, le travail législatif, dans lequel les projets de loi d'origine gouvernementale tiennent fatalement une très grande place mais qui ne doit pas être unique (*Exclamations à droite.*), le travail législatif dis-je, suppose une collaboration étroite entre les Assemblées, leurs commissions et avec les membres du Gouvernement. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Établir des rapports que j'espère confiants avec le Parlement, l'éclairer complètement sur les divers aspects de la politique gouvernementale, lui permettre d'ouvrir des débats où les opinions qui s'expriment contribuent à orienter l'action de l'exécutif, voilà les tâches essentielles auxquelles je me consacrerai, aussi bien devant l'Assemblée nationale que devant le Sénat et pour l'exercice desquelles j'ai tenu à me faire assister d'un ministre.

M. René Tomasini – Très bien !

M. le Premier ministre – Je n'oublie pas en effet que si l'autorité de l'État est indispensable, elle a pour corollaire le consentement des citoyens, c'est-à-dire la liberté dont le contrôle des élus est une des garanties principales. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Mesdames, Messieurs, j'ai voulu, dans une déclaration d'ensemble, m'en tenir à des idées générales, mais j'ai tâché de m'expliquer sans détour sur les principes qui guideront l'action du Gouvernement. À vous d'en débattre, à vous de me donner, si vous le voulez bien, votre indispensable concours. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Discours devant l'Assemblée de l'UEO (4 juin 1962)

Mots-clés : Alliance atlantique – Coopération économique et industrielle – Élargissement – Europe – Guerre froide – Marché commun – Royaume-Uni – UEO

L'Union de l'Europe occidentale est créée en 1954 après l'échec de la CED ; elle est une réactivation du traité de Bruxelles de 1948, traité militaire signé entre la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, et élargi en 1954 à l'Italie et à la RFA. Son assemblée parlementaire, composée de membres désignés par les parlements nationaux, se réunissait une fois par an, dans l'une des capitales des États membres avant que les institutions de l'UEO ne se fixent définitivement à Paris. Elle tient une session à Paris du 4 au 8 juin 1962.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi vous dire tout d'abord combien je suis sensible à l'honneur que vous me faites en me permettant d'ouvrir les débats de votre session. À cet honneur, s'ajoute pour moi celui de prendre la parole devant une Assemblée internationale pour la première fois, depuis que j'ai la charge du Gouvernement.

Laissez-moi vous dire aussi le plaisir que j'ai à accueillir votre Assemblée au Palais d'Iéna, qu'elle connaît bien certes puisqu'elle y a siégé souvent, mais où elle s'installe aujourd'hui, en même temps que les organismes parisiens de l'Union de l'Europe occidentale.

J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous vous sentirez ici « chez vous » et que pour cesser d'être voués au nomadisme, votre Assemblée n'en perdra pas pour autant sa vocation européenne.

Pour continuer à présider à vos destinées, vous venez, Mesdames et Messieurs, de confirmer M. Arthur Conte dans son mandat. Je sais la part qu'a prise votre collègue dans les années 1960 et 1961, à l'orientation des travaux de votre Assemblée, apportant à ses convictions européennes l'éclat de son tempérament catalan.

À juste titre, le sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux communautés de l'Europe qui a occupé le devant de votre scène pendant ces deux dernières années, demeure une des préoccupations majeures de votre 8^e session. L'autre préoccupation, si j'en juge par l'ordre du jour de vos débats, concerne l'organisation de la défense, les formes qu'elle devra revêtir vis-à-vis notamment des organisations européennes et atlantiques.

Ces deux questions sont en effet au cœur de l'actualité, et il n'est pas mauvais que tandis que les gouvernements progressent pas à pas, la réflexion de votre Assemblée s'applique à l'étude des solutions de ces problèmes de demain.

Il est meilleur encore que nous puissions le faire aujourd'hui dans la relative sécurité que permet l'accalmie, même provisoire, même fragile, qui prévaut à Berlin. La crise de Berlin, il vous en souvient, dominait votre dernière session, au cours de laquelle le général Norstad, MM. Willy Brandt, Lemmer, le général Speidel vinrent faire état à cette tribune de la gravité de l'heure, mais aussi de leur détermination à résister aux entreprises soviétiques. L'accalmie que nous connaissons aujourd'hui serait inimaginable, il faut le souligner, sans l'effort militaire consenti à cet effet par les États-Unis. Cet effort militaire devrait, nous sommes je crois tous d'accord sur ce point, pour porter ses fruits, trouver son prolongement dans une égale fermeté morale, psychologique, politique de l'Occident vis-à-vis de l'Est.

J'ai trouvé le temps, Mesdames et Messieurs, de parcourir les rapports présentés par vos commissions, et dont vous allez nourrir vos débats. Une chose m'a frappé à la lecture de ces textes : c'est qu'on n'y trouve nulle part l'écho des querelles d'école. Sagement, vos rapporteurs ont pris soin de ne pas faire œuvre de doctrinaires. Ils ont posé les questions avec précision. Celles-ci par exemple, qui sont aujourd'hui parmi les plus importantes :

- conditions de l'entrée de la Grande-Bretagne dans les communautés européennes ;
- conditions de la participation de la Grande-Bretagne à l'Union européenne.

C'est presque le reproche inverse, s'il fallait leur en adresser un, que l'on pourrait adresser à vos rapporteurs, celui de s'être si bien mis à la place des gouvernements que ceux-ci, à la lecture des recommandations, doivent avoir parfois l'impression que leur travail est déjà fait. Cette collaboration intellectuelle, tout à l'honneur des commissions, qui prouvent qu'elles ont travaillé en contact étroit avec les autorités responsables, trouve cependant ses limites. À procéder par recommandations trop précises, surtout dans l'ordre tactique, dans l'ordre de la procédure, on risque de gêner les pouvoirs gouvernementaux. Ceux-ci ont leur nécessaire liberté de manœuvre dans la zone d'action qui leur est propre. Dans cette zone, les assemblées doivent faire un minimum de confiance aux exécutifs.

Certes ceux-ci comprennent bien l'impatience, souvent légitime, des assemblées de voir la construction européenne se traduire sur le plan institutionnel. Ce mouvement vers l'unité ne peut être que lent, et M. Mac Millan le notait déjà devant votre Assemblée l'an dernier à cette époque, en ajoutant que « dans le passé, les nations s'unissaient sous la contrainte, et pour la première fois maintenant le mouvement est spontané. L'arbre est profondément enraciné, disait le Premier britannique, il n'est pas étonnant que sa croissance soit lente. »

Ne nous hypnotisons d'ailleurs pas sur les formes juridiques de la superstructure politique de la construction européenne. Il y a des constructions européennes qui sont, si j'ose dire, l'humus de la future Europe politique. Elles progressent tous les jours. Elles dépassent parfois le cadre des Sept, et cela est bon. La coopération spatiale, justement mentionnée dans un rapport de votre Assemblée, en est l'exemple le plus récent.

À propos des problèmes de défense européenne, second grand pôle d'intérêt de votre Assemblée, je dois aussi, pour la même raison, me féliciter non seulement de l'esprit dans lequel ils sont abordés mais aussi de la manière dont ils l'ont été.

Harmoniser les compétences militaires de la future Union européenne avec celles de l'OTAN ; assurer le maintien des obligations d'ordre militaire dont, aux termes des accords de 1954 l'UEO est la gardienne, et qui ne peuvent être assurées par l'OTAN, telles sont, parfaitement situées, les deux difficultés d'ordre institutionnel qui se poseront à l'UEO et qu'il faudra s'efforcer de résoudre.

Il est excellent, à mon sens, que votre Assemblée ait reconnu la compétence de la future Union européenne en matière de défense. Et à la vérité comment pouvait-il en être autrement ? Comment les gouvernements pourraient-ils s'interdire de se prononcer dans un domaine aussi intimement lié, plus encore peut-être que celui de l'économique, au politique ?

Ceci dit, et cela allait encore mieux en l'inscrivant dans un traité, se pose le délicat problème des compétences respectives avec l'OTAN. Votre rapporteur a trouvé dans ce domaine des formules ingénieuses ; d'autres idées sans doute jailliront des débats ; des solutions sont toujours possibles, à la vérité, si les deux institutions ne perdent pas de vue que leurs objectifs sont communs, ou plutôt commune leur raison d'être : la défense de l'Occident. En un mot, il ne saurait s'agir d'une compétition entre les deux organismes, mais plutôt du réaménagement, de la transformation intérieure d'une alliance conçue à une époque où les États-Unis détenaient le monopole nucléaire, et où l'Europe était encore affaiblie des suites de la guerre.

De même, nous avons tous constaté, puisque votre rapporteur, M. Kershaw, a abordé et bien vu ce problème, que la consultation politique entre tous les membres de l'Alliance trouve assez rapidement ses limites, du fait notamment que les différents pays qui la composent ne sont pas au même titre, il s'en faut, intéressés à tous les problèmes dans toutes les parties du monde.

C'est en reconnaissant cette situation que le gouvernement français, comme ses alliés européens, a toujours estimé que l'Europe constituait le cadre le plus naturel pour la coopération politique (et par conséquent, pour la coopération économique, sociale, militaire), celui où des résultats concrets pouvaient le plus rapidement [être] obtenus. Ils l'ont été dans le domaine économique avec le Marché commun, ils peuvent l'être demain dans le domaine militaire. Et ceci n'exclut pas davantage qu'intervienne une stratégie coordonnée à l'échelle de l'Occident tout entier.

Ai-je besoin d'ajouter à quel point j'apprécie la contribution apportée par cet aréopage d'hommes éminents à la formulation de réponses à nos préoccupations communes, et combien je souhaite la poursuite de ce dialogue.

Déclaration devant l'Assemblée nationale (16 juillet 1962)

Mots-clés : Alliance atlantique – Construction européenne – Défense nationale – Dissuasion – Euratom – États-Unis – Force de frappe – Guerre froide – Nucléaire – Prolifération

Le collectif budgétaire est discuté les 10 et 11 juillet 1962 par l'Assemblée nationale, et prévoit 200 millions de francs pour la construction de l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte : « Le problème de la force de frappe, qui est au cœur du débat sur l'Europe, est ainsi posé pour la seconde fois devant le Parlement » (L'Année politique 1962, p. 88). Le 11, Georges Pompidou pose la question de confiance, à quoi répond une motion de censure déposée par l'opposition. La notion est débattue le 16 juillet, et c'est dans ce cadre que Georges Pompidou prononce le discours suivant.

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Mesdames, messieurs, au moment où le Gouvernement engage pour la troisième fois en trois mois son existence devant cette assemblée, le point de départ du débat peut apparaître mince.

Il s'agit, en effet, de 200 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme pour l'usine de Pierrelatte et le Gouvernement, au surplus, constatant que l'état d'avancement des travaux du patrouilleur OTAN laissait disponible sur l'exercice 1962 une partie des crédits d'autorisations de programme déjà votés, a gagé les 200 millions supplémentaires qu'il vous demande par une annulation correspondante.

Cela n'implique de notre part aucune intention d'annuler, bien sûr, ni de retarder la fabrication du patrouilleur OTAN et les crédits nécessaires pour la suite de ce programme seront inscrits au budget de 1963. Mais il va de soi qu'ils le seront à l'intérieur du plafond que le Gouvernement assigne aux dépenses et qu'ainsi se marquera notre souci, que vous partagez sans aucun doute, de réduire autant que possible les charges globales du budget.

J'ajoute, à l'intention de M. le colonel Thomazo, que nous n'entendons pas faire porter les réductions sur les armes conventionnelles qu'il est, en tout état de cause, nécessaire de donner à notre armée pour des raisons morales, matérielles et militaires.

De même, je puis ici déclarer à l'Assemblée que si ces crédits ont été inscrits par le Gouvernement dans le collectif, ce n'est point comble on l'a dit parfois à cette tribune – car je ne veux point invoquer les articles de presse qui, si bien ou si mal intentionnés qu'ils soient quand ils veulent expliquer l'attitude du Gouvernement, ne sont pas ses porte-parole – si donc ces crédits ont été inscrits par le Gouvernement dans le collectif, ce n'est donc point pour le plaisir de provoquer un débat dont l'issue, croyez-le bien, préoccupe le Premier ministre plus que personne, mais parce qu'il ne pouvait faire autrement, contrairement à ce qu'on avait pu et à ce qu'il avait pu penser d'abord, sans manquer aux règles élémentaires de l'universalité budgétaire, c'est-à-dire du respect des décisions du Parlement et de l'affectation que celui-ci a expressément donnée aux crédits qu'il a votés. Mais puisque cet article du collectif a été l'occasion d'un vaste échange de vues au cours duquel ont été exposées avec ampleur des positions doctrinales qui vont de l'approbation donnée à la politique gouvernementale jusqu'à la censure, en passant par toutes les nuances, le Gouvernement entend s'expliquer complètement devant vous sur les problèmes en cause.

J'essaierai de le faire avec le sérieux et la modération qui s'imposent sur un sujet qui tient à cœur à tous ceux qui entendent participer à la vie politique du pays, puisqu'il s'agit en fin de compte de ce qui est le plus essentiel à une nation, c'est-à-dire des conditions mêmes de sa survie.

Mesdames, messieurs, l'histoire du monde a sans doute été modifiée lorsque les efforts, sans précédent, du gouvernement américain dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire, aboutirent à l'explosion de la première bombe atomique expérimentale, il y a aujourd'hui précisément dix-sept ans.

Sept ans plus tard explosait la première bombe à hydrogène, tandis que l'URSS à son tour, faisait exploser sa bombe H en 1953 et que la Grande-Bretagne réalisait tour à tour la bombe A et la bombe H.

Ainsi, les principales puissances économiques et militaires du monde avaient suivi la même politique, et tout permet de penser que la Chine communiste, avec les moyens dont elle peut disposer, la pratique à son tour.

Et la France, messieurs ? Elle était demeurée pendant cinq ans à l'écart du progrès et se retrouvait en 1945 affaiblie économiquement, industriellement et physiquement. Pourtant, si évidente était l'impossibilité pour un pays qui prétendait demeurer parmi les principaux de se désintéresser du problème atomique, que dès octobre 1945 le Gouvernement provisoire du général de Gaulle créait le commissariat à l'énergie atomique. Sans évoquer toutes les étapes qui marquèrent nos premiers pas dans ce domaine capital, je rappellerai seulement que c'est en 1948 que la première pile française, Zoé, commença à fonctionner au fort de Châtillon.

Première réalisation combien modeste, mais combien encourageante aussi, et dont les gouvernements successifs, sans distinction de parti, comprirent tout le prix. C'est ainsi qu'en 1952, le gouvernement de M. Antoine Pinay, avec au secrétariat d'État à l'énergie atomique M. Félix Gaillard, faisait adopter la loi du 24 juillet 1952 qui définissait un premier plan quinquennal, prévoyant notamment la réalisation du centre de production de plutonium de Marcoule, avec deux grands réacteurs dont le premier devait entrer en divergence en 1956. En 1954, le président du conseil de l'époque, M. Mendès-France, prenait la décision de mettre à l'étude la fabrication de la bombe atomique. En 1955, le gouvernement Edgar Faure prévoyait une extension considérable du plan quinquennal et la construction de divers réacteurs et centrales. En ce qui concerne Marcoule, il était décidé, avec la réalisation d'un troisième réacteur beaucoup plus puissant, de tripler la production de plutonium ; en même temps étaient lancés les travaux sur la séparation des isotopes de l'uranium et sur la construction d'un sous-marin à propulsion nucléaire.

En 1956, un protocole entre le ministre des armées et le secrétaire d'État auprès du président du conseil définissait le programme militaire de 1957 à 1961 : préparation d'éventuels essais nucléaires, production de plutonium, séparation isotopique. C'est dans ces conditions qu'intervenait en juillet 1957 une loi portant deuxième plan quinquennal, qui prévoyait une extension des moyens de recherche et de production. Cette loi, préparée par le gouvernement de M. Guy Mollet et votée sous le gouvernement de M. Bourges-Maunoury, faisait suite à des décisions gouvernementales de mars 1957 prévoyant des autorisations de programme de 25 milliards d'anciens francs en vue de la séparation isotopique de l'uranium, soit par la création d'une usine purement nationale, soit par des installations européennes complétées, le cas

échéant, par des installations nationales. Le ministre d'État chargé des questions atomiques vous a déjà indiqué comment le Gouvernement de l'époque avait été amené, faute d'une entente européenne dans ce domaine, à s'orienter vers une réalisation purement française, avec des objectifs de défense nationale et je me bornerai à rappeler sur ce point les déclarations faites alors à cette même tribune par M. Maurice Faure, déclarations que je m'excuse de trouver parfaitement claires et satisfaisantes.

Ainsi, mesdames, messieurs, est née l'usine de Pierrelatte, dont la construction fut déclarée d'utilité publique en 1958 par le Gouvernement que présidait le général de Gaulle et dont faisaient partie de nombreux dirigeants politiques de toutes nuances. Si j'ai rappelé tous les noms qui sont associés aux réalisations dont nous parlons aujourd'hui, c'est, mesdames, messieurs, non pour me livrer au jeu bien inutile de chercher à mettre qui que ce soit dans l'embarras, mais pour souligner ici que les réalisations atomiques françaises sont l'œuvre de tous, que tous les gouvernements en ont mesuré l'importance, que les parlements ont constamment consenti l'effort financier nécessaire, et qu'il n'y a pas d'entreprise actuelle qui soit évidemment le résultat d'un long et persévérant effort. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Les réalisations sont à la mesure de cet effort : ce sont les quatre centres de recherche du commissariat : Fontenay-aux-Roses, Saclay, Grenoble, Cadarache. Ce sont les trois réacteurs de l'usine d'extraction de plutonium de Marcoule, ce sont les quatre centrales électriques en cours de réalisation d'Électricité de France. C'est la série des explosions nucléaires du Sahara, dont la dernière, souterraine, nous a fait faire des progrès décisifs. C'est l'usine de séparation isotopique en construction à Pierrelatte qui doit nous permettre de produire l'uranium enrichi U235 dont les applications, civiles et militaires, sont d'une importance extrême et sur lesquelles je reviendrai.

Bien sûr, l'effort financier que demande un tel programme est énorme. Mais il faut affirmer ici qu'il n'est nullement hors de proportion avec les possibilités de la France. Les chiffres les plus divers ont été avancés, notamment à propos de Pierrelatte. On a fait état de l'écart considérable entre le premier devis et le devis actuel, qui se monte, vous le savez, à 3 milliards 400 millions de nouveaux francs pour les études et la construction de l'usine, auxquels il convient sans doute d'ajouter 1 milliard de nouveaux francs supplémentaires pour la mise en fonctionnement.

Ces chiffres sont loin, il est vrai, des premiers devis. Mais la nécessité de faire de cette usine un gigantesque laboratoire avec des précautions de sécurité énormes, ainsi que la possibilité d'augmenter la capacité de production de l'usine sont à l'origine de ces écarts, en même temps que les difficultés techniques immenses rencontrées par nos savants privés de tout secours extérieur.

Au demeurant, les autres pays ont consenti un effort au moins équivalent, toutes proportions gardées, pour le même objet, puisque, vous le savez sans doute, la puissance de l'usine de séparation isotopique anglaise peut être considérée comme étant supérieure à celle de Pierrelatte, la capacité combinée des trois usines américaines représentant 30 à 50 fois la nôtre, avec une consommation d'électricité égale aux deux tiers de la consommation totale de la France à l'heure actuelle. Bien que les frais aillent en diminuant à la lumière de l'expérience acquise par nos alliés, qu'on imagine l'ampleur des dépenses qu'ils ont cru devoir assumer !

Au surplus, si les chiffres indiqués apparaissent considérables, il faut observer qu'ils s'évaluent sur plusieurs années et qu'en fin de compte la dépense annuelle est, toutes proportions gardées, relativement modérée. J'ajoute que le Gouvernement entend poursuivre en la matière une politique de stricte gestion, notamment dans la surveillance des marchés passés avec l'industrie privée et que des mesures sont sur le point d'intervenir pour limiter en particulier le jeu des clauses de révision à ce qui est économiquement prouvé et raisonnable. Il en sera de même, mesdames, messieurs, de toutes les dépenses prévues pour l'ensemble de ce que l'on appelle la « force de dissuasion » et dont le coût, pour les années 1960-1964, ne représentera guère plus de 8% des dépenses inscrites au budget des armées.

Tout cela représente donc un effort qui ne dépasse pas les forces de la France, surtout si l'on met en parallèle la valeur de l'enjeu. Et tout d'abord, mesdames, messieurs, je voudrais revenir sur ce que représente, du simple point de vue civil, l'usine de Pierrelatte. Cette question a déjà été amplement traitée, mais il m'est difficile, parlant après tant d'orateurs, de ne pas répéter ce que vous avez déjà entendu.

Un premier point, dont on ne soulignera jamais assez l'importance, est l'impulsion extraordinaire qu'une telle réalisation donne à la recherche scientifique et technique. Je ne parle pas simplement de la recherche, pourtant déjà considérable, à l'échelon du Commissariat à l'énergie atomique. Je pense à l'impulsion donnée à plusieurs dizaines d'entreprises industrielles que M. Billoux a bien voulu énumérer, appelées à participer à la conception comme à la construction et qui, se trouvant aux prises avec des problèmes d'une difficulté que des usines françaises n'avaient jamais encore entrevue, sont amenées à mettre au point des techniques ultra-modernes dans les domaines les plus variés.

Les progrès qui ont été accomplis ont permis à nos industries de briser dès maintenant, sur le marché international, le monopole dont jouissaient jusqu'ici les industries anglo-saxonnes et, parfois, allemande, en permettant de concurrencer ces industries, de porter dans toutes les parties du monde des techniques purement françaises, dans des domaines d'où nous étions considérés comme irrémédiablement absents. D'une façon générale d'ailleurs, de nombreux pays neutres actuellement sous-développés seront amenés à recourir, pour des fins pacifiques, à l'énergie atomique. Pris entre la concurrence des États-Unis et de l'URSS, certains se tourneront de préférence vers la France, moins puissante mais dont la présence apparaîtra justement moins pesante. Nous en avons déjà des signes, n'en déplaise à un orateur qui a parlé cet après-midi. Notre effort atomique, et, particulièrement, notre effort en matière de séparation isotopique, ouvre donc à nos industries exportatrices un immense champ d'activité, avec les conséquences que l'on imagine et pour notre commerce extérieur, et, peut-être plus encore, pour notre influence technique et scientifique.

C'est, je crois, une satisfaction importante pour notre pays que d'apparaître comme étant « dans le train de l'extrême progrès scientifique » et non simplement comme le pays de vieille culture qu'on salue avec un respect mêlé de quelque commisération. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais l'usine de Pierrelatte présente, sur le plan économique, d'autres avantages. À l'origine, notre commissariat a opté pour la voie de l'uranium naturel et du plutonium. Ce choix reposait en fait sur la nécessité d'aller au plus court vers les applications tant civiles que militaires. Notre technique, à l'époque, était hors d'état d'apprécier les difficultés de la voie de l'uranium enrichi, alors que par la première voie elle se sentait en mesure d'aboutir dans des délais raisonnables.

Lorsque les progrès réalisés par nos chercheurs ont permis de concevoir la séparation de l'uranium 235, c'était un devoir pour nous de ne pas négliger cette technique. C'est d'ailleurs l'uranium 235 qui alimente, dès maintenant, en France comme à l'étranger, de nombreux réacteurs de recherche. C'est lui qui fait marcher les sous-marins atomiques dont vous savez l'importance, et qui fera peut-être demain marcher les navires de surface et, qui sait, un jour les avions. Il serait difficilement admissible que la flotte française, et plus spécialement notre flotte sous-marine, ne disposât d'aucune source d'approvisionnement en combustibles autre qu'étrangère. Et rien ne permet de savoir quelle sera la part de l'uranium naturel et celle de l'uranium enrichi dans les centrales atomiques qui iront en constant développement et qui, selon toute probabilité, produiront l'énergie électrique à un prix compétitif vers 1970.

Au surplus, quand le progrès technique s'accélère à ce point, les pays riches explorent naturellement toutes les voies. Mais la nécessité, pour des pays moins bien pourvus, d'en faire de même est peut-être plus grande encore. Car le choix est un pari et si, par malheur, ce pari est mauvais, il est infiniment plus difficile à qui dispose de moyens limités, de revenir en arrière et de rattraper son retard. C'est pourquoi notre commissariat a choisi, avec l'accord des gouvernements successifs, d'explorer d'abord la voie de l'uranium naturel et ensuite celle de l'uranium enrichi, cette politique étant peut-être plus coûteuse au départ, mais permettant ensuite de pousser l'effort à moindres frais dans le sens que l'expérience révélera le meilleur.

Dans le domaine pacifique, si l'uranium naturel reste notre formule principale en ce qui concerne la production d'électricité nucléaire, EDF explore, dès maintenant, les possibilités de l'uranium enrichi, grâce à la construction de la centrale franco-belge des Ardennes, dans le cadre de l'Euratom. L'intérêt de l'usine de Pierrelatte est donc immense pour la France : plus de 2000 chercheurs y auront travaillé, avec tout ce que cela représente de profit pour la recherche de demain. 5000 hommes y travailleront quand l'usine sera en production, amenant ainsi à Pierrelatte une population supplémentaire de 15000 personnes. Mais l'intérêt ne sera pas seulement pour la France. Il sera, je tiens à le souligner, pour l'Europe. Seule usine de séparation isotopique de l'Europe des Six et même de l'Europe continentale non soviétique...

À droite – De l'Atlantique à l'Oural !

M. le Premier ministre –... Pierrelatte sera, dans ce domaine capital de la technique moderne, la réalisation unique permettant à cette Europe de se prouver à elle-même qu'elle n'est pas un simple satellite de la technique anglo-saxonne. Et il va de soi que pour ses utilisations pacifiques, l'uranium enrichi produit par nous le sera, compte tenu de nos besoins nationaux, au profit de nos voisins européens et, en premier lieu, de nos cinq partenaires des communautés européennes. Le ministre d'État a d'ailleurs rappelé au cours de ce débat comment la France avait cherché, entre 1955 et 1958, à réaliser l'usine de séparation isotopique dans un cadre européen. J'ajoute que, dès 1954, les autorités françaises s'étaient efforcées d'obtenir de l'autorité de l'Énergie atomique du Royaume-Uni la fourniture d'une usine de séparation isotopique et que ces demandes n'avaient pas abouti. C'est l'échec de ces projets qui a conduit la France à entreprendre seule la construction de Pierrelatte.

Aujourd'hui encore, il est certain que la plupart de nos voisins et partenaires n'envisagent pas de participer à nos efforts dans ce domaine. Il n'est pas sûr qu'il en soit toujours ainsi. Mais

en prenant sur elle la plus grande charge de l'effort initial, c'est en définitive pour l'Europe que la France aura travaillé, car l'Europe en bénéficiera le jour venu. La France a d'ailleurs tout récemment démontré son souci d'une coopération effective en matière atomique en souscrivant à un second plan quinquennal d'Euratom qui sera d'une ampleur double de celui qui s'achève et je puis ajouter qu'elle a pris l'initiative de cet accroissement d'activité. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voilà, mesdames, messieurs, ce que l'on peut dire concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans le cadre national comme dans le cadre européen. J'en viens maintenant à l'aspect purement militaire, c'est-à-dire à la force de dissuasion française, à ce qu'elle peut être du point de vue national, comme dans nos rapports avec nos alliés.

La France, vous le savez, a commencé à se constituer un premier armement atomique fondé sur la bombe au plutonium que nous avons déjà mise au point. Le programme entrepris maintenant nous conduit à réaliser, sur une durée de plusieurs années, une force de dissuasion dont l'élément essentiel final sera la future bombe construite à partir de l'uranium 235 produit par l'usine de séparation isotopique. Les délais sont longs, mais ils sont nécessaires pour des raisons techniques d'abord, pour des raisons financières ensuite, ainsi que je l'ai rappelé. Ils n'ont rien d'anormal, compte tenu du fait que nous ne disposons pas des moyens américains, que nous n'avons pas l'intention d'imposer à notre peuple les sacrifices qu'ont imposés au leur les dirigeants soviétiques, que nous n'avons pas enfin été en mesure de bénéficier de l'appui technique américain, comme ce fut le cas de nos amis anglais. Mais si l'effort est long, s'il est, ainsi, réparti, il n'est pas pour autant inutile, comme le démontre d'ailleurs l'agitation que provoque partout dans le monde l'apparition de la France comme puissance potentiellement atomique.

Cet armement nucléaire, nous dit-on, sera inefficace et par conséquent inutile, parce qu'il sera insuffisant compte tenu de nos moyens. Un tel raisonnement, mesdames, messieurs, pêche par assimilation du problème français au problème américain. Croyez bien que le Gouvernement se rend parfaitement compte que nous ne serons jamais en mesure d'aligner un armement nucléaire comparable en puissance à celui des États-Unis ou de l'URSS.

M. Félix Kir – C'est l'évidence même.

M. le Premier ministre – Nous ne prétendons pas à un gigantisme sans rapport avec notre taille. En face de l'énorme menace, notre but n'est pas, en cas de conflit, de le gagner seuls. C'est d'ailleurs pour cela que nous sommes et entendons bien rester obstinément fidèles à l'Alliance atlantique, convaincus que l'appui britannique et, surtout, la puissance inégalée des États-Unis sont nécessaires à la victoire éventuelle et à la survie du monde libre, et donc, à la nôtre.

Le but est, dans l'hypothèse d'un conflit, de gagner, dans la mesure où une telle expression garde un sens en cas de conflit nucléaire. Mais dans le cas de la France et s'agissant de l'arme atomique, le but initial est cependant plus modeste : il s'agit d'essayer de dissuader. Pour cela, il faut mettre sur pied une force d'un niveau tel que son emploi éventuel provoquerait chez l'adversaire des destructions suffisantes pour constituer pour lui un handicap sérieux et, par conséquent, le faire réfléchir.

Cet objectif n'est pas différent de celui que rappelait le dernier livre blanc britannique déclarant que « les forces de représailles de ce pays... » – il s'agit de l'Angleterre – « ... sont suffisantes pour faire craindre à un agresseur potentiel une riposte dont les effets dépasseraient de beaucoup les destructions qu'il pourrait tolérer ». Pour cela, il n'est pas nécessaire que les armes se comptent par milliers. Il suffit qu'il apparaisse probable qu'un certain nombre d'entre elles arriveront sur leurs objectifs.

On ajoute, il est vrai, que la prolifération de petites forces nucléaires est dangereuse. Mais qu'entend-on par là ? Où serait le danger ? D'abord pour la France, nous dit-on, qui pourrait faire l'objet d'une attaque préventive. Mais en quoi ce danger serait-il plus grand parce que la France posséderait ses propres armes nucléaires sur son sol, plutôt que si celle-ci avait des armes nucléaires appartenant à une puissance alliée ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Voudrait-on nous conduire à une sorte de neutralisation de l'Europe occidentale, qui laisserait notre continent désarmé à la merci des attaques des uns, de la bonne volonté des autres ? N'est-ce pas là l'objectif avoué du bloc soviétique ? Quant à la prolifération des armes atomiques, il est possible qu'elle soit fatale si ceux qui les possèdent aujourd'hui continuent à ne pouvoir se mettre d'accord pour les prohiber par un accord général de désarmement. Il est possible aussi qu'il soit de plus en plus difficile aux pays qui n'auront pas été dans la course à temps, d'y trouver une place. Mais, de toute manière, l'attitude de la France serait sans effet sur le comportement des autres, soyons-en assurés.

Il est vrai qu'on a parlé d'une proposition américaine de création d'une force multilatérale. À ce propos, il nous paraît plus que douteux que les États-Unis puissent remettre la propriété et la décision de l'emploi d'une partie de leurs armes atomiques à d'autres qu'à leur propre gouvernement. Sans aller jusqu'à dire avec, je crois, M. Maurice Faure dans une récente interview « qu'une force de frappe atlantique ne serait que le camouflage de la force américaine », il me semble que s'il devait en être ainsi les pays qui seraient associés à cette force multilatérale n'y trouveraient guère d'autre droit que celui de participer aux dépenses. S'il en était autrement, alors nous verrions. Mais pour l'instant, je le répète, nous ne sommes en face d'aucune proposition de caractère général ou précis. De cet ensemble d'objections, la principale et la plus fréquente consiste, me semble-t-il, à dire que nos projets nucléaires dégradent nos rapports avec les États-Unis. Nous touchons ici au point peut-être le plus important du problème qui nous est posé, celui en tout cas qui rejoint les préoccupations les plus vives exprimées par la plupart des orateurs à cette tribune.

Étant admis, en effet, qu'en tout état de cause une force nucléaire française ne peut suffire à assurer la protection de notre pays, que, par suite, l'appui de nos alliés et, en premier lieu, de la puissance américaine reste nécessaire, comment notre propre force peut-elle trouver sa place dans l'ensemble, qu'il s'agisse de l'Europe ou du monde atlantique ? À cette question, certains ont répondu négativement — et d'ailleurs, je me permets de le dire, contradictoirement — et soulignent les difficultés qui sont apparues entre le Gouvernement français et celui des États-Unis pour prétendre que nous désorganisons l'Alliance et risquons même de détourner les États-Unis de l'Europe.

Ici, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord rassurer les inquiets. Les réticences de nos alliés vis à-vis de l'effort nucléaire français ne sont plus ce que certains ont prétendu. Outre le fait que nos alliés européens, notamment celui qui est avec nous le plus exposé, je veux dire l'Allemagne, ne font aucune objection à notre force atomique, il est public que l'Angleterre

comprend sur ce point notre politique, et n'y fait aucune critique. Le 26 juin dernier, M. Mac Millan déclarait à la Chambre des communes : « Je reconnais que la France est maintenant une puissance nucléaire et qu'elle le restera probablement ». Vous voyez M. Mac Millan prévoyait les motions de censure. (*Sourires.*)

En ce domaine, nos conversations avec M. Mac Millan, à l'occasion de sa visite au Président de la République, ont été à nos yeux parfaitement satisfaisantes. Je sais qu'on critique les rencontres. Mais qui dirait-on, si ces rencontres n'avaient pas lieu ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Reste, dira-t-on, l'attitude du gouvernement américain. L'Assemblée voudra bien me faire l'honneur de me croire si je lui déclare que les entretiens que nous avons eus avec le gouvernement des États-Unis, qu'il s'agisse de la visite de M. le secrétaire d'État Dean Rush à Paris il y a quelques semaines, ou de l'audience accordée il y a quelques jours à peine par le président des États-Unis à notre ambassadeur M. Alphand, révèlent le désir de sortir des malentendus, qu'une publicité excessive a d'ailleurs grossis.

Le gouvernement américain nous donne l'impression d'avoir admis que l'effort nucléaire français est un fait. Sa préoccupation est, en effet, de savoir si la France serait prête à convenir avec lui d'un emploi concerté avec les forces nucléaires britanniques et américaines. Je puis dire que le Gouvernement français a répondu qu'il était disposé à discuter de la question le moment venu.

Au demeurant d'ailleurs, comment une force nucléaire nationale pourrait-elle être un danger pour l'Alliance quand il s'agit de la France, alors que la force nucléaire américaine est elle aussi purement nationale et que son emploi au profit des alliés atlantiques dépend du seul président des États-Unis, alors que la force nucléaire britannique est dans la même situation et que personne jusqu'à une date récente n'y avait jamais rien trouvé à redire ? « Nos forces, dans notre propre pays, sont entièrement sous notre contrôle », déclarait M. Mac Millan aux Communes.

Le problème de la coordination de l'emploi à l'intérieur d'une alliance est, certes, un problème capital. Observons que s'agissant de l'emploi des armes nucléaires, la décision se situe au niveau des gouvernements et non plus des commandements militaires, ce qui, soit dit en passant, rend ce qu'on appelle « l'intégration » sérieusement plus difficile que pour les armes classiques et donne toute sa valeur à cette étroite coopération des gouvernements que nous recommandons. Mais pour le reste, le problème est celui qu'ont connu toutes les alliances, c'est-à-dire l'harmonisation des plans de guerre, et il ne saurait être insoluble. Pour notre part, nous n'avons pas l'intention d'en compliquer la solution.

Sans doute expliquera-t-on qu'une troisième force nucléaire, par son existence même, rend plus difficile la réalisation de cette coordination. Mais cette difficulté nous paraît infime, au regard du risque considérable que représente pour la France, et j'ajoute, pour l'Europe, le fait de s'en remettre entièrement pour sa défense à une force étrangère, même amie, même alliée. Qui peut savoir où, quand et comment les grandes puissances nucléaires déclencheront la guerre atomique, si elles doivent la déclencher ?

Je voudrais attirer votre attention sur l'aspect psychologique d'une décision de cet ordre. Jusqu'au XIX^e siècle, on peut dire que les États, monstres froids, comme on sait, ne faisaient dans leurs plans qu'une part réduite aux destructions humaines et matérielles qu'ils risquaient de provoquer chez eux-mêmes en faisant la guerre. L'élément quasi unique de la décision était

dans la chance de gagner, donc dans l'évaluation du rapport des forces. Depuis que les moyens modernes ont obligé les dirigeants les plus durs à tenir compte de leur propre peuple, la question que se pose un agresseur en puissance est de savoir s'il est en mesure de gagner assez vite sur un objectif précis et limité pour décourager ses adversaires éventuels d'assumer à leur tour le risque majeur. C'est l'erreur qu'a commise en 1914 l'Allemagne de Guillaume II, en 1940 l'Allemagne d'Hitler. Mais celui-ci, par contre, a pu croire un moment qu'il avait vu juste lorsqu'il a attaqué la Pologne en 1939 et que l'intervention de l'Angleterre et de la France est restée inefficace. Est-il impossible que d'autres, un jour, ne s'imaginent qu'ils sont en mesure de neutraliser, comme on dit, l'Europe avant que nos alliés soient entrés en action avec l'ensemble de leur armement stratégique ? L'hésitation, en ce domaine où il s'agit d'affronter un péril mortel, ne durerait-elle qu'un instant, qu'en cet instant la France aurait vécu.

Je ne puis que rappeler les déclarations récentes du dernier ministre britannique de la Défense :

« Nous ne pouvons pas écarter la possibilité qu'un agresseur soit amené à croire que, dans certaines circonstances, le gouvernement américain hésiterait à mettre en danger son propre pays pour défendre l'Europe. Je suis certain que semblable pensée n'a jamais effleuré les dirigeants américains. Mais nous devons tenir compte de ce que pourrait penser l'agresseur, et, à ce point de vue, le fait qu'une partie de l'arme de dissuasion stratégique soit contrôlée politiquement par un pays européen joue un rôle essentiel. »

Comme le gouvernement de M. Mac Millan, le Gouvernement français estime que l'arme nucléaire politiquement contrôlée par un pays européen, et, j'ajouterais, par un pays de l'Europe continentale, jouera un rôle essentiel. Loin d'affaiblir l'Alliance atlantique, elle la renforce. Non pas, bien sûr, tellement par sa puissance — notre force ne sera jamais qu'un faible appoint à la force américaine — mais par sa présence et par le fait qu'elle sera contrôlée par un pays exposé au premier danger. Par là, elle jouera vraiment son rôle de dissuasion parce que ne laissant à l'adversaire aucun doute sur les conséquences d'une agression même limitée.

J'ajoute qu'elle se révélera, j'en suis sûr, aux yeux des États-Unis eux-mêmes, comme un appoint et un encouragement. Peut-être le peuple américain finira-t-il par avoir l'impression qu'il porte seul le poids financier et militaire d'un effort immense au profit d'une petite presqu'île, l'Europe, tentée par la prospérité tranquille et le neutralisme. L'effort français, la détermination qu'il traduit, seront pour l'Alliance atlantique un appui moral considérable parce qu'ils démontreront que notre pays prend résolument sa part des charges et du danger.

En le faisant, nous servons l'Alliance atlantique, mais aussi nos partenaires européens dont le destin est intimement lié au nôtre, comme la preuve en a été récemment fournie par le voyage en France du chancelier Adenauer, signe tangible que la réconciliation franco-allemande, œuvre de dix-sept années d'effort continu, est aujourd'hui admise non seulement par les politiques, mais par l'opinion publique, (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*) et également démonstration éclatante que cette entente constitue bien une base solide et durable nécessaire à la construction d'une Europe unie.

Le jour, peut-être très prochain, où l'union politique européenne s'édifiera, elle s'étendra, bien entendu, à la défense. L'apport que constituera la possession par la France d'un armement atomique sera pour cette défense commune un atout essentiel. Alors pourrait se poser la question d'une force nucléaire dans un cadre européen. Mais — je vous demande d'être

prudents et patients — nous ne pouvons faire abstraction ni des situations particulières ni des engagements contractés. C'est pourquoi nous devons ici, je le répète, être très prudents, car notre but n'est pas de préparer la guerre, il est d'essayer de l'empêcher. (*Applaudissements au centre et à gauche.*) Qui peut douter, en effet, du caractère résolument défensif d'une force de dissuasion modeste comme celle que nous avons entrepris de créer ? Nul ne peut imaginer que la France jette demain des bombes atomiques sur un pays désarmé. Et, quant à les jeter, sans être attaqués, sur la Russie soviétique, qui ne voit que ce serait nous condamner à la mort ? (*Mouvements divers.*)

Plusieurs voix à droite – Alors à quoi sert-elle ?

M. le Premier ministre – C'est pourquoi, d'ailleurs, la France, consciente du péril que l'arme atomique fait courir à l'humanité tout entière, entend plus que jamais essayer de faire prévaloir les thèses qu'elle a dès longtemps défendues en matière de désarmement atomique.

On voit les grandes puissances atomiques proposer l'arrêt des expériences et, chaque fois, après s'être précisément livrées à une série d'expériences particulièrement fructueuses. Comment espérer une issue dans cette voie ?

Non, le désarmement ne sera que rêve tant que les puissances atomiques n'auront pas accepté la destruction de leurs stocks d'armes, et, pour commencer, à tout le moins, le contrôle des moyens de transport, de ce qu'on appelle les « vecteurs ». La France s'arme nucléairement parce que la menace qui pèse sur elle est nucléaire. Mais si les autres acceptent de désarmer, elle est prête à arrêter sur le champ cet effort.

Peut-être d'ailleurs, de la crainte inspirée par cette forme de la destruction finira par naître la sagesse. Le Gouvernement français, pour sa part, est prêt à y contribuer et il n'est pas prouvé que sa détermination n'aidera pas à accélérer le processus. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Mesdames, messieurs, dans cet exposé, dont je vous prie d'excuser la longueur, j'ai tâché d'embrasser les divers aspects du problème dont nous débattons aujourd'hui.

J'ai voulu montrer que, depuis 1945, tous les gouvernements, même si la présence à la tête de l'État du général de Gaulle s'est sans doute révélée déterminante pour décider de l'effort final, tous les gouvernements ont contribué à la naissance et au développement de notre puissance atomique. Personne aujourd'hui ne prendrait la responsabilité d'arrêter ni même de ralentir cet effort. Cette puissance présente d'indiscutables aspects scientifiques, techniques, économiques. En fin de compte, elle est également militaire.

Tous ceux qui sont plus puissants que nous nous ont précédés dans cette voie. Et qui s'imaginerait que nous pouvions ne pas suivre ? C'est la IV^e République qui a ouvert la voie. Cette voie s'élargit avec le programme actuel, c'est-à-dire avec cette usine de séparation isotopique qui, née dans son principe entre 1955 et 1958, est aujourd'hui sortie de terre et fait de Pierrelatte le chantier numéro un de l'effort technique, industriel et militaire de l'Europe.

Je crois avoir montré que cette réalisation, malgré son coût élevé, sera pour nous payante à tous égards. Elle apportera une contribution considérable au développement économique de l'Europe tout entière.

Elle lui apporte aussi, dans la mesure où notre défense se confond avec celle de l'Europe — et un simple regard sur la carte est à cet égard révélateur — une garantie irremplaçable à la sécurité européenne ; car si nous ne pouvons prétendre, tant s'en faut, nous défendre seuls, du moins faut-il que le monde, allié ou adversaire, soit bien persuadé que nous nous défendrions par tous les moyens si nous étions attaqués...

M. Alain de Lacoste Lareymondie – Comme à Oran ! (*Interruptions à gauche et au centre.*)

M. le Premier ministre –... que nos alliés y voient la preuve de notre volonté de faire face à leurs côtés et en pleine collaboration, que l'adversaire y trouve une raison supplémentaire de renoncer à l'agression.

Prenez garde, mesdames, messieurs, à la signification internationale du vote que vous allez émettre : le vote de la motion de censure, si habiles et modérés que puissent en paraître les termes, risquerait d'être interprété comme la décision de la majorité de cette assemblée de vouloir pour la France, non pas la participation à une force atomique plus large, atlantique ou européenne — ce qui n'est pas du tout la même chose et j'avoue que je ne comprends pas très bien comment partisans de l'une et partisans de l'autre formule s'entendent si bien — mais pas de force du tout.

C'est pourquoi, au-delà des divergences sur le vocabulaire, les étapes, ou même parfois les méthodes, je souhaite quant à moi que notre entreprise, immense et pourtant modeste, apparaisse comme l'œuvre de tous ceux qui mesurent pleinement les responsabilités vis-à-vis de notre peuple qui ne veut ni provoquer ni abdiquer. (*Vifs applaudissements prolongés au centre et à gauche.*)

Entretien télévisé (1^{er} août 1962)

Mots-clés : Agriculture – Algérie – Aménagement du territoire – Institutions – Logement – Marché commun – Marseille – OAS – Ordre public – Plan – Rapatriés d'Algérie

Cet entretien est la première intervention télévisée de Georges Pompidou depuis son entrée en fonctions en avril 1962. François de la Grange est commentateur politique à l'ORTF depuis 1958 et présentateur du journal télévisé depuis 1959.

François de la Grange – La session parlementaire vient de s'achever, Monsieur le Premier ministre, je crois que l'on peut dire qu'elle a été fort chargée puisque quarante-sept projets de loi sont venus en discussion et ont été adoptés, dont certaines lois très importantes comme celles qui concernent l'orientation agricole ou le Quatrième Plan.

Or, cette session était la première pour vous, pour votre gouvernement. Je voudrais vous demander d'abord quelle impression vous a fait cette session.

Georges Pompidou – La question est importante... Elle est même un peu indiscreète puisqu'elle m'oblige à un aveu personnel.

Vous savez que je n'ai jamais été parlementaire, que je n'avais jamais été membre d'un gouvernement, et que par conséquent, cette première session était aussi pour moi l'occasion d'aborder le Parlement, la tribune parlementaire, pour la première fois et comme Premier ministre ; cela ne va pas sans quelque appréhension. Si j'étais acteur, je dirais que j'ai eu quelque peu le trac...

À vrai dire, j'ai eu l'impression de m'être habitué assez rapidement au Parlement et à son ambiance. C'est sans doute parce que j'ai rencontré sur le plan personnel beaucoup de courtoisie, de sympathie je crois, de cordialité et que l'on n'a pas cherché à me compliquer la tâche. Je le dis sur le plan personnel.

Sur le plan politique, c'est peut-être différent. La session, pour passer sur un plan plus élevé, paraît en effet, très importante. Un parlement a plusieurs tâches ; la première, c'est évidemment la fonction législative, c'est lui qui fait les lois, ce qui est très important, puisque le domaine de la loi recouvre tout ce qui est décisif pour la vie du pays et du citoyen, notamment pour leur liberté. Ce domaine comprend en particulier les lois budgétaires : c'est le Parlement qui vote les dépenses, qui vote les crédits, et par conséquent, qui permet au gouvernement de vivre et d'administrer le pays.

Sans Parlement, le gouvernement est désarmé. Sur ce terrain-là, cette session me paraît avoir été, comme vous le dites, extrêmement chargée. Nous avons fait voter de très nombreuses lois, dont quelques unes très importantes.

Vous avez parlé du Quatrième Plan qui a fait l'objet du débat le plus vaste que le Parlement ait connu sur ce sujet puisque plus de cent orateurs sont montés à la tribune de la Chambre, plus de cent orateurs sont montés à la tribune du Sénat et que tous les aspects de la vie économique et sociale du pays ont été tour à tour examinés, étudiés, et critiqués.

Outre le Plan, il y a les lois agricoles dont vous parliez. Il y a un certain nombre de textes importants en matière de logement. Nous avons fait voter une loi-programme d'HLM, nous avons fait voter les textes sur les zones à urbaniser par priorité, ce que nous appelons les ZUP dans le jargon du gouvernement, et les zones d'aménagement différé, ce que nous appelons les ZAD.

Ces lois, malgré ces termes barbares, ces lois sont très importantes, parce qu'elles ont pour but à la fois d'accroître la capacité de construire du pays, de l'orienter de façon rationnelle, de donner aux villes des possibilités d'expansion conformes à la fois aux économies modernes, aux besoins des habitants et aux nécessités de l'esthétique. Et enfin, parce qu'elles ont pour but de lutter contre la spéculation. Je passe sur d'autres lois importantes pourtant, comme celles concernant la protection des monuments historiques... et bien d'autres, souvent d'initiative parlementaire.

Il y a eu enfin le collectif, une de ces lois de finance dont je parlais, qui sont indispensables au gouvernement pour vivre ; ce collectif contient des dispositions essentielles, soit en matière sociale, pour l'aide aux vieillards, pour l'aide aux familles, pour l'aide aux rapatriés, soit enfin, vous le savez, pour ces crédits de l'usine de Pierrelatte qui ont fait l'objet d'un débat que toute la France a suivi.

Question – *Si vous le voulez bien, Monsieur le Premier ministre, nous reviendrons en détail sur ces principales activités de l'économie française, mais auparavant, vous avez dit tout à l'heure qu'une des tâches du Parlement était de légiférer. Il y a une deuxième tâche, c'est de contrôler l'Exécutif. Dans ce domaine, avez-vous l'impression que le Parlement a agi avec la loyauté que vous lui demandiez dans votre déclaration d'investiture ?*

Réponse – La loyauté dont parlait ma déclaration d'investiture, c'était à mon gouvernement d'abord, que je la demandais ; c'était à lui qu'il appartenait d'en faire la preuve puisqu'il était nouveau. J'ajoute d'ailleurs qu'une critique qui est faite le plus fréquemment sur le fonctionnement des institutions, c'est précisément le maintien du Parlement dans un rôle effacé, on a même écrit un rôle de « figurant ». On dit qu'il n'aurait pas la possibilité d'exercer sa tâche qui est, comme vous le rappelez, le contrôle de l'action gouvernementale. Qu'est-ce que cela signifie, ce contrôle de l'action gouvernementale en régime parlementaire ? Nous sommes dans la Constitution de 1958, en régime parlementaire, eh bien, c'est le jeu de la responsabilité gouvernementale, c'est-à-dire le fait que le gouvernement peut être renversé par le Parlement, ou plus précisément, par l'Assemblée nationale.

Sur ce point, je dois dire que cette session nous a comblés, et je comprends très mal qu'on puisse soutenir que le gouvernement n'a pas mis en jeu sa responsabilité et que le Parlement n'a pas eu la possibilité de faire jouer son pouvoir de contrôle, c'est-à-dire de renverser le gouvernement.

Tout d'abord, quand je me suis présenté devant l'Assemblée nationale, j'ai fait une déclaration longue, détaillée sur l'ensemble de la politique que le Gouvernement entendait suivre ; à la suite d'un long débat, a eu lieu un vote de confiance et ce vote a donné au Gouvernement une majorité substantielle. Par la suite, à plusieurs reprises, la responsabilité gouvernementale a de nouveau été mise en cause, que ce soit sur l'initiative des députés ou que ce soit à l'initiative du Gouvernement.

C'est ainsi qu'à l'issue d'un débat sur l'Algérie, une motion de censure a été déposée qui n'a recueilli qu'un nombre de voix restreint ; c'est ainsi qu'à l'occasion du collectif budgétaire, dont je vous parlais tout à l'heure, le gouvernement a posé la question de confiance et un certain nombre de députés ont déposé une motion de censure conformément à la Constitution, contre cette politique gouvernementale, en particulier contre la politique étrangère et la politique de Défense nationale. Ici, vous le savez également, l'opposition n'a pas recueilli le nombre de voix nécessaires.

J'estime donc que le Gouvernement a fait ce qu'il avait à faire, que le Parlement a eu toutes les occasions de montrer son existence, sa puissance et d'exercer son contrôle. S'il n'a pas renversé le Gouvernement, je suis obligé d'en conclure, vous m'en excuserez, que c'est qu'il a la confiance de la majorité de l'Assemblée et que c'est très bien ainsi. À moins que... À moins que... Bien sûr... On estime qu'en régime parlementaire le contrôle du gouvernement par le Parlement cela consiste à renverser systématiquement les gouvernements... Nous avons connu cela. Je crois que nous en avons souffert ; je crois que le pays a manifesté en 1958 en votant massivement pour la nouvelle Constitution qu'il ne voulait plus de cette instabilité permanente et je crois que si on le consultait à nouveau sur cette question, il répondrait de même.

Question – *Je voudrais revenir sur ce problème qui agite fort le monde paysans français, et par extension, d'ailleurs, tous les Français, le problème de la loi d'orientation agricole. Dans quel esprit avez-vous proposé cette loi ?*

Réponse – Eh bien, cette loi n'est pas tout à fait la loi d'orientation – vous êtes bien excusable de ne pas entrer dans le détail de nos subtilités juridiques... – En fait, cette loi est la suite de la loi d'orientation qui a abouti sur le ministère de M. Michel Debré.

Cette loi complémentaire n'est pas la seule que nous ayons fait voter. Nous en avons fait voter aussi une autre sur l'enseignement agricole. Tout ceci fait un ensemble qui prouve d'abord que la politique du gouvernement, comme celle du gouvernement précédent, est de mettre les problèmes agricoles au premier plan de nos préoccupations. Pourquoi le faisons-nous ? Pour des raisons très simples : l'agriculture française est restée, vous le savez, en partie en marge du progrès économique et social qu'a connu la France, et les agriculteurs ont certainement, à l'heure actuelle, un niveau de vie inférieur à celui de certaines autres catégories. Il y a donc, par conséquent, un effort à faire pour les remettre au niveau de l'ensemble et pour leur permettre de profiter pleinement de ce marché commun agricole que le gouvernement a fait aboutir dans ses discussions avec ses partenaires européens, et qui doit fournir à l'agriculture française un marché extrêmement vaste pour l'exploitation et les produits de notre sol.

Nous avons donc fait ces textes qui sont des textes de rénovation pour aménager de nouvelles structures, permettre le regroupement, le remembrement de exploitations, et favoriser une politique de groupement des producteurs. Une politique d'intervention éventuelle dans l'achat des terres, par ce qu'on appelle le droit des SAGER, le droit des sociétés d'aménagement foncier, à intervenir dans les transactions foncières, une politique d'interdiction de cumul, une politique sociale marquée par la création d'un fonds social, tout cela fait un ensemble qui a pour but, je le répète, d'aménager les structures de l'agriculture tout en

facilitant les transitions nécessaires, c'est-à-dire en permettant au monde paysan de connaître cette véritable révolution qui doit se faire et qui s'amorce, sans en être bouleversé et sans en souffrir.

Tel est le but de la loi. Les réactions qu'a provoquées le vote de cette loi ont quelque chose d'étonnant. Je pourrais ne pas m'affliger de ces protestations, de cette irritation puisqu'elle était dirigée dans l'ensemble plus contre les amendements parlementaires que contre le projet de loi du gouvernement. Mais ce projet de loi amendé, le gouvernement l'a fait voter parce que tel qu'il est, il l'estime utile, il l'estime nécessaire.

Et je m'étonne que certaines organisations agricoles se livrent à des manifestations, et quelquefois à des actes de violence inadmissibles qu'aucun gouvernement ne tolérerait, et que le mien ne tolérera pas, je tiens à le dire... Je m'étonne donc qu'on assiste à ces manifestations alors que l'on a assisté, il faut bien le dire, à une certaine passivité pendant des années au cours desquelles aucun parlement, aucun gouvernement, aucune assemblée n'a proposé de textes semblables et n'a essayé de regarder le problème en face.

Je suis convaincu, d'ailleurs, connaissant nos paysans et leur sagesse, connaissant aussi le bon sens des chefs des organisations agricoles, que le gouvernement trouvera pour l'application de cette loi, leur concours le plus entier.

Ce concours est nécessaire, car il faut bien comprendre, d'abord, que cette loi n'est que le début d'un cycle de transformation ; c'est à l'expérience que nous verrons les lacunes, les insuffisances et les erreurs.

Leur concours est nécessaire, ensuite, parce que cet ensemble agricole suppose un grand effort de la nation toute entière au profit de nos agriculteurs. Et ce grand effort, la nation ne saurait évidemment le consentir si elle se trouvait en présence de manifestations, de résistances et de violences.

Question – *Un autre problème demeure une source de soucis permanents : c'est l'Algérie. Que pense votre Gouvernement de la situation chaotique qui règne là-bas, en Algérie ?*

Réponse – L'Algérie, c'est un problème qui, depuis maintenant près de huit ans, obsède, on peut le dire, le Gouvernement et les Français, et qui a pesé sur toute notre vie politique. Je ne voudrais pas revenir sur le passé, ni surtout vous parler de tout ce qui aurait dû être et aurait pu être fait et qui ne l'a pas été, grâce à quoi nous nous sommes trouvés, en 1954, devant une révolte qui a dégénéré et nous avons eu sept années de guerre pendant lesquelles la France, vous le savez, a consenti des efforts financiers, matériels, humains considérables, et pendant lesquelles elle a failli perdre son unité et jusqu'à son âme. Quoi qu'il en soit, lorsque j'ai été appelé à prendre le Gouvernement, quelle était la situation ? C'était, vous le savez, après les accords d'Évian que le peuple français avait ratifiés à une immense majorité le 8 avril dernier, de même qu'il avait donné son assentiment à la procédure d'autodétermination par le référendum, du 8 janvier 1961. Les accords d'Évian existaient, ils définissaient une politique de coopération entre les communautés à l'intérieur de l'Algérie, une politique de coopération entre l'Algérie nouvelle et la France, du référendum d'autodétermination sortait, comme on pouvait le prévoir, un État algérien indépendant.

Quelle pouvait être la politique de mon Gouvernement ? D'appliquer les accords d'Évian. C'est ce que nous avons fait, et nous l'avons fait avec obstination, avec ténacité, et je crois que c'est cette ténacité et cette obstination qui ont permis de franchir certaines étapes. Et tout d'abord, c'est parce que nous avons, ayant fixé au 1^{er} juillet la date de la consultation en Algérie, maintenu envers et contre tout cette date que, finalement, nous avons contraint les différentes factions et même les organisations subversives qui se déchaînaient à accepter finalement le fait, à se ranger sous la loi, et cela a permis au scrutin du 1^{er} juillet de se dérouler en Algérie dans le calme et dans une unanimité au moins apparemment retrouvée. Après quoi, les difficultés n'ont point cessé, loin de là. Il y avait, d'autre part, cet exécutif provisoire que nous avons installé et dont l'autorité semblait discutée ; il y avait la nécessité pour nous d'envoyer immédiatement auprès de cet exécutif un ambassadeur et de créer tout un corps consulaire pour s'occuper de nos concitoyens parce que l'administration de l'Algérie cessait d'être l'affaire et la responsabilité du Gouvernement français.

Il y avait malgré tout, aussi, la responsabilité morale du Gouvernement français qui était de ne pas abandonner l'Algérie, et nos concitoyens en particulier, au désordre et à l'anarchie. Or, nous n'avons pas trouvé jusqu'ici, en face de nous, comme nous l'aurions souhaité, une autorité responsable. L'autorité de l'exécutif provisoire était discutée, des factions se révélaient à l'intérieur du cercle des dirigeants de la rébellion qui se disputaient le pouvoir et qui s'installaient ici ou là, et nous avons pu craindre, un moment, que l'Algérie ne glissât dans une anarchie complète. Notre effort a été de nous en tenir à la politique d'Évian, d'essayer de la faire aboutir ; pour cela nous tentons de renforcer cet Exécutif provisoire qui est né de ces accords et qui représente à l'heure actuelle l'autorité légale en Algérie.

Je dois dire que nous avons remporté, sur ce point, quelques succès puisque, à l'heure actuelle, l'autorité de l'Exécutif provisoire s'est accrue de façon évidente, qu'elle est reconnue par tous, et que, quelles que soient les disputes qui puissent éclater entre tel ou tel, chacun reconnaît le rôle et la responsabilité de l'Exécutif provisoire. C'est un premier point ; il est important pour le présent et pour l'avenir. D'autre part nous constatons qu'au fur et à mesure qu'une autorité réelle s'installe dans une région de l'Algérie, le calme s'y installe avec elle et, très en gros, la situation pourrait apparaître satisfaisante.

Là où elle ne l'est pas, c'est précisément là où se maintient encore un certain état d'anarchie. Cet état d'anarchie est localisé ; il n'est pas toujours localisé au même endroit, cela varie. Il y a quelques jours, nous avons l'impression d'une amélioration sensible. À l'heure actuelle, cette amélioration semble s'être ralentie, au moins dans certaines parties de l'Algérois. Que pouvons-nous faire ? Notre devoir, en pareil cas, c'est évidemment de nous tenir en rapport avec les autorités, quelles qu'elles soient, sans prendre parti, car ce n'est pas à la France qu'il appartient de choisir le gouvernement de l'Algérie ; c'est de faire pression pour qu'un gouvernement légal s'installe le plus tôt possible, c'est-à-dire, pour que, conformément aux accords d'Évian, on aille, dans les meilleurs délais, à des élections. C'est, enfin, protéger, dans toute la mesure du possible, nos nationaux, nos compatriotes, contre les exactions, contre les crimes inadmissibles, je le dis, dont ils ont pu être victimes. Mais je voudrais qu'on comprenne la difficulté de cette tâche, car pendant sept ans, la France a maintenu 500000 hommes en Algérie alors que les forces auxquelles se sont heurtés nos hommes n'ont jamais été très importantes ; c'était essentiellement pour protéger la vie de nos nationaux. Il est évident que nous ne pourrions recommencer cette protection sous la forme que nous avons connue pendant sept ans qu'en recommençant la guerre. Cela, nous ne le voulons pas, ce serait une catastrophe pour la France, pour l'Algérie et pour les Français d'Algérie.

Question – *Mais justement, une des conséquences de cette dispersion algérienne c'est le repli assez considérable des Français d'Algérie sur la métropole. Est-ce que la réintégration, dans l'économie nationale, de ces repliés pose de graves problèmes à votre Gouvernement ?*

Réponse – Avant de répondre, je voudrais, si vous le voulez, ajouter encore quelques mots sur la situation en Algérie. Notre préoccupation fondamentale à l'heure actuelle, c'est d'assurer, par les moyens en notre pouvoir, la protection de nos concitoyens. Nous ne pouvons le faire de façon pleinement efficace, nous ne pourrions le faire de façon absolue qu'en mettant en jeu tous nos moyens militaires, en regroupant nos concitoyens, et par conséquent, en les repliant sur la métropole ; ceci, c'est une solution de catastrophe dont nous ne voulons pas et à laquelle nous ne nous résignerions que si toute autre solution était impossible.

Il va de soi qu'une telle solution entraînerait précisément la fin de cette coopération dont nous avons parlé à propos des accords d'Évian ; la coopération entre la France et l'Algérie, elle est liée à la coopération des communautés, elle est liée à la sécurité pour nos concitoyens en Algérie qui leur permettra de vivre, de travailler, de faire profiter l'Algérie future de leurs capacités dans tous les domaines. Si ces conditions ne sont pas réalisées, alors la coopération n'aura plus de sens et elle n'aura pas lieu. Mais, en dépit d'incidents déplorables, en dépit d'actes inadmissibles contre lesquels nous protestons et contre lesquels nous agissons s'il le fallait – j'espère que nous n'y serons point acculés –, en dépit de tout cela je garde bon espoir. Les déclarations des principaux leaders algériens sur ce point sont réconfortantes, même si en tel ou tel point de l'Algérie la situation ne l'est pas encore.

Question – *Ceci rejoint, vous l'avez dit, le problème de ce qu'on appelle les rapatriés ou les repliés.*

Réponse – Je ne voudrais pas m'en tenir à la statistique. Vous savez qu'environ 450000 Français, dont quelques milliers, un peu plus de 15000 musulmans, ont quitté l'Algérie et se sont repliés sur la métropole depuis les premières semaines de juin environ.

Statistiquement parlant, on pourrait dire que c'est considérable, que c'est énorme – 50% ou presque de la population d'origine européenne en Algérie – on pourrait dire à l'inverse que cela n'a rien de surprenant puisque, chaque année, plusieurs centaines de milliers de Français d'Algérie quittaient l'Algérie en été, à l'époque des vacances, pour venir en métropole ou passer des vacances dans différents pays européens, mais, j'en ai parfaitement conscience, croyez-le, et le gouvernement aussi, nous ne nous trouvons pas devant des départs en vacances. Il est évident que même si cela coïncide avec la période de l'été, ces départs ont été provoqués par la crainte ; ce sont des Français qui ont eu peur, peur de ce qui allait se passer et qui sont venus chercher en métropole un refuge et un abri.

Que pourrions-nous faire ? Nous devons d'abord assurer leur départ : c'est ce qui a été, dans un sens, le plus difficile, car je demande que l'on n'oublie pas les conditions dans lesquelles nous avons pu évacuer ces quelques 500000 personnes. Maintenant, je lis assez fréquemment dans les journaux qu'« on aurait dû... qu'on aurait pu... qu'on n'a pas mis assez d'avions, qu'on n'a pas mis assez de bateaux... » Rappellerai-je que nous nous trouvons en présence d'une population terrorisée, terrorisée, à l'époque, non pas tellement par les musulmans mais par l'organisation factieuse et subversive que l'on connaît qui interdisait les

départs, qui interdisait au personnel des compagnies de navigation, au personnel des compagnies aériennes de faire leur métier ; je ne parle même pas des questions de sécurité qui se posaient, soit pour les avions, soit pour les bateaux. Si nous avons connu tant de files d'attente sur les aéroports et les aérodromes, c'est parce que précisément les compagnies aériennes ou de navigation étaient hors d'état, à cause des consignes de l'OAS, il faut l'appeler par son nom, de délivrer les billets, les cartes de réservation, etc. À partir du jour où le départ, loin d'être interdit, a été encouragé et même ordonné, provoquant d'ailleurs ainsi un afflux énorme sous lequel on espérait que la métropole succomberait, à partir de ce jour-là les choses se sont passées correctement, les gens ont pu réserver leurs places, ils ont eu leur tour de départ et ils sont partis dans un calme et un apaisement relatifs.

Nous devons ensuite organiser leur accueil. Accueil provisoire, accueil immédiat. Nous avons fait appel, pour cela, à des services spéciaux, ceux du Secrétariat d'État aux rapatriés, nous avons fait appel aussi à des aides extérieures, à des aides privées, que ce soit la Croix-Rouge, que ce soient les organisations confessionnelles, que ce soient les anciens combattants, leurs associations ont rendu de grands services, nous avons fait tout cela pourquoi ? Parce qu'il nous a semblé que cet accueil ne devait pas être uniquement administratif, mais qu'il y avait besoin d'un peu de chaleur humaine, d'un peu de solidarité humaine.

Les choses se sont passées comme vous savez ; finalement, pas si mal et la question qui s'est posée alors a été celle de l'implantation de ces rapatriés. Sur ce point, plusieurs théories étaient possibles, plusieurs méthodes. Nous n'avons pas voulu imposer à ces Français un domicile, nous n'avons pas voulu leur imposer une espèce d'organisation militarisée. Nous avons, au contraire, laissé chacun libre de s'installer comme il l'entendait avec les adresses qu'il avait, les amis qu'il avait, les domiciles qu'il avait, et nous nous sommes simplement occupés de loger, par des moyens civils ou militaires, ceux qui ne savaient où aller. C'est ainsi que nous avons utilisé des bâtiments universitaires ; c'est ainsi que nous avons utilisé, notamment pour les harkis, des camps militaires ; et puis, nous avons distribué à tous ces repliés, au fur et à mesure qu'ils s'inscrivaient et se faisaient connaître, des secours financiers d'urgence, et nous leur avons donné les indemnités auxquelles ils ont droit en vertu de la loi et qui leur permettent de subsister en attendant la suite.

La suite ? C'est là encore pour nous l'inconnu ; un petit nombre de repliés – nous avons fait sur ce point des enquêtes et je m'y suis intéressé personnellement à plusieurs reprises – un petit nombre des repliés est revenu en France sans espoir de retour ; pour eux, pour des raisons diverses, ils ont rompu avec l'Algérie. Une autre petite partie est revenue avec l'idée très ferme, au contraire, de repartir : on laisse passer l'été, on laisse passer cette mutation de l'Algérie et puis on retrouvera là-bas sa situation. Mais l'immense majorité est entre les deux. Pour l'immense majorité, ce sont les semaines qui viennent, c'est l'évolution de la situation en Algérie qui dictera leur conduite. Si l'anarchie s'installait là-bas, si la sécurité des Français apparaissait comme mal garantie ou pas garantie du tout, eh bien il est évident que toute cette masse ne repartirait pas ; il est même probable, il est même certain que d'autres viendraient la renforcer.

Si, au contraire, les conditions d'une coopération convenable sont réalisées, si l'ordre règne, si la sécurité est assurée, je suis convaincu qu'une très grande partie des rapatriés préférera rentrer en Algérie, retrouver ses biens, ses amis, ses habitudes, son travail, et jusqu'à ses tombes.

Question – Mais, en mettant les choses au pire, est-ce qu'en période de plein emploi, celle que nous connaissons à l'heure actuel, est-ce qu'il y a des difficultés à reclasser un million d'individus en France ?

Réponse – Si nous nous trouvions devant une solution extrême, c'est-à-dire l'impossibilité pour les Français de vivre en Algérie et la nécessité pour eux de rentrer en France et pour nous, donc, de le reclasser, de les incorporer dans la communauté nationale, alors nous prendrions des mesures ayant plus d'ampleur encore que celles qui ont été prises jusqu'ici. C'est ce que nous préparons dans l'hypothèse où cela serait nécessaire et avec le souhait que cela ne soit pas. Économiquement, la métropole est certainement en mesure d'accueillir un million de gens et sans doute même en tirerait-elle profit pour son activité. Socialement, je suis convaincu qu'en dépit de quelques heurts ou de quelques frottements, la cohésion nationale jouera du côté métropolitain à l'égard des rapatriés ; elle doit jouer et elle jouera. Malgré tout, nous aurons des difficultés. Une des plus grandes sera celle du logement. Nous y pensons. D'ores et déjà, un certain nombre de mesures ont été prises ; elles sont fondées sur des hypothèses, sur un nombre donné de rapatriés désirant s'installer définitivement en métropole. Si ce nombre devait croître, alors nous prendrions des mesures plus draconiennes, et nous serions obligés de trouver des ressources financières pour tout cela. Nous serions amenés à accroître considérablement le nombre des logements en construction et à diriger les rapatriés vers les zones où ils peuvent trouver un emploi. C'est d'ailleurs ce que nous commençons à faire ; vous le savez, nous sommes en train de créer à Marseille qui est le centre où se trouvent la plus grande partie des rapatriés, à l'heure actuelle, une Bourse de l'emploi leur permettant de savoir quelles sont les régions de France où on demande telle ou telle catégorie de travailleurs de façon que, suivant leur capacité, ils puissent s'y rendre ou y répondre.

Vous m'avez, chez Monsieur, fait faire un tour d'horizon assez complet de cette session parlementaire, de ces trois ou quatre premiers mois d'une action gouvernementale dont je me permets d'ajouter simplement qu'elle n'a pas été tous les jours facile.

Inauguration du tunnel du Mont-Blanc (15 septembre 1962)

Mots-clés : *Coopération économique et industrielle – Construction européenne – Guerre froide – Italie*

Le percement conjoint du tunnel du Mont-Blanc par la France et l'Italie a fait l'objet d'une convention bilatérale en 1953. Les travaux sont officiellement lancés en mai 1959 et la jonction entre les équipes française et italienne se fait le 14 août 1962. Les travaux d'aménagement commencent ensuite, avant l'ouverture officielle du tunnel en juillet 1965.

Je suis particulièrement heureux que, franchissant aujourd'hui, pour la première fois, les frontières de mon pays depuis mon arrivée au Gouvernement, ce soit pour me trouver sur le sol de l'Italie, c'est-à-dire un pays où, par nature, par histoire et par sentiment, un Français ne se sent jamais étranger.

Tout au long de l'Histoire, cette solidarité a été si parfaitement ressentie par nos deux peuples, que lors même que les politiques gouvernementales s'en écartaient cela faisait figure d'une aberration passagère, vite répudiée et oubliée...

De tous les ouvrages qui ont percé le mur des Alpes le tunnel du Mont-Blanc, que nous inaugurons aujourd'hui, est à la fois le dernier en date, le plus grandiose et le plus symbolique.

Symbolique tout d'abord, parce qu'il traverse le massif montagneux le plus célèbre et le plus élevé d'Europe, et que rien ne prête mieux au rêve de l'homme moderne et n'engage à l'optimisme que cette grande montagne immuable dans le flanc de laquelle vont désormais circuler les automobiles, alors que chaque jour le survolent sans effort les « Caravelle » d'Alitalia et d'Air France.

Symbolique encore parce que ce tunnel est l'œuvre commune et concertée de nos deux peuples, de leurs ouvriers, de leurs techniciens, de leurs entreprises...

Jamais la solidarité franco-italienne ne s'est manifestée avec plus de continuité et d'éclat sur le plan politique. Il y a peu de choses à dire sur nos rapports actuels. Comme les peuples heureux, ils n'ont pas d'histoire. Aucun problème ne nous divise, aucun intérêt ne nous sépare, aucune méfiance ne nous retient.

Cela est si vrai, que notre collaboration vise désormais moins à améliorer des relations qui ne sauraient être meilleures, qu'à travailler en commun à une œuvre qui nous dépasse et qui est la construction d'une Europe unie à laquelle le nom d'Alcide de Gasperi entre autres restera éternellement attaché.

C'est à cette Europe que nous avons commencé de travailler dans le domaine économique, que ce soit par la communauté du charbon et de l'acier, que ce soit par l'organisation du Marché commun qui crée entre six pays une solidarité économique profonde dont il n'est pas inutile de rappeler que c'est à Rome qu'en on été fixées les règles. Cette solidarité économique ne peut pas et ne pourra pas ne pas se compléter dans d'autres domaines. Pour qu'elle soit réelle et durable, il convient qu'elle ne soit pas seulement dans les Gouvernements, mais dans les cœurs. C'est sous cet angle que la réconciliation éclatante des

peuples français et allemand, après un siècle et demi de luttes sanglantes, constitue un apport fondamental pour le succès d'une politique européenne à laquelle l'Italie est attachée autant que nous-mêmes. J'ai confiance que le succès couronnera nos efforts puisqu'il est dans la nature des choses. Il ne saurait d'ailleurs effrayer personne car l'Europe que nous entendons construire est une Europe libérale et pacifique respectant nos amitiés traditionnelles comme nos alliances et n'aspirant qu'à faciliter le rétablissement d'un équilibre mondial, équilibre dont il y a tout lieu de penser qu'il a précisément été rompu par l'effacement de l'Europe.

Ce tunnel du Mont-Blanc, là encore, peut nous servir de symbole. Il est, bien sûr, une entreprise franco-italienne, mais demain sans doute, Hollandais, Belges, Britanniques et d'autres encore l'emprunteront aussi bien pour passer d'Italie en France que de France en Italie, démontrant que le désir de se connaître et de collaborer n'a jamais été aussi vif chez les peuples européens. Dans cette Europe, l'Italie, notre mère à tous, l'Italie à qui Byron reconnaissait le don de la beauté mais qui est aussi une puissance économique active et moderne, jouera un rôle essentiel ; aucun pays plus que la France ne s'en réjouira.

Vive l'Italie.

Discours devant l'Assemblée nationale (4 octobre 1962, 1^{re} séance)

Mots-clés : *Gaullisme – Institutions – Référendum de 1962*

Après l'attentat raté contre sa personne au Petit-Clamart le 22 août, le général de Gaulle décide de faire réviser la Constitution de manière à ce que le Président de la République soit désormais élu au suffrage universel (allocution du 20 septembre), en recourant pour cela à un référendum selon les termes de l'article 11 de la Constitution (qui donne la possibilité de consulter directement les électeurs) et non de l'article 89 sur la modification constitutionnelle, qui implique une saisie préalable du Parlement. Le projet est présenté au Conseil des Ministres le 26 septembre. Le 30 septembre, lors du congrès du parti radical, Gaston Monnerville, président du Sénat, parle de « forfaiture » au sujet de ce projet.

Les 1^{er} et 2 octobre, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel émettent des avis défavorables. Le mardi 2, le Conseil des Ministres approuve le texte du projet de loi soumis à référendum ; le même jour, premier de la session ordinaire de l'automne 1962, une motion de censure est déposée à l'Assemblée nationale. Compte-tenu des 48h00 de délai nécessaires entre le dépôt d'une motion de censure et sa discussion par l'Assemblée, le débat a lieu le 4 octobre, s'ouvrant deux heures après une allocution télévisée du général de Gaulle : « chacun sait que le vote de la censure serait suivi automatiquement de la dissolution de l'Assemblée » (L'Année politique 1962, p. 109). Georges Pompidou prend la parole après plusieurs interventions de l'opposition, pour défendre le projet de loi.

M. le président – La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le Premier ministre – Mesdames, messieurs, le texte de la motion de censure et les interventions qui se sont produites jusqu'ici pour l'appuyer semblent considérer comme une évidence que la procédure suivie à l'occasion du prochain référendum est contraire à la Constitution...

M. Marcel Roclore – Bien sûr.

M. le Premier ministre – ... je voudrais, à ce stade de la discussion, me borner à exposer à mon tour les raisons qui ont conduit le Gouvernement à des conclusions opposées. C'est un débat juridique auquel je ne me déroberai pas.

Je lis un peu partout et j'entends dire que les juristes sont unanimes.

Qu'on me permette de dire – puisque tout le monde a évoqué des conversations privées – qu'il y a bien des mois j'avais eu l'occasion d'interroger, de façon tout à fait théorique, sur ce point, un célèbre professeur de droit, qui m'avait exposé spontanément une thèse juridique, à laquelle, d'ailleurs, M. Coste-Floret a fait allusion, et qui allait bien au-delà des thèses sur lesquelles se fonde le Gouvernement.

En tout état de cause, les juristes mêmes qui se sont expliqués sous leur signature ont, soit émis des avis différents, soit justifié leurs critiques de façon variable, et ce n'est pas un hasard si, parmi les orateurs qui m'ont précédé, celui qui est un juriste éminent a été le plus nuancé et le plus réservé. (*Murmures au centre gauche.*)

S'agissant d'ailleurs d'interpréter un texte récent comme celui de la Constitution de 1958, il faudra bien des années de commentaires pour qu'une doctrine indiscutée puisse voir le jour.

M. André Chandernagor – Ce n'est pas une raison pour se permettre d'interpréter unilatéralement.

M. le Premier ministre – Le 16 mai 1877, la totalité des juristes étaient pour le maréchal de Mac-Mahon. La tradition républicaine, la tradition constitutionnelle lui ont donné tort. (*Applaudissements à gauche et au centre. – Exclamations à l'extrême gauche, au centre droit et à droite.*)

Le Conseil d'État, dont on a abondamment – non sans quelque inexactitude – mentionné les délibérations, ce qu'on avait rarement vu, a bien souvent dans le passé modifié sa doctrine ; et il n'y a là rien que de très naturel, l'interprétation des textes étant la matière la plus difficile, surtout lorsque – je rappelle que j'ai aussi une certaine expérience juridique – les questions posées le sont pour la première fois.

L'expérience prouve qu'en pareil cas on répond plus en vertu de son tempérament et de ses tendances qu'en fonction de vérités d'évidence qui n'existent pas. (*Vives exclamations sur de nombreux bancs. – Applaudissements à gauche et au centre. – Bruit.*)

M. Jean Legaret – Après cela, vous ne trouverez plus personne pour siéger au Conseil d'État.

M. le président – Monsieur Legaret, nous ne sommes pas au Conseil d'État !

Mes chers collègues, je crois qu'il serait bon que chaque orateur, y compris M. le Premier ministre, puisse exposer sa thèse dans le calme et le silence.

M. le Premier ministre – L'expérience prouve qu'en pareil cas, dis-je, on répond plus en vertu de son tempérament et de ses tendances qu'en fonction de vérités d'évidence oui n'existent pas. (*Vives exclamations et bruits de pupitres à droite. – Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Legaret – Je demande la parole.

M. André Chandernagor – Je demande la parole.

M. le Premier ministre – Essayons néanmoins... (*Vives exclamations sur de nombreux bancs. – Claquements de pupitres à l'extrême gauche, au centre droit et à droite. – Bruit, prolongé.*)

M. André Fanton – Monsieur le président, rappelez à l'ordre ces gens-là !

M. le Premier ministre – Essayons néanmoins, mesdames, messieurs, d'analyser notre Constitution. À la base, il y a la souveraineté du peuple. L'article 2 définit le principe de la République : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

M. Félix Kir – D'accord.

M. le Premier ministre – Cette souveraineté ne peut être abdiquée. Autrement dit, le peuple ne peut en aucun cas s'en dessaisir dans des conditions telles qu'il lui soit impossible de s'en servir s'il le juge nécessaire. À une époque où la souveraineté, dans notre droit constitutionnel, s'exerçait uniquement par délégation au Parlement, c'est en vertu de ces principes que le pays a condamné le dessaisissement de 1940 au profit du maréchal Pétain.

Dans notre Constitution, l'article 3 prévoit que le peuple exerce sa souveraineté par deux voies : par ses représentants et par le référendum.

M. Félix Kir – Pauvres représentants !

M. le Premier ministre – C'est à la lumière de cette règle générale que, doivent être examinées les dispositions particulières, avec une double préoccupation, à savoir que le jeu des textes et leur interprétation ne puisse en aucun cas, ni conduire à une paralysie absurde des institutions, ni vider telle ou telle disposition expresse de toute signification. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Or je dois dire que, à mon avis, l'interprétation que beaucoup ont donnée des articles 11 et 89 de la Constitution me paraît conduire fatalement à ces deux inconvénients majeurs.

Tout d'abord, le premier.

Admettons, mesdames, messieurs, que le Président de la République, le Gouvernement, l'Assemblée issue du suffrage universel soient d'accord sur la nécessité de modifier telle ou telle disposition de la Constitution ; il suffirait que le Sénat, assemblée à laquelle la Constitution n'a pas voulu permettre qu'elle pût s'opposer à l'aboutissement d'une loi, même ordinaire, il suffirait, dis-je, que le Sénat fasse obstacle pour qu'aucune réforme constitutionnelle ne puisse jamais aboutir. (*Mouvements divers. – Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Au centre droit – Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le Premier ministre – Une telle situation serait si absurde, elle résisterait si peu à la réalité des faits qu'on voit mal comment on pourrait même la défendre, à moins de recourir à la notion de « Sénat conservateur », gardien de la Constitution, notion qui appartient aux régimes napoléoniens. (*Applaudissements à gauche et au centre. – Exclamations à droite, à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs.*)

M. Maurice Thorez – On ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu !

M. le Premier ministre – J'entends bien que certains ont suggéré qu'on aurait pu faire pression sur le Sénat. (*Exclamations à droite et sur divers bancs.*)

Mais, outre le fait que cela me paraît discutable au regard, précisément, de la Constitution, c'eût été un moyen indigne ; de même, d'ailleurs, un appel au référendum contre une décision de l'Assemblée nationale – autre hypothèse évoquée – aurait ajouté aux difficultés juridiques dont nous débattons, un immense inconvénient politique puisque c'eût été organiser délibérément le référendum comme un combat entre l'exécutif et le législatif. (*Applaudissements à gauche et au centre. – Exclamations à droite et sur de nombreux bancs.*)

M. Alain de Lacoste Lareymondie – C'est bien cela !

M. le Premier ministre – Si comme nous le verrons, le référendum est prévu dans certains cas par la Constitution comme un élément d'arbitrage, il est d'une importance majeure que ce recours soit exceptionnel, tant pour la stabilité de nos institutions que pour la sauvegarde de nos libertés.

Le deuxième inconvénient, mesdames, messieurs, est de vider de tout sens une disposition expresse et importante de notre Constitution. Je fais ici allusion à l'article 11 de la Constitution qui confie au Président de la République, sur proposition soit du Gouvernement, soit des deux assemblées, la possibilité de « soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics ».

Que peut-on appeler « organisation des pouvoirs publics » si l'ensemble des dispositions incluses dans la Constitution en est exclu ?

Vous le savez, la loi constitutionnelle de 1875, qui réglait notamment l'élection du Président de la République, s'appelait « loi sur l'organisation des pouvoirs publics ». J'entends bien que les titres n'ont pas de valeur juridique en eux-mêmes. C'est un argument qui se retourne, notez-le, contre l'exégèse, par exemple, faite si abondamment, du titre XIV de notre Constitution. On ne peut tirer du titre qu'une présomption ; je l'admets pour la loi de 1875 comme pour le titre XIV.

Mais, quoi qu'il en soit, qu'appelle-t-on organisation des pouvoirs publics ?

Si l'article 89 exclut toutes les dispositions constitutionnelles quelles qu'elles soient du domaine de l'article 11, que restera-t-il à ce dernier ? Le domaine des lois organiques ? Mais l'article 46 a prévu une procédure législative spéciale, aussi précise que celle de l'article 89, sinon plus. Et d'ailleurs, j'entendais tout à l'heure invoquer des autorités selon lesquelles il ne s'agit pas non plus de lois organiques.

M. Félix Kir – C'est broussailleux !

M. le Premier ministre – Dès lors, mesdames, messieurs, cet article 11 qui se trouve parmi les tout premiers de notre Constitution, ce qui n'est pas sans signification (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs*), qui constitue une innovation considérable puisque, pour la première fois depuis 1793, il fait dans nos institutions une place à la démocratie directe, cet article 11 qui fut, j'en ai été le témoin comme M. Guy Mollet, l'un des plus discutés devant le comité dont il parlait, le comité des neuf, ou plutôt le comité des dix, M. Guy Mollet n'a oublié que le dixième, le général de Gaulle... (*Applaudissements au centre et à gauche. – Vives protestations à l'extrême gauche*)

M. Guy Mollet – J'ai dit que le comité s'était réuni autour du général de Gaulle.

M. le Premier ministre – ... cet article 11, qui a été un des plus discutés devant ce comité, cet article 11 qui fut voulu expressément par le président du conseil de l'époque dont vous voudrez bien m'accorder qu'il est l'un des auteurs de la Constitution, cet article 11 se trouverait vide de toute substance, dépourvu de toute signification. Comment alors auriez-vous pu l'accepter lors des deux référendums sur l'affaire algérienne ? (*Exclamations sur de nombreux bancs à droite, à l'extrême gauche, et sur certains bancs à gauche et au centre.*)

En tout cas, comment pourriez-vous soutenir que, alors que la Constitution remplaçait dans des conditions dramatiques et avec la signification historique que l'on sait, la Constitution de la IV^e République, les auteurs de la Constitution et d'abord le premier auraient voulu ou accepté d'y introduire une disposition aussi nouvelle pour la vider ensuite de tout son sens ?

Rappelons-nous, je vous prie, les circonstances. Rappelons-nous le message qu'adressait à l'Assemblée nationale, en mai 1958, le Président de la République. Dès mon élection, disait-il, j'ai tenu à déclarer « que nous ne saurions défendre efficacement nos libres institutions que si nous savions les réformer.

« Je vous l'ai redit dans mon message inaugural. J'ai, depuis lors, dans la plupart de mes discours publics, répété que, parmi toutes les vraies démocraties, la République française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables, et, d'autre part, celle dont les gouvernements sont les plus fragiles ; et par conséquent les plus débiles.

« Quatre ans et demi auront bientôt passé sans que mes appels de plus en plus instants soient suivis d'effets. Et quels que fussent la valeur et le patriotisme des hommes qui se sont succédé au pouvoir, l'État n'a cessé de se désagréger. » (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

M. Alain de Lacoste Lareymondie – Comme aujourd'hui.

M. le Premier ministre – Tel fut, mesdames, messieurs, le destin des révisions constitutionnelles sous la IV^e République. Le président Paul Reynaud en sait quelque chose, comme il se rend compte, j'imagine aujourd'hui du destin des contre-projets dans les Assemblées de la V^e République. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

D'ailleurs, lorsque, en 1945, la France fut libérée et la paix rétablie, est-ce au processus de révision de la Constitution de 1875 que l'on a eu recours ? On a demandé au pays ce qu'il pensait de la Constitution de 1875 et il a répondu qu'elle était morte. Le référendum pourtant n'existait pas alors ni dans les textes ni dans les mœurs. Le pays a répondu oui à une majorité immense... (*Mouvements divers.*)

M. Maurice Thorez – Il y a eu l'Assemblée constituante !

M. le Premier ministre – ... avec l'accord de tous les partis sauf, il est vrai, du parti radical, fidèle dès cette époque à la pensée politique des siècles passés. (*Applaudissements et rires à gauche et au centre.*)

M. Félix Gaillard – Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ? ...

M. le Premier ministre – Mais si forte est la pensée du peuple lorsqu'elle s'exprime ainsi que ce même parti radical n'a nullement discuté... (*Interruptions sur certains bancs à gauche et sur divers bancs, applaudissements à gauche et au centre*)

M. Félix Gaillard – Monsieur le Premier ministre...

M. le Premier ministre – Mais si forte est la pensée du peuple (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. – Bruit de pupitres. – Applaudissements à gauche et au centre*) que ce même parti radical... (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs. – Bruits de pupitres.*)

M. Eugène Claudius-Petit – M. Maurice Faure vous a tout à l'heure permis de l'interrompre !

M. le président – Laissez poursuivre l'orateur qui ne tient pas à être interrompu, ce qui est son droit.

M. le Premier ministre – Mais, dis-je, si forte est la volonté du peuple lorsqu'elle s'exprime ainsi que...

M. Maurice Faure – Nous n'avons pas, monsieur le Premier ministre, la même conception de la démocratie !

M. Arthur Conte – Vous êtes le premier ministre qui n'accepte pas de se laisser interrompre. (*Interruptions sur de nombreux bancs.*)

M. le président – Messieurs, je vous en prie, pas de discussions de travées à travées. Veuillez écouter l'orateur. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre – Mais, disais-je, le parti radical n'a nullement discuté les résultats du référendum et on l'a vu entrer largement dans les responsabilités de la IV^e République.

M. André Fanton – Très bien !

M. le Premier ministre – Et cette IV^e République ? Comment a été votée sa Constitution sinon par référendum ? En 1958 enfin, quand elle a à son tour chancelé...

M. Raymond Gernez – Sabotée par qui ?

M. le Premier ministre – ... c'est par référendum et sans que les Assemblées aient participé à l'élaboration du texte que notre actuelle Constitution a été votée, et, du même coup, la République sauvée.

Aucun, ou presque, de ceux qui protestent aujourd'hui contre cette procédure ne l'ont discutée, précisément parce que le référendum, c'est la volonté du peuple et que la volonté du peuple ne se discute pas. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais, j'admets, mesdames, messieurs, que le drame n'est pas quotidien, encore que je ne sois pas assuré qu'il se soit à jamais éloigné de nous, j'admets que les solutions d'exception ne sont pas toujours souhaitables. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure. Pour l'instant, permettez-moi de reprendre cet article 11, que l'on a dépouillé de toute vigueur, et cet article 89 au nom duquel on le dépouille. N'y a-t-il pas une pétition de principe à décider que l'article 89 domine l'article 11, ce que leur place respective dans la Constitution, je le répète, ne justifie pas. (*Protestations et rires à droite et sur divers bancs.*)

M. le président – Messieurs, je vous en prie !

M. le Premier ministre – Il faut croire que je vous gêne, messieurs. (*Applaudissements à gauche et au centre. – Exclamations et rires à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et à gauche, au centre gauche et à l'extrême gauche.*) Ne pourrait-on aussi bien soutenir, surtout par référence à l'article 3, que l'article 11 et l'article 89 sont sur le même plan et ne peuvent s'exclure mutuellement à moins de précision expresse ?

On a objecté, il est vrai, que le référendum est prévu à l'article 89. Sur ce point, je dirai en passant que la thèse vaguement ébauchée dans la motion de censure et selon laquelle le « peuple français, avant référendum, devrait être éclairé par les débats parlementaires » est en tant qu'interprétation de l'article 89 proprement insoutenable. Permettez-moi d'observer, d'ailleurs, que si notre peuple a besoin d'être éclairé par des débats parlementaires, vous êtes en train de le faire amplement (*Applaudissements à gauche et au centre*) et qu'il n'y a pas besoin pour cela, vous le voyez, de la procédure de l'article 89.

Vous me fournissez ainsi, au passage, la démonstration de la thèse que j'ai plusieurs fois soutenue déjà à cette tribune et selon laquelle l'équilibre des pouvoirs repose essentiellement, du côté législatif, sur la motion de censure, arme redoutable et redoutée (*Mouvements divers*), parfaitement adaptée à son objet, aussi bien pour contrôler le Gouvernement que comme moyen pour l'Assemblée de faire appel à l'opinion, grâce aux élections générales qu'elle risque d'entraîner. (*Vifs applaudissements e gauche et, au centre puis sur tous les bancs.*)

Voilà l'unanimité retrouvée !

M. le président – Mes chers collègues, considérant cet instant d'unanimité (*Rires*), je vous prie de bien vouloir écouter M. le Premier ministre en silence et dans le calme. Cela me paraît pour le moins décent.

M. le Premier ministre – Mais, pour en venir à une interprétation plus sérieuse de l'article 89, on a soutenu qu'en introduisant le référendum après le vote d'une révision constitutionnelle par les deux assemblées le constituant aurait par là même fixé les limites du référendum en la matière.

Cet argument a son poids mais je le crois faux.

L'article 89 – il suffit de le lire – n'a pas entendu, en introduisant le référendum, limiter l'usage de celui-ci. C'est le pouvoir des Assemblées en matière constitutionnelle qu'il a entendu borner.

Une voix au centre gauche – Berner !

M. le Premier ministre – Si les Assemblées sont d'accord pour voter dans les mêmes termes un texte de révision constitutionnelle, ce texte n'a néanmoins aucune valeur tant qu'il n'a pas été ratifié par référendum. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le référendum est introduit comme un barrage – et non point le vote du Parlement – pour éclairer ou limiter le référendum. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. André Fanton – Très bien !

M. le Premier ministre – Et ce même article 89 sous-entend expressément qu'en la matière le Président de la République a des responsabilités particulières, car, si ce dernier estime qu'un projet de révision est conforme à la volonté et à la nécessité nationales, il peut, en convoquant les Chambres en congrès, dispenser leur projet de la ratification par référendum.

M. Guy Mollet – C'est cela qui est exact !

M. le Premier ministre – C'est dire que l'article 89 n'entend nullement abandonner au seul Parlement la possibilité d'une révision constitutionnelle, et que le Président de la République est juge de la possibilité qu'il y a de se passer de référendum. Il ressort donc de l'article 89 – et ce raisonnement a été fait par des juristes avant moi – que ses rédacteurs ont voulu que la révision constitutionnelle pût intervenir soit sans référendum par accord du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, soit, s'il y a désaccord entre les deux et que le pouvoir législatif seul soit favorable à la révision, avec l'obligation du référendum, qui joue ainsi le rôle d'arbitrage dont je viens de parler. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Guy Mollet – Après décision du Parlement. Relisez votre Constitution !

M. le Premier ministre – Le législatif a donc la possibilité de réviser la Constitution contre le gré de l'exécutif et sans son concours mais à condition que le peuple soit saisi.

Dès lors « admettre l'utilisation de l'article 11, permettre à l'exécutif de saisir lui aussi le peuple d'un projet élaboré en dehors du Parlement, ce n'est pas rompre mais rétablir l'équilibre des pouvoirs ». (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*)

Je cite ici l'article d'un juriste paru dans le journal *Le Monde* (*Exclamations à droite.*) et dont l'argumentation n'a pas encore été réfutée de façon satisfaisante à mon gré.

Le moins qu'on puisse dire, mesdames, messieurs, c'est que des questions aussi vastes comportent bien des réponses et j'admire pour ma part les certitudes qui s'étalent. J'ajouterai cependant qu'indépendamment même de la thèse très vaste que j'ai essayé d'exposer, on peut, sans préjuger la réponse définitive à la question générale, soutenir la légalité de la procédure entamée par le Gouvernement. Ce n'est pas parce que l'on admet qu'un référendum « sur l'organisation des pouvoirs publics » peut concerner des dispositions constitutionnelles que l'on admet pour autant qu'on puisse modifier n'importe quelle disposition de la Constitution. Il est d'ailleurs des principes de base que la Constitution elle-même interdit de toucher. De telles dispositions s'imposent aussi bien à l'exécutif qu'au législatif et à toutes les procédures de révision quelles qu'elles soient.

Mais j'irai plus loin. On ne saurait envisager une révision, ni à plus forte raison une révision sans l'intervention des deux pouvoirs, qui ait pour conséquence soit de supprimer l'un des deux pouvoirs, soit de modifier les attributions de l'un des deux dans des conditions qui vicieraient l'équilibre de notre système constitutionnel.

Sur ce point, les délibérations gouvernementales ont été parfaitement claires. Comment pourrait-on imaginer, par exemple, la suppression du droit de dissolution sans que le Président de la République, qui le détient, ait à intervenir ? Comment pourrait-on, inversement, supprimer le droit de contrôle fondamental qu'exerce l'Assemblée nationale par la motion de censure sans que cette Assemblée soit amenée à participer à l'élaboration du texte ?

Ainsi donc, selon moi, on ne saurait toucher à l'un des pouvoirs sans sa participation. Je pourrais étendre cette démonstration à bien d'autres domaines. L'organisation des pouvoirs publics ne saurait, par exemple, et quoi qu'en pense sur ce point M. Paul Coste-Floret, pénétrer qu'exceptionnellement dans le domaine de la loi ordinaire. En fait, l'article 11 recouvre un domaine défini et ne saurait ouvrir la voie aux aventures dont parle la motion de censure.

J'ajoute que, bien entendu, un projet de loi adopté par référendum qui modifie une disposition de la Constitution, s'insère dans cette Constitution, prend valeur de loi constitutionnelle et ne peut, évidemment, être modifié que par une procédure constitutionnelle. (*Rires à droite, sur certains bancs au centre et à gauche. – Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. René Schmitt – Ce n'est pas évident.

M. André Chandernagor – Démontrez-le.

M. le président – Monsieur Chandernagor, vous avez demandé à juste raison le silence pour M. Guy Mollet. Vous l'avez obtenu. Je vous prie de le respecter pour M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre – Précisément, le projet de loi que le Gouvernement a proposé et le chef de l'État décidé de soumettre au référendum rentre dans ce domaine strict. Il ne modifie pas les rapports entre les pouvoirs publics, qui faisaient d'ailleurs, dans la Constitution de 1875, l'objet d'une loi différente qui s'appelait « Loi sur les rapports des pouvoirs publics ». Il se borne à modifier le mode d'élection du Président de la République, mais il le fait dans l'esprit de notre Constitution qui, dès 1958, a voulu retirer au Parlement la prérogative de ce choix, pour le donner à un large collège, précisément parce qu'elle a voulu lui donner, par son élection même, une audience que la personne du futur Président étendait alors à la nation tout entière, audience en rapport avec les responsabilités que cette même Constitution imposait au titulaire de la fonction. Nous ne prétendons pas bouleverser, mais consolider. (*Exclamations à droite.*)

M. Alain de Lacoste Lareymondie – L'illégalité.

M. le Premier ministre – Et cela évoque pour moi les réflexions que je me suis faites en lisant dans la presse ou en écoutant à cette tribune diverses interprétations de la Constitution. Je dirai qu'il y a presque là un problème d'époque.

Les esprits formés aux traditions constitutionnelles de 1875, maintenues ou aggravées en 1946, interprètent notre Constitution à la lumière de ces traditions. Ils prennent comme base de cette Constitution tout ce qui lui a été légué par les précédentes et ont tendance à considérer les innovations comme des éléments accidentels, comme des corps étrangers entrés par hasard dans l'organisme et qu'il faut progressivement, comme fait l'huître, isoler, comprimer, et puis rejeter. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Michel Habib-Deloncle – Très bien !

M. le Premier ministre – Mais pour ceux qui ont vu dans la Constitution de 1958 un désir de rompre avec certaines erreurs du passé, de se mettre résolument au rythme de notre vie, de sauvegarder nos libertés, alors se plaçant résolument dans l'esprit de rénovation qui a présidé à ce grand changement...

M. René Cassagne – On revient à Napoléon III !

M. le Premier ministre – ... ils sont sûrs d'interpréter correctement la Constitution en donnant toute sa valeur à la fonction du Président de la République et à cette introduction limitée, certes, mais importante – je dirai capitale – du référendum, qui a fait ses preuves par deux fois déjà au cours de cette législature.

Et c'est pourquoi, mesdames, messieurs, je n'ai pas cherché à soutenir que la politique doit l'emporter sur les textes. J'aurais pourtant en ce domaine d'illustres répondants. Pour m'en tenir à un ouvrage récent, je lis ceci : « Je ne crois pas à la valeur définitive des textes ; je ne pense pas que quand il y a dans un pays une transformation profonde, ce sont les textes constitutionnels qui puissent faire barrage à la volonté du peuple ». Ceci est extrait du livre publié il y a peu de temps par M. Guy Mollet et intitulé *13 mai 1958, 13 mai 1962. (Sourires à gauche et au centre.)*

M. Guy Mollet – Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le Premier ministre – Je vous en prie !

M. le président – La parole est à M. Guy Mollet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Albert Marcenet – Monsieur le président, faut-il écouter M. Guy Mollet ?

M. Guy Mollet – Vous n'êtes pas obligé.

Je pourrais d'abord, si j'étais plus serein, vous remercier de la publicité que vous venez de faire à mon livre, monsieur le Premier ministre. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

Tel n'est pas mon propos.

Le texte de votre intervention ayant été distribué, j'ai eu la chance d'apprendre que vous me mettiez en cause sous cette forme et j'ai eu ainsi le temps de me procurer mon livre. Je veux exprimer mon regret de vous voir employer des procédés qui m'étonnent de vous. Je pense qu'un de vos collaborateurs a été trop bien intentionné. Nous connaissons cette méthode qui consiste à extraire une phrase de son contexte.

M. Paul Guillon – Vous n'avez fait que cela dans votre discours !

M. Guy Mollet – Il faudra me le démontrer ; je vous promets que je serai en séance lorsque vous interviendrez.

M. Paul Guillon – Certainement !

M. Gabriel Kaspereit – Ne dramatisons pas !

M. Guy Mollet – J'affirme que l'interprétation que vous donnez de mon texte va exactement à l'encontre de ce que j'écrivais. Mon texte réel s'oppose à l'usage que vous voulez en faire et je le prouve.

Je reprends dans ce livre une de mes déclarations publiées dans *Le Populaire* du 17 novembre 1959 où j'explique pourquoi à mon gré, la Constitution est d'ores et déjà mal appliquée. Je lis : « Les institutions actuelles de la République fonctionnent mal et nous ne pouvons fermer les yeux sur certaines menaces qui naissent de leur fragilité.

« Je ne crois par personnellement, et je l'ai dit maintes fois, à la valeur intrinsèque des Constitutions. Une Constitution est dans une grande mesure ce que la font les hommes qu'elle régit ». J'ajoute, après avoir démontré ce que j'entends par là, la phrase que vous avez citée :

« Certes, je ne crois pas à la valeur définitive des textes ; je ne pense pas que quand il y a dans un pays une transformation profonde, ce sont les textes constitutionnels qui puissent faire barrage à la volonté du peuple.

« Ce qui compte à ce moment-là – je lis la phrase suivante, je n'ai pas l'habitude de me renier – ce qui compte à cet égard, c'est moins le texte lui-même que le rapport des forces politiques qui joue dans le cadre des institutions, et si la Constitution fonctionne mal, c'est donc à mon sens une erreur de soutenir qu'elle est, elle, responsable du malaise actuel de la République. »

Et je parle de vous, messieurs (l'orateur s'adresse au centre et à gauche) en ajoutant : « En fait, l'évolution de nos institutions résulte essentiellement du rapport des forces qui s'est manifesté aux élections de novembre 1958 et qui a poussé une majorité provisoire, reconstituée dans un climat politique très spécial, à infléchir l'esprit de la Constitution dans un sens contraire à ce qu'avaient voulu les constituants. »

Je conclus. « J'affirme, pesant mes mots, que l'application qui a été faite de cette Constitution est absolument en contradiction avec son esprit et sa lettre. » Ce n'est pas l'usage que vous vouliez faire de ma citation. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à droite, au centre gauche et sur certains bancs au centre. – Protestations à gauche et au centre.*)

M. le président – Mes chers collègues, nous allons, naturellement, entendre maintenant M. le Premier ministre aussi silencieusement et aussi attentivement que nous avons écouté M. Guy Mollet.

M. le Premier ministre – Ayant mis en cause M. Guy Mollet, je l'ai immédiatement autorisé à m'interrompre ; c'était normal. Mais je ne retire rien de ce que j'ai dit, ni de ce qu'il a dit (*Exclamations et rires à droite et à l'extrême gauche.*) puisqu'il a confirmé que [illisible] effectivement cité son texte.

Certes M. Guy Mollet y critique l'application qui a été faite depuis un certain temps de la Constitution ; il a d'ailleurs concrétisé son opinion puisque si je ne me trompe, il a déjà essayé de censurer ce gouvernement et sans doute le précédent. Mais ce qu'il a dit sur les principes demeure. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Néanmoins, mon intention n'est pas de me placer sur ce terrain dans lequel je prétends n'avoir rien mis de désobligeant, tout au moins à titre personnel, car si j'admets qu'en matière de droit les hésitations peuvent être permises, si j'admets qu'en matière constitutionnelle, l'évolution politique profonde ne peut être méconnue, je ne saurais admettre pour autant que l'on soutienne qu'en la matière le Gouvernement viole la Constitution et encore moins qu'il la viole délibérément.

Je regrette que des voix se soient élevées pour oser parler de forfaiture et le deuxième personnage de l'État, je veux dire le Premier ministre (*Sourires et applaudissements à gauche et au centre.*) récite avec fermeté de pareilles outrances. Je les récite à mon encounter. Mon passé n'est pas illustre, mais il répond de mes sentiments républicains et de mon respect de la loi et j'ai prouvé, dans le peu de temps que j'ai passé à ce jour dans les fonctions de Premier ministre, que j'étais prêt à les quitter s'il se posait pour moi une question que je jugeasse de conscience. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais ces imputations, je les récite avec plus d'énergie encore quand il s'agit du Président de la République c'est-à-dire du général de Gaulle, qui n'est pas un général populaire au sens où ont pu l'être le général Bonaparte et le général Boulanger. (*Exclamations à droite.*)

C'est quelqu'un à qui vous tous, mesdames, messieurs, vous devez que la République ait été rétablie en 1944. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Fernand Grenier – C'est au peuple !

M. le Premier ministre – Vous lui devez qu'elle ait été rétablie en 1944. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Edmond Bricout – Deux fois !

M. le Premier ministre – Vous lui devez qu'elle ait été sauvée en 1958. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Vous lui devez qu'elle ait été sauvée en 1960, lors des barricades. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous lui devez qu'elle ait été sauvée en 1961 lors du putsch d'Alger. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs. – Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Darchicourt – Et les travailleurs qui ont fait grève !

M. le Premier ministre – Vous lui devez qu'ait été surmontée il n'y a pas six mois l'offensive de l'OAS en Algérie.

M. André Fanton – Très bien.

M. Jean Morisse – Et en France.

M. le Premier ministre – Hier encore, au soir de l'attentat du Petit-Clamart, il n'est personne qui n'ait senti qu'avec lui la liberté risquait de mourir. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Alors, de grâce, que la reconnaissance au moins intervienne pour mesurer les propos (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), propos dont je le note, il n'est pas dans le monde un régime, si libéral soit-il, qui leur donnerait la liberté de diffusion dont jouit la presse de la V^e République. (*Protestations à droite.*)

Échappons si possible à cette contagion destructrice et retournons, ne serait-ce que par respect de nous-mêmes et de notre pays, à ce que doivent être les libres discussions d'idées qui sont la fierté des démocraties. Si ces discussions nous amènent à nous opposer, eh bien, comme il est naturel, le pays tranchera par les deux moyens qui lui sont ouverts. (*MM. les députés siégeant à gauche et au centre se lèvent et applaudissent longuement. – Exclamations à droite.*)

Discours devant l'Assemblée nationale (4 octobre 1962, 2^e séance)

■ **Mots-clés** : Gaullisme – Institutions – Marché commun – Quatrième République – Référendum de 1962

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Mesdames, messieurs, tout a été dit à cette tribune en ce qui concerne la procédure, et malgré l'heure tardive... ou matinale, ce débat serait incomplet si le Gouvernement n'exposait pas les raisons de fond qui l'ont amené à proposer l'élection du Président de la République au suffrage universel.

C'est là ce qui préoccupe le pays et c'est en fin de compte de sa réponse sur le fonds que dépendra, pour une large part, l'avenir de notre démocratie.

Or, sur ce point, on pourrait croire que j'ai relativement peu de monde à convaincre. À lire les déclarations, il semble que beaucoup de ceux qui combattent le projet, de ceux mêmes qui ont paraît-il contribué à la préparation d'un contreprojet, seraient pourtant pourtant favorables à ce mode d'élection. Alors, pourquoi essayer de le faire échouer ?

La vérité, c'est que, de même que certains se sont crus obligés de découvrir tout à coup les mérites de la dissolution automatique, d'autres déclarent accepter l'élection du Président de la République au suffrage universel, qui lui, sont, je le crains, fondamentalement hostiles.

Pour beaucoup, d'ailleurs, cela ne date pas d'aujourd'hui. Cela s'inscrit dans la tradition politique de plusieurs partis dont l'un que je ne nommerai pas, puisqu'on ne peut pas le nommer sans qu'on demande la parole pour un fait personnel.

Pour d'autres, et parmi ceux-là mêmes qui en 1958 ont fait appel au général de Gaulle et se sont ralliés à l'idée d'un chef d'État exerçant pleinement les charges de sa fonction, ce ralliement était donné du bout des lèvres et en fonction d'une conjoncture passagère.

Tel homme politique suggérait que, plutôt que de réformer la Constitution de 1946, on donnât les pleins pouvoirs à de Gaulle pour deux ans ou trois ans. On démontrait ainsi qu'on avait recours à une personnalité exceptionnelle pour un sauvetage momentané mais que pour le reste, en ne songeait qu'à revenir aux habitudes antérieures en promettant plus ou moins d'essayer de faire mieux la prochaine fois. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Pour ceux-là, comme disait Albert Bayet, « De Gaulle était un mauvais moment à passer ». (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Aujourd'hui encore, de quoi s'agit-il ? Quel est le but de cette grande bataille, sinon de dire à de Gaulle qu'il a fait son temps, son régime avec lui, et qu'on veut se retrouver entre soi, comme avant ?

Et pourtant, mesdames, messieurs, quelle méconnaissance des périls qui nous attendent et, d'une façon générale, de la réalité moderne !

À droite – Quels périls ?

M. le Premier ministre – Qui ne devrait voir que dans tous grands États, par des moyens divers, on a abouti, parce que c'est une nécessité, à la présence à la tête des affaires d'un homme qui, par un procédé ou par un autre, apparaît comme évidemment revêtu de la confiance de la nation et en mesure de l'incarner face aux dangers extérieurs ou intérieurs ?

On pense, bien sûr, au risque de guerre atomique et à toutes les conséquences qu'on peut imaginer, mais il y a bien d'autres problèmes.

En matière économique, le Marché commun, joint au rôle de plus en plus déterminant de l'État dans ces matières, interdit la facilité et la faiblesse qui ont conduit la IV^e République, malgré l'aide américaine... (*Vives interruptions à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. Jean Legendre – C'est la IV^e République qui a fait le Marché commun !

M. Guy Jarrosson – Il y a six pays dans le Marché commun ; les autres ne changent pas leur Constitution !

M. le Premier ministre – Veuillez me laisser, moi aussi, aller au bout de ma phrase.

...malgré l'aide américaine, malgré les efforts courageux de quelques chefs de Gouvernement, à se trouver, en mai 1958, les caisses vides, condamnée à la faillite ou à la récession. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

J'ai lu et j'ai entendu que le Marché commun était l'œuvre de la IV^e République. Je ne nie nullement le rôle qu'ont joué dans la négociation les gouvernements de l'époque. Mais lorsqu'il s'est agi de l'appliquer, comment aurait-on pu l'envisager sans le rude et long effort qu'a demandé le plan de redressement élaboré et décidé en décembre 1958 par le Gouvernement du général de Gaulle et son ministre des finances, M. Antoine Pinay ?

M. Jean Legendre – Que vous avez remercié !

M. le Premier ministre – Vous savez bien d'ailleurs qu'avaient déjà été préparés les correctifs de toute espèce qui auraient permis à la France de sauver la face, d'entrer, dans le Marché commun en parent pauvre, avec les ménagements qu'on doit à un État débile, et d'arriver à y vivre.

Au lieu de cela, l'action, non pas des techniciens – car les techniciens de tout temps sont disponibles et les remèdes de tout temps connus – l'action d'un exécutif fort et respecté a permis non seulement d'entrer par la grande porte, mais de demander et d'aboutir à une accélération des étapes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Et l'Afrique noire, dont tous les problèmes ont été réglés sans violence, sans une goutte de sang (*Exclamations à droite. – Applaudissements à gauche et au centre.*) par la création de nombreux États indépendants qui sont restés dans l'amitié de la France et qui sont ses témoins dans les instances internationales, croit-on qu'elle en serait là sans le prestige du pouvoir ?

M. Paul Pillet – Qui a voté contre la loi-cadre ?

M. le Premier ministre – Notre effort en matière atomique, dont certains contestent les modalités, mais dont on ne peut méconnaître qu'il oblige nos alliés les plus puissants à compter avec nous (*Exclamations à droite*) et qu'il est un premier pas pour une sécurité mieux organisée de l'Europe, croyez-vous qu'il aurait été mené à son terme, compte tenu des résistances intérieures et extérieures, dans un autre régime et sans l'influence du chef de l'État ?

Je ne parle pas, mesdames, messieurs, des dangers qu'ont fait courir à la France, à la République, les conséquences morales de quinze années de guerre coloniales et, en dernier lieu, la guerre d'Algérie.

La plupart de ces problèmes demeurent, d'autres surviennent ou surviendront. Pour leur faire face, il y faut l'autorité, il y faut la stabilité. Ni l'une ni l'autre ne peuvent, dans un pays aussi divers que la France, naître de nos divisions, de nos divergences ou même de nos nuances. Elles doivent trouver leur fondement dans ce rôle de garant et d'orienteur qui appartient au Président de la République...

Sur plusieurs bancs à droite – D'arbitre !

M. le Premier ministre – ... que notre Constitution a entendu lui réserver.

M. Aimé Paquet – Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre – Rappelez-vous, mesdames, messieurs, les difficultés qu'ont connues, pour jouer ce rôle, les présidents élus par le Parlement, souvent après une série de scrutins interminables, et qui, même lorsqu'ils acquéraient dans l'exercice de leurs fonctions, le respect du peuple, comme tous ont su le faire, étaient souvent, au départ, peu ou mal connus et toujours désarmés face aux divisions de nos partis politiques. Je pourrais citer ici les Mémoires du président Poincaré, désespéré dans les premiers temps de son septennat par les crises incessantes alors que montait à l'horizon le spectre de la guerre. Dans le même esprit, on pourrait rappeler l'expérience du président Albert Lebrun et j'ai cité moi-même le message du dernier Président de la IV^e République.

M. Jean Legendre – Il vote « non ».

M. le Premier ministre – C'est justement pour cela que la Constitution de 1958 a voulu faire de l'élection présidentielle quelque chose qui intéressât l'ensemble du pays, dépassant largement le cadre du Parlement et des états-majors en faisant appel à un grand nombre d'élus locaux.

Cela représentait une modification considérable par rapport à l'esprit de la Constitution de 1875. Les orléanistes, qui l'avaient rédigée, comme les républicains qui l'appliquèrent, étaient hantés par le souvenir du second Empire et par le souci d'assurer, les premiers à la

bourgeoisie et aux notables, les autres aux cadres des partis politiques, la part prépondérante dans la vie du pays. Mais le grand changement, vous l'avez accepté, et la nation avec vous, le jour où par référendum on a renoncé à la Constitution de 1875. Vous l'avez à nouveau accepté en approuvant avec le pays la Constitution de 1958.

L'extension à l'ensemble des citoyens du corps électoral actuel constitue, bien sûr, une étape importante supplémentaire ; mais l'étape décisive a été franchie en 1958 quand on a rapproché le président des citoyens.

Que le général de Gaulle ait renoncé pour lui-même à aller plus loin, on le comprend. Mais pour que demain les présidents puissent à leur tour se fonder sur l'assentiment populaire afin d'y trouver la force et le courage de remplir leur lourde tâche, il n'est pas de meilleur moyen que l'élection au suffrage universel.

Le moment pour en décider est d'autant plus favorable qu'à moins d'accident il n'y a pas de vacance prochaine et qu'au surplus il n'existe aucune personnalité susceptible d'être élue demain qui puisse faire peser un danger sur la République. (*Mouvements divers à droite.*)

Je demande qu'on réfléchisse par ailleurs au fait que ce mode d'élection sera par lui-même un facteur de regroupement et de conciliation, compte tenu notamment des modalités prévues pour le second tour.

M. Maurice Faure – Cela commence bien !

M. le Premier ministre – Les formations politiques y seront amenées d'abord pour préparer l'élection présidentielle, ensuite parce qu'elles subiront l'influence de ce facteur de rassemblement que sera le Président de la République.

C'est par là que le rôle des partis politiques, loin de diminuer, aura chance de se renouveler et de se préciser. Ils seront entraînés par la force même du système à tâcher de sortir de la dispersion et des divisions qui ont été les plaies de nos institutions républicaines et dont elles ont failli mourir à plusieurs reprises.

La réforme envisagée doit être par là un élément nouveau et essentiel pour le maintien de nos institutions démocratiques. Il est possible, d'ailleurs, que la logique fonctionnelle des institutions conduise ultérieurement à un véritable régime présidentiel à l'américaine. (*Mouvements divers à droite.*)

Le contreprojet déposé par M. Coste-Floret a des mérites. Il est clair, il est simple, il est cohérent.

M. Jean Legendre – Votons-le ! Faites-le inscrire à l'ordre du jour avec procédure d'urgence !

M. le Premier ministre – Il est peut-être l'avenir ; je crois pour l'instant qu'il est prématuré et que nos habitudes ne nous y ont pas encore suffisamment préparés. Pour l'heure, s'agit moins de modifier la Constitution que de l'affermir et d'assurer sa durée, car je ne pense nullement que le danger soit aujourd'hui dans l'excès du pouvoir exécutif. Dans un pays aussi

évolué que la France, dans un peuple qui a fait tant d'expériences, les aventuriers n'ont plus leur place par l'élection, et, d'ailleurs, nous les voyons préférer le coup de force et l'assassinat qu'aucune précaution constitutionnelle ne saurait empêcher.

M. Eugène Claudius-Petit – En matière de coup de force, vous êtes orfèvre !
(*Mouvements divers à gauche et au centre.*)

M. le Premier ministre – Le péril sera bien plutôt la tendance profonde au relâchement de l'exécutif. Il aura grandement besoin de l'investiture du suffrage universel, le Président de la République de demain, le jour venu, pour dominer les divisions et prendre les mesures sévères qui, à tout moment, peuvent devenir nécessaires.

M. Guy Jarrosson – Quelles mesures et à quels moments ?

M. le Premier ministre – Au surplus, le Président de la République n'aura aucun pouvoir nouveau et ceux qu'il a, si l'on y regarde de près, ont leurs limites que la personnalité actuelle du chef de l'État et les circonstances vous ont peut-être jusqu'ici dissimulées.

Mais si le Gouvernement refuse au futur Président de le suivre, celui-ci ne pourra faire appel au référendum.

M. Paul Reynaud – Monsieur le Premier ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le Premier ministre – Je vous en prie, monsieur le Président.

M. Paul Reynaud – Monsieur le Premier ministre, entendez-vous donner au futur Président de la République, élu au suffrage universel, les pouvoirs que le général de Gaulle a indiqués dans son allocution du 20 septembre ?

M. le Premier ministre – Je me bornerai à vous répondre que j'entends donner au Président de la République les pouvoirs qu'il détient de la Constitution.

M. Paul Reynaud – C'est très différent.

M. le Premier ministre – Il paraît que je passe mon temps à faire l'exégèse de sa pensée. Pour une fois, je vous laisserai ce soin. Vous le connaissez d'ailleurs depuis beaucoup plus longtemps que moi.

Au surplus, disais-je, ce Président de la République n'aura aucun pouvoir nouveau et ceux qu'il a, si l'on y regarde de près, ont leurs limites. Si le Gouvernement refuse de suivre le futur Président, celui-ci ne pourra faire appel au référendum. Si l'Assemblée nationale renverse le Gouvernement, le Président peut la dissoudre, mais la nouvelle Assemblée sera en place pour au moins un an et il faudra bien qu'il s'en accommode. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En fait, l'Assemblée nationale garde – c'est normal – une place prépondérante dans l'État et ses armes sont puissantes. Le risque de déséquilibre des pouvoirs existe – je le répète – dans le sens de l'affaiblissement des pouvoirs de l'exécutif. C'est ce péril que nous désirons conjurer en tâchant de maintenir à la fonction de Président de la République son importance, en intéressant pour cela à son élection chaque citoyen dont il est bon qu'il se sente directement concerné par le choix du chef de l'État afin de se sentir par là associé personnellement aux grandes lignes de la politique nationale.

Voilà, mesdames, messieurs, les raisons permanentes du texte que nous proposons au pays directement, parce que vous savez que dans les circonstances actuelles il n'aurait pas abouti par une autre voie. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

En conséquence, condamner la procédure, c'est renoncer au fond. Sans quoi d'ailleurs, il serait facile aux adversaires de la procédure de proposer à cette Assemblée un texte analogue sur le fond pour faire la démonstration de l'identité de vue. Tel n'est cependant pas le sens du contreprojet dont j'ai entendu parler.

On m'a demandé pour quelle raison la question se trouve actuellement posée devant le pays alors que j'avais moi-même déclaré que ni le Gouvernement, ni le Chef de l'État n'envisageaient une révision constitutionnelle pour la rentrée parlementaire. La raison, vous la connaissez et elle était peu prévisible. Le Président de la République s'en est lui-même expliqué clairement. C'est l'attentat du 22 août dernier. Chacun en a mesuré la gravité, à moins d'être comme certain avocat qui ne se satisfait décidément pas des attentats sans victime. Le général de Gaulle a eu quelque raison, vous en conviendrez, d'apprécier le risque qu'il a couru, et avec lui le pays.

À droite – Et Degueudre ? (*Vives protestations au centre et à gauche. – Mouvements divers.*)

M. le Premier ministre – C'est pourquoi il a estimé, avec le Gouvernement, qu'il était urgent d'assurer à nos institutions la durée en même temps que de provoquer clairement l'assentiment du peuple français.

Telle est la raison qui nous a déterminés à agir sans plus tarder, persuadés qu'il faut, à la tête de la République, aujourd'hui avec le général de Gaulle, demain avec un élu du suffrage universel, un président garant des libertés comme de la grandeur de la France.

Le résultat, s'il est obtenu, n'est pas de nature à encourager les aventuriers.

La police découvre chaque jour les preuves que de gros moyens sont encore en place pour les désordres, les attentats, les assassinats. Or, les offensives ne semblent pas se déclencher. C'est que les chefs de ces redoutables complots misent sur l'opposition au référendum. (*Applaudissements au centre et à gauche, vives protestations à droite et à l'extrême gauche.*)

M. Guy Mollet – Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. le Premier ministre – Si, je le sais ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Si de Gaulle pouvait être chassé par ce moyen, comme tout deviendrait simple !
(*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. André Chandernagor – Qui a pris l'initiative ? Ce n'est pas nous !

M. le Premier ministre – C'est aux républicains qui prônent aujourd'hui le « non » à que je m'adresse...

M. René Cassagne – C'est la guerre psychologique !

M. le Premier ministre – ... pour les inviter à réfléchir. Il est encore temps.

Sont-ils bien sûrs d'eux-mêmes et de leurs forces ? Ont-ils bien fait le compte des moyens qu'on pourra demain utiliser contre eux ?

M. Guy Mollet – Il est des choses que vous ne devez pas dire. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre – Je souhaite, monsieur Guy Mollet, que vous ne me posiez pas de question parce que je ne veux pas vous donner de réponse. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Legendre – Alors, allez-vous en !

M. le Premier ministre – Je vous la donnerai en particulier.

En admettant qu'on exagère le péril – ce dont j'ai des raisons de douter – croit-on que le pays supporterait longtemps le retour inévitable à un régime semblable à celui d'hier, c'est-à-dire à un régime que nos divisions condamnent à l'instabilité et à la faiblesse ? Le peuple n'en veut pas et l'évolution même du pays le rendrait très vite impossible.

Alors, mesdames, messieurs, soit que le fascisme ait d'abord gagné, soit que l'incohérence et la débilité se soient à nouveau installées dans nos institutions, demain comme hier, en dépit de la volonté et de la qualité des hommes, alors viendrait l'heure que guette un autre adversaire de la liberté, j'ai nommé le parti communiste. (*Exclamations sur certains bancs à l'extrême gauche. – Mouvements divers.*)

M. Maurice Thorez – Tiens !

M. le Premier ministre – Je vous le dis avec gravité et avec toute ma conviction : ceux qui, ce soir, vont prendre la responsabilité de renverser le Gouvernement et donc, qu'ils le veuillent ou non, de chercher à faire à la fois échouer le référendum, partir de Gaulle, saper ce qu'il y a de plus neuf dans nos institutions, ceux-là font le jeu des extrêmes, c'est-à-dire, à terme et peut-être à travers de déplorables secousses, du communisme. Ils auront à s'en justifier devant le pays. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Entretien avec un journaliste de la RTF (24 octobre 1962)

Mots-clés : *Gaullisme – Institutions – Référendum de 1962*

La motion de censure est votée le 5 octobre. Georges Pompidou présente au général de Gaulle la démission de son gouvernement le 6 ; le Président lui demande de rester en fonctions jusqu'aux élections. La campagne autour du référendum, programmé le dimanche 28 octobre, se développe, marquée notamment par une polémique sur le rôle de la RTF et l'inéquité de traitement entre l'opposition et la majorité. L'entretien radiotélévisé de Georges Pompidou avec François de la Grange est diffusé le 24 octobre à 20h00, mais son agenda nous montre un rendez-vous avec la télévision le 23.

Question – *Je voudrais d'abord, Monsieur le Premier ministre, vous poser ce qu'en termes parlementaires on appelle la « question préalable ». Le Gouvernement a été censuré. L'Assemblée a été dissoute. Pouvez-vous nous dire alors dans quelles conditions se trouve actuellement le Gouvernement ?*

Réponse – *Après le vote de la censure je suis allé remettre ma démission au Président de la République qui en a pris acte, et comme il a dissout l'Assemblée nationale il a estimé qu'il n'était peut-être pas utile de faire un nouveau gouvernement pour quelques semaines; il m'a donc demandé de rester en fonctions jusqu'au début de la prochaine législation [sic]. C'est vous dire que vers la fin de novembre ou vers les premiers jours de décembre ma démission deviendra effective et qu'à ce moment-là le général de Gaulle nommera un nouveau gouvernement, si tout va bien...*

Question – *Qu'entendez-vous par : si tout va bien ?*

Réponse – *Eh bien ! Vous le savez, le général de Gaulle a annoncé que si le référendum était mauvais ou s'il était par trop médiocre, il se retirerait définitivement.*

Question – *Justement, l'un des principaux griefs des adversaires du référendum est cette pression exercée par le général de Gaulle sur les électeurs.*

Réponse – *Oui, je sais. On a même parlé de chantage. À vrai dire s'il s'agissait d'une question politique ordinaire, je comprendrais que l'on s'étonne que le Président de la République parle de se retirer sous prétexte que tout le monde n'est pas d'accord avec lui. Mais de quoi s'agit-il dans le cas qui nous occupe ? Il s'agit de la conception même du rôle du Président de la République. Nous avons d'un côté la conception de ses adversaires qui déclarent que le Président de la République doit être ce qu'ils appellent un arbitre. J'ai l'impression que dans leur esprit cela veut dire un figurant chargé de compter les coups dans cette espèce de match de boxe que doit être pour eux, je pense, la vie politique. Et puis, il y a de l'autre côté la*

conception que le général de Gaulle a proclamée, qu'il a approuvée et pratiquée depuis quatre ans. Si sur cette conception même le peuple le désavoue, comment voulez-vous qu'il reste, ce serait antidémocratique et ce serait même absurde !

Question – *Une autre objection des partisans du « non » est que cette élection du Président de la République au suffrage universel mène à un accroissement des pouvoirs du Président de la République, disons le mot, au pouvoir personnel.*

Réponse – Sur ce point, je crois qu'il suffit de regarder avec bonne foi le projet de loi qui est soumis au référendum. Il n'y a là aucune modification d'aucun pouvoir. Qu'il s'agisse des pouvoirs du Président de la République, des pouvoirs de l'Assemblée nationale, des pouvoirs du gouvernement, des pouvoirs du Sénat, tout demeure dans l'état où cela est. On ne modifie strictement que le mode d'élection du Président de la République. Au fond, on parle de modifier la Constitution, il s'agit plutôt de la confirmer, de la consolider.

Question – *Alors, dans ces conditions, quel intérêt y a-t-il à changer le mode d'élection du Président de la République ?*

Réponse – L'intérêt est qu'il s'agit, par l'élection du Président de la République au suffrage universel, de lui donner l'autorité et le prestige qui semblent nécessaires pour lui permettre d'exercer ses fonctions.

Comment voulez-vous que le Président de la République puisse s'opposer le cas échéant, par exemple, aux excès des partis s'il n'a pas la confiance nationale ? Comment pourrait-il prouver qu'il est revêtu de la confiance nationale s'il n'est pas l'élu du suffrage universel, comme le sont précisément les députés. Il n'y a là, croyez-le bien, aucune méfiance vis-à-vis du corps électoral actuel, vis-à-vis de nos élus locaux, qu'il s'agisse des conseillers municipaux, des maires ou des conseillers généraux, bien au contraire. Il est très possible que ce corps électoral désigne le même candidat que celui que désignerait le suffrage universel – nous l'avons bien vu en 1958 avec de Gaulle. Mais ce qu'il faut c'est que le peuple, et je pense aussi aux femmes, aux jeunes, qui ne sont absolument pas représentés dans le corps électoral actuel, c'est que le peuple soit associé à l'élection du Président de la République. Et pourquoi ce peuple, qui choisit très bien, j'imagine, ses conseillers municipaux, ses conseillers généraux, qui choisit très bien, j'imagine, ses députés, pourquoi ne choisirait-il pas très bien son Président de la République ? On dit qu'on fait confiance à un inconnu, eh bien, je vous parie une chose, c'est que le peuple choisira celui qu'il connaîtra et il le choisira pour les mérites qu'il lui aura connus.

Question – *Il y a aussi les objections juridiques. L'élection du Président de la République au suffrage universel entraîne une révision de la Constitution, or, pour cette révision de la Constitution, la voie qui a été prévue est celle du référendum et certains détracteurs n'hésitent pas à crier au viol de la Constitution. Car il y avait d'autres voies !*

Réponse – je sais, les juristes discutent, les juristes disputent et moi-même qui ai fait du droit autrefois j'ai essayé de faire la démonstration juridique de ma thèse à la tribune de l'Assemblée nationale. Rassurez-vous, je ne vais pas la recommencer, ce serait trop long, on dirait encore que j'abuse de la télévision, et pourtant, vous êtes témoins que ça fait la deuxième fois en sept mois que je m'en sers – mais enfin laissons là cette démonstration et tenons-nous en, s'il vous plaît, à une argumentation de simple bon sens. En 1946, quand il s'est agi d'abolir la Constitution de 1875, comment a-t-on procédé ? En 1958, quand il s'est agi d'abolir la Constitution de 1946, celle de la IV^e République, et de voter notre actuelle Constitution, comment s'y est-on pris ? Par référendum sans aucun débat parlementaire, et je voudrais comprendre pourquoi une Constitution qu'on peut abolir ou voter par référendum ne pourrait pas être modifiée sur un point particulier par référendum. Et je voudrais comprendre pourquoi les Français qui ont été assez grands pour choisir tout seuls leur Constitution auraient besoin de tuteurs, auraient besoin d'être éclairés pour en changer un article.

Question – *Tout à l'heure, Monsieur le Premier ministre, vous m'avez dit que les pouvoirs du Président de la République ne seraient pas augmentés. Ceci m'amène à vous demander : quelles raisons voyez-vous de confirmer d'une façon aussi solennelle, aussi éclatante, le rôle du Président de la République ?*

Réponse – Eh bien là, voyez-vous, c'est qu'il s'agit d'assurer la continuité, la stabilité de la patrie. Bien sûr ça n'empêche pas les changements de ministres et même pas les changements de ministères, mais ce n'est pas une raison pour tomber dans les excès de la IV^e République où nous avons vu des Chambres dans lesquelles il y avait plus de 200 députés qui étaient ministres ou anciens ministres ; un sur trois, et j'imagine que les deux autres espéraient ! Néanmoins, il faut un renouvellement mais ce qui est important c'est qu'il y ait « une politique », qu'il y ait une politique extérieure, qu'il y ait une politique économique et financière, qu'il y ait une politique militaire, c'est ce que nous avons depuis 1958 et nous en voyons tous les jours avec éclat les résultats. Comment a-t-on pu résoudre le douloureux problème algérien qui semblait insoluble sinon de cette façon ? Et en matière financière, savez-vous qu'à la veille de la V^e République en 1958 nous étions au bord de la faillite, savez-vous qu'il y avait à ce moment-là, dans nos caisses en actif, or et devises, trois fois moins que nous n'avons de dettes vis-à-vis de l'étranger et aujourd'hui je puis vous dire que nous avons trois fois plus d'or et de devises que nous n'avons de dettes vis-à-vis de ces mêmes États étrangers, c'est cela qui permet l'expansion et par conséquent la prospérité, et par conséquent le progrès social.

Nous avons une politique extérieure et c'est ce qui nous permet de figurer au premier rang de l'Europe, au premier rang du Marché commun, de parler d'égal à égal avec la plupart des États, d'être, je dirais même, enviés par les États-Unis qui s'interrogent sur le miracle français. Je lisais il y a quelques jours un article de Raymond Cartier et je me rappelle le sous-titre « Aux États-Unis, prestige de la France en hausse de 1000% ». Voilà ce que c'est qu'une politique extérieure, c'est d'avoir une politique qui nous a permis également de mater la subversion, de mater les tentatives de putsch de quelques généraux égarés et qui nous permet de encore aujourd'hui d'arrêter les complots passés, présents et futurs. Une politique militaire, c'est ce qui nous permet de reconvertir notre armée, de lui donner l'armement moderne dont elle a besoin. Mais pour qu'il y ait « une politique », il faut qu'il y ait un homme qui l'anime et

qui en assure la continuité et aujourd'hui à l'heure où la menace sur la paix est éclatante aux yeux de tous, plus que jamais nous avons besoin d'un homme à la barre : cet homme ne peut être que le Président de la République; et j'ose dire, dans les circonstances actuelles, ce ne peut être que de Gaulle.

Question – *Tout à l'heure, Monsieur le Premier ministre, je vous ai demandé dans quelle situation se trouvait votre gouvernement, après le vote de censure et la dissolution de l'Assemblée. Là, je voudrais vous poser une dernière question si vous le permettez, une question d'ordre un peu personnel : quelle impression cela fait-il d'être renversé, surtout lorsque c'est la première fois ?*

Réponse – Voyez-vous, je ne suis pas un politicien de profession. Si je me suis intéressé à la vie politique de mon pays, c'est à cause de tout ce que j'ai vu depuis plus de trente ans. J'ai vu au lendemain de la Première Guerre mondiale la victoire de 1918 acquise par le sacrifice de millions de combattants et aussi un million et demi de morts, j'ai vu cette victoire gaspillée. J'ai vu des hommes politiques de valeur, de gauche, de droite, Clemenceau, Poincaré, Briand tour à tour balayés ; j'ai entendu le Président du Conseil du moment, M. Albert Sarraut, déclarer : « Nous ne laisserons pas Strasbourg sous le feu des canons allemands ». Les Alsaciens savent ce qu'il est advenu de cette déclaration péremptoire, la première d'une série trop fameuse. En 1940, j'ai vu notre armée, la veille encore la meilleure du monde, conduite à une défaite humiliante ; j'ai vu, pendant quatre ans, mon pays occupé par l'ennemi et quand, en 1945, la France a été par un véritable miracle, non seulement libérée mais victorieuse, j'ai cru que c'était fini.

Eh bien, non ! Ce n'était pas fini. Cela a recommencé et même en pire. De nouveau, nous avons vu les ministères s'écrouler comme des châteaux de cartes. Nous avons vu l'inflation galopante, notre armée jetée dans des guerres coloniales sans espoir où elle ne pouvait trouver que l'humiliation, rappelez-vous la fin de Suez, quelquefois la défaite, rappelez-vous Dien-Bien-Phu, et au milieu des succès qui ne pouvaient suffire, et par conséquent ne menaient à rien : c'est l'Algérie. Et puis en 1958, au bord de la guerre civile, quand tous les partis se sont tournés vers de Gaulle, j'ai cru cette fois que c'était fini, qu'on avait compris. C'est pourquoi, quand je suis arrivé au gouvernement, pour moi qui crois que les partis politiques, que le Parlement ont un rôle à jouer, j'ai essayé de jouer le jeu, de collaborer loyalement. Ce n'a pas toujours mal réussi. Après tout, en quelques mois nous avons fait voter un certain nombre de lois importantes dont une loi agricole, capitale pour l'avenir de nos agriculteurs, nous avons fait confirmer définitivement la construction du grand ensemble industriel et atomique de Pierrelatte qui nous met à la tête de l'Europe continentale, nous avons voté les crédits pour les rapatriés, pour les mesures sociales.

Vous croyez que je suis loin de votre question, j'y viens. Le 5 octobre 1962, à la tribune de l'Assemblée nationale, j'ai senti physiquement que le mauvais génie d'autrefois était de nouveau présent dans l'hémicycle. J'ai vu la grande majorité de l'Assemblée nationale, depuis les communistes inclus jusqu'aux sympathisants de l'OAS, également inclus, je le ai vus animés moins par le désir d'exercer un droit de contrôle légitime de la politique du Gouvernement que par la passion de renverser tout ce qui s'oppose au régime exclusif des partis. Je les ai vus revivre avec exaltation l'atmosphère des crises d'autrefois et c'est pourquoi, Monsieur je me suis senti triste et angoissé, pour le Parlement plus que pour mon gouvernement et pour la France. J'espère que dimanche dissipera ces appréhensions que je ne suis pas seul à éprouver et qu'il fera comprendre à tous qu'il entend vivre dans la liberté et dans la paix intérieure et extérieure en répondant « oui » à celui qui par deux fois déjà lui a ramené la paix.

Discours d'ouverture de la XV^e session de l'IHEDN (5 novembre 1962)

Mots-clés : Afrique – Alliance atlantique – Défense nationale – Guerre froide

Discours prononcé par le Premier ministre, M. Georges Pompidou, à l'occasion de l'ouverture de la XV^e session de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (5 novembre 1962). L'IHEDN, créé officiellement en février 1949, organise des sessions annuelles de formation et de réflexion sur les questions de défense, ouvertes à la fois aux militaires de carrière, aux fonctionnaires civils et à des auditeurs du secteur privé ; de 1961 à 1964, il est présidé par le général Fernand Gambiez. Michel Debré, Premier ministre, y prononce une allocution en 1960, inaugurant une tradition qui sera rarement démentie.

Mon Général, messieurs,

Au moment où j'ai l'honneur d'ouvrir la XV^e session de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale et en écoutant avec beaucoup d'intérêt les paroles que vient de prononcer le général Gambiez, je mesure une fois de plus l'importance que représente, pour les peuples comme pour les gouvernements, la Défense nationale. Importance qui lui vient, bien sûr, de son objet même, mais plus encore de ce qu'elle signifie, c'est-à-dire une manifestation de la volonté d'un peuple de s'affirmer, de s'individualiser, autrement dit, manifestation extérieure de l'âme de la Nation.

Or, jamais autant qu'en ce lieu, bien sûr, et en ce moment il n'a été possible de réfléchir avec plus de liberté d'esprit et de gravité sur ce qu'on pourrait appeler les impératifs de la défense nationale moderne de la France.

C'est la première fois, en effet, depuis 22 ans, que notre pays est en paix, c'est-à-dire que nos soldats ont cessé de se battre. Au terme de ce long effort, marqué de beaucoup de douleurs et de sacrifices dont les moindres n'auront pas été ceux qu'il aura fallu faire pour y mettre fin, nous avons la possibilité d'examiner en face les données du monde moderne et la place que peut y avoir la France, ce qui revient à chercher une définition de notre défense nationale. Parmi ces données, parmi les courants qui traversent le monde, nous apercevons des contradictions et des divergences. Il en est une d'abord : en ce moment où les grands ensembles, les continents prennent conscience d'eux-mêmes, jamais pourtant la volonté de se libérer, de s'affirmer, n'a été aussi vive, non seulement chez les peuples, chez les vieilles nations, mais chez les races et presque les tribus. Il est frappant de noter qu'à l'heure où plus que jamais dans le passé on entend parler, par exemple, du continent africain, des intérêts africains, de l'âme africaine, à ce moment-là surgissent dans cette même Afrique vingt ou trente nations, plus ou moins nouvelles et qui s'affirment bruyamment, entraînées par ce mot magique, et quelquefois cette duperie, qu'est l'indépendance.

Si nous regardons la France nous sommes obligés de constater que pour nous aussi les mêmes problèmes se posent. Jamais sans doute la France ne s'est sentie plus vivante, plus désireuse de se moderniser, de s'affirmer, jamais pourtant elle ne s'est sentie aussi liée à ce continent qu'est l'Europe. C'est la première donnée sur laquelle vous aurez à réfléchir.

La deuxième, c'est que la France par sa position dans le monde est de tous les pays l'un des plus exposés, située qu'elle est au contact de deux mondes, sorte de promontoire de l'Europe continentale vers le monde océanique et atlantique et, en même temps, base avancée de ce monde atlantique vers le continent européen, vers l'Est européen, vers le monde soviétique.

Troisième donnée et qui contient, elle aussi, sa propre contradiction, ce sont les bouleversements techniques et scientifiques de notre époque qui contraignent à repenser l'effort militaire et à envisager des méthodes et de armements extraordinairement nouveaux, destructifs et coûteux, représentant pour un pays comme le nôtre une charge considérable, presque écrasante. Or en même temps que cet effort, s'impose à nous la constatation de notre relative faiblesse en face des deux grands empires qui prétendent se partager le monde, et par conséquent la nécessité de nous insérer dans un ensemble, dans une alliance. Voilà, parmi les données du monde actuel, quelques-unes de celles qu'il faut avoir en tête quand on veut commencer à parler de défense nationale.

Nous devons donc d'abord faire cet effort de renouvellement, de modernisation, si lourd soit-il ; il faut le mener à son terme, faute de quoi nous ne serions plus qu'un État protégé. Il nous faut, d'autre part, à cause de ce rapport de forces, nous insérer dans une alliance, y trouver notre place, y apporter notre part d'effort. Il nous faut néanmoins garder notre âme, notre liberté, notre autonomie de pensée, puisque les événements, les plus récents même, démontrent que si étroites et cohérentes soient les alliances, si bien scellées par la tradition, par les amitiés, par les intérêts, c'est quand un peuple est menacé directement dans ses intérêts et dans sa vie, qu'il réagit avec le plus de rapidité et d'énergie.

Il est, enfin, une quatrième obligation, c'est que la défense nationale aujourd'hui ne peut plus se penser en termes purement militaires, qu'elle n'est plus un domaine réservé que la Nation confie à des spécialistes, à ce corps de spécialistes que serait l'Armée. La Défense nationale recouvre toutes les activités de la Nation. Elle les recouvre parce qu'aujourd'hui tous les citoyens sont des combattants. Ils sont des combattants passifs, dans la mesure où ils sont tous exposés aux mêmes dangers. Ils sont des combattants actifs parce que l'activité industrielle, l'activité agricole, l'organisation économique, technique, les transports, les transmissions d'un pays font partie de sa défense nationale au même titre que les divisions blindées ou que l'arme atomique.

Eh bien, messieurs, c'est à tout cela que répond cet Institut des Hautes Études de la Défense Nationale. Il recouvre, précisément, toutes les activités du pays et, si la part qu'il fait, comme il est naturel, à l'Armée, aux militaires, est très importante, ceux-ci n'en sont pas moins qu'une composante à côté des fonctionnaires civils de l'État et des représentants des diverses activités techniques ou privées de la Nation.

À vous donc, par vos travaux, de vous préparer aux tâches de cette défense. À vous aussi d'aider à définir une doctrine de notre défense, à orienter par là l'action du Gouvernement, à aider à forger l'âme de la Nation.

Dans un monde où, par ses dimensions, et son horreur même, la guerre apparaît de plus en plus inimaginable, les faits se chargent de rappeler que l'inimaginable peut n'être pas impossible ; que la loi de l'espèce, en quelque sorte, pousse à l'affrontement et à la destruction et qu'il faudra sans doute aux peuples beaucoup de volonté de survie et aux dirigeants beaucoup de sagesse et de fermeté pour ne pas se laisser entraîner les yeux fermés sur la pente de l'anéantissement. Il suffit, vous le savez, de quelques engins installés dans une île de l'Atlantique pour que l'on sente passer le premier souffle d'un vent mortel. Dans ces moments, la responsabilité des cadres d'un pays sont écrasantes. Par vos travaux, vous vous préparez, j'en suis sûr, à y faire face.

Entretien télévisé avec un journaliste de la RTF (21 novembre 1962)

Mots-clés : *Élections de novembre 1962 – Institutions – PCF – Majorité politique*

Le référendum sur l'élection du Président de la République a lieu le 28 octobre. Les Français sont ensuite appelés aux urnes, les 18 et 25 novembre, pour élire leurs nouveaux députés après la dissolution du 9 octobre. Cet entretien avec Michel Colomès a lieu entre les deux tours, au moment où les partis de gauche tentent des désistements « de Front populaire » pour faire barrage au gaullisme largement victorieux au premier tour.

Question – *Monsieur le Premier Ministre, le premier tour des élections a d'ores et déjà jeté les bases d'une future majorité gaulliste. Ces résultats ont étonné beaucoup d'observateurs. Vous-même, avez-vous été surpris ?*

Réponse – Non, franchement, je ne peux pas dire que j'ai été surpris. Naturellement l'ampleur de certains échecs m'a étonné. Mais dans l'ensemble, je m'attendais à un grand succès des candidats de la V^e République.

Je m'y attendais parce que je crois à la logique et au bon sens du peuple français. Ayant voté oui au référendum du 28 octobre, j'aurais été très étonné qu'il donnât, trois semaines plus tard, une majorité aux partisans du non.

Je sais bien que dans cet espoir un certain nombre de personnes avaient laissé entendre qu'il serait utile d'avoir un frein. Mais, d'abord, ce frein politique, il existe : ce sont les règles de la Constitution. Et puis, ensuite, la nécessité de disposer d'un frein – dont je conviens – n'enlève rien à la nécessité fondamentale de l'unité de la direction. Voyez-vous, en politique, il en est comme de la conduite d'une voiture. S'il y a un conducteur qui appuie sur l'accélérateur et un autre sur le frein, alors on se retrouve dans le fossé. Si le Pays avait envoyé au Parlement une majorité hostile à la politique du général de Gaulle qu'il venait d'approuver, je crois que la France se serait retrouvée dans le fossé elle aussi.

Cela dit, je répète que je n'y croyais pas et d'autant moins que la signification de cette consultation électorale m'apparaissait nettement claire et et claire aux yeux de tous.

Question – *Cette signification, pouvez-vous nous la préciser, nous dire ce qu'elle comporte à votre avis ?*

Réponse – Je crois d'abord que référendum et élections sont dans cette affaire étroitement liés, non pas bien sûr uniquement parce qu'ils ont lieu à trois semaines d'intervalle, mais parce qu'ils portaient sur le même objet. En fait, si nous avons eu des élections c'est par suite de la dissolution de l'Assemblée qui avait censuré le gouvernement pour avoir proposé un projet de loi portant référendum. C'est donc bien du même enjeu qu'il s'agissait. Cet enjeu est important et a été parfaitement expliqué de part et d'autre par les partisans et les adversaires, au cours d'une campagne électorale des plus ardentes qu'on ait jamais vues.

Le 28 octobre, le Pays a répondu oui. Il a dit et a confirmé qu'il approuvait la Constitution de 1958 et les institutions de la V^e République. Il a dit et confirmé qu'il considérait le Président de la République comme son représentant chargé au nom du peuple d'assurer et de garantir l'unité, la stabilité et la continuité de la politique de notre pays.

Il a dit et confirmé qu'il approuvait la manière dont le général de Gaulle avait conçu et pratiqué sa fonction. Il a dit et confirmé qu'il ne voulait ni d'un retour au régime exclusif des partis ni du régime d'assemblée.

Il a dit cela contre tous les partis ou presque, contre tous les dirigeants ou presque. Et on aurait voulu qu'il se déjuge au point d'envoyer au Parlement ceux-là même qu'il venait de désavouer, en leur donnant le pouvoir d'entraver le fonctionnement des institutions et, par conséquent, de nous précipiter à nouveau dans les crises politiques, les secousses et le malheur. Cela, je ne le croyais pas.

Question – *Effectivement, le peuple ne s'est pas déjugé, mais l'ampleur même du succès a suscité des inquiétudes chez certains. Alors que jadis on était habitué à chercher des majorités introuvables, on aujourd'hui jusqu'à parler de parti unique...*

Réponse – Oui, je sais, on parle de parti unique. Je vous dirai même que c'est ce qui m'a fait m'interroger le plus sur les intentions profondes des dirigeants de certains état-majors de partis.

Parce que, enfin, la seule idée qu'il puisse y avoir à l'Assemblée nationale une majorité cohérente, désirant travailler et cohabiter loyalement et en harmonie avec le Gouvernement et avec le Président de la République, cette seule idée, dis-je, est apparue scandaleuse.

Et pourtant, que se passe-t-il aux États-Unis ? Le parti démocrate n'a-t-il pas la majorité à la Chambre des Représentants ? Et en Angleterre ? Le parti conservateur n'a-t-il pas la majorité à la Chambre des Communes ? C'est d'ailleurs la base du bon fonctionnement des institutions démocratiques. C'est ce qui nous a manqué dans le passé et qui fut la cause de bien des déboires. En réalité, soyons sérieux : où avons-nous trouvé le parti unique ? Dans les régimes fascistes et dans les régimes communistes. Et où sont, je vous le demande, à l'heure présente les communistes et les fascistes ? Sont-ils avec de Gaulle ? Ils sont contre lui, alliés peut-être entre eux et en tout cas, hélas, avec d'autres.

Question – *Justement à propos d'alliances avant le second tour et à propos des communistes, on parle beaucoup de la tactique électorale communiste.*

Réponse – Oui... La tactique du Parti communiste a fait couler beaucoup d'encre. Cette tactique, voyez-vous, est à mes yeux habile, cohérente et claire. Voyez-vous, le Parti communiste ne peut espérer faire élire ses candidats, dans la plupart des circonscriptions. Même avec des alliances il ne peut même pas espérer les faire élire sous son étiquette dans beaucoup de circonscriptions. Par conséquent, ce qu'il lui faut, ce qu'il cherche, c'est trouver des hommes grâce à qui il puisse en quelque sorte s'infiltrer massivement mais obliquement dans la future Assemblée.

De ces hommes, il se prépare à faire aujourd'hui des prisonniers et demain des complices. Car une fois qu'on a été élu avec les voix communistes, on ne s'appartient plus. Qu'on soit de droite ou de gauche, plus jamais, on le sait, on ne sera réélu sinon avec ces mêmes voix communistes : il faut donc se donner du mal pour les garder et pour les mériter et ce ne sera pas toujours facile. Le maître stalinien est dur. Il ne tolère pas les écarts. Il n'épargne pas les humiliations, comme nous nous en apercevons déjà.

Voyez-vous, il est profondément triste de voir des hommes qui, toute leur vie, ont dénoncé les manœuvres communistes pour s'emparer du pouvoir par effraction, sous le couvert de prête-noms plus ou moins conscients, il est triste de voir ces hommes aujourd'hui abdiquer leur passé, abdiquer leur liberté et se prêter précisément à des manœuvres dont il proclamé le danger.

Oui, le Parti communiste a raison. Il fera ce qu'il faut pour pouvoir compter sur ceux qu'il aura fait élire demain, mais c'est ceux-là que je plains. Je plains ceux qui ont signé ce pacte et je les plains pour l'avenir qu'ils se réservent. Le Parti communiste a l'habitude, croyez-moi, de presser les oranges à fond avant d'en rejeter l'écorce.

Question – *Aujourd'hui, à quelques jours du second tour, la question qui préoccupe tout le monde est celle de la composition de la future assemblée.*

Réponse – Ne me demandez pas des pronostics, ni des chiffres. Je ne m'aviserais pas de jouer les prophètes. Mais, si vous le voulez, je vous dirai ce que je crois et ce que j'espère.

Je crois et j'espère d'abord que le pays sera fidèle à lui-même et à ses décisions précédentes.

Je crois et j'espère qu'il mesurera que les dangers ne sont encore que provisoirement écartés et que nous ne serons fixés que dimanche soir.

Je crois et j'espère que ceux qui se sont abstenus au premier tour en prendront conscience et qu'ils viendront apporter leur voix dimanche.

Je crois et j'espère que les électeurs désavoueront les combinaisons, les tricheries, les marchandages et les alliances contre nature.

Si tout cela se réalise, alors nous aurons une majorité, une majorité cohérente et unie, en mesure de travailler efficacement avec le Gouvernement et nous pourrons continuer l'œuvre entreprise depuis quatre ans pour la rénovation de la France, pour la prospérité économique, pour le progrès social et en fin de compte pour la paix, pour la paix à l'intérieur et à l'extérieur. Voilà ce que je crois et que j'espère.

Déclaration devant l'Assemblée nationale (13 décembre 1962)

Mots-clés : Agriculture – Aide au développement – Algérie – Alliance atlantique – Aménagement du territoire – Budget – Chômage – Construction européenne – Coopération – Croissance – Défense nationale – Éducation nationale – Exportations – Franc – Grande-Bretagne – Guerre froide – Institutions – Logement – Majorité politique – Marché commun – Niveau de vie – Nucléaire – OAS – Ouvriers – Participation – Plan – Populations défavorisées – Rapatriés d'Algérie – Région parisienne – Rénovation rurale – Transports

Déclaration de Georges Pompidou, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale, sur le programme de son gouvernement (1^{re} séance du 13 décembre 1962). La composition du nouveau gouvernement est connue le 7 décembre, dix jours après le deuxième tour des élections législatives qui ont vu la victoire des gaullistes.

M. Georges Pompidou, Premier ministre – Au moment où s'achève l'année 1962, il nous est donné de mesurer son importance dans l'histoire de la France et pour l'avenir du monde.

Pour la France, 1962 aura été l'année de la solution définitive du drame algérien, solution laborieuse mais qui, engagée de façon irréversible dès 1959 par la promesse de l'autodétermination mise en train par les accords d'Évian, a été sanctionnée par le référendum du 8 avril dernier et par la création d'un nouvel État algérien. 1962 aura été ensuite, par le référendum du 28 octobre et par la consultation populaire d'où est sortie votre Assemblée, une année décisive pour la consolidation de la V^e République comme pour l'orientation durable de notre vie politique.

Sur le plan international, 1962 n'aura pas été une année moins importante : la demande d'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun influe sur les conditions du problème européen, la réconciliation franco-allemande a été scellée de façon spectaculaire par les voyages du chancelier Adenauer et du général de Gaulle, cependant que la crise de Cuba et le conflit sino-indien ont démontré tout à la fois que la paix est fragile et toujours menacée, et que son maintien dépend de la résolution et de la puissance des nations libres.

De ces constatations comme de l'expérience des quatre dernières années découle la politique que le Gouvernement se propose de suivre et que je voudrais exposer clairement à l'Assemblée.

Cette politique se définit par quelques principes dont le premier est qu'il importe de tirer les conséquences de la fin de la guerre d'Algérie.

Cela veut dire d'abord qu'il nous faut poursuivre la reconversion de notre armée. Dégagée des guerres coloniales, ramenée pour l'essentiel en métropole, retrempée dans les eaux originelles, je veux dire dans le peuple et dans la nation, notre armée se verra attribuer les missions qui lui incombent et qui répondent d'ailleurs à sa vocation, en même temps que nous devons entreprendre de la doter des armes modernes dont elle est, à l'heure actuelle, cruellement dépourvue. Je parle ici de l'armement conventionnel dont on s'accorde aujourd'hui partout à reconnaître le caractère indispensable. Mais, en même temps, le Gouvernement

entend continuer l'effort commencé depuis de longues années pour doter la France d'une puissance atomique propre. Sur ce point aussi, l'année 1962 aura marqué puisqu'elle aura vu la « bombe » française faire ses progrès décisifs et le Parlement donner, au terme d'un long débat, son accord à l'achèvement du grand centre industriel atomique de Pierrelatte. À ce sujet, je puis annoncer que l'usine pilote a commencé à fonctionner ces jours-ci dans les conditions prévues par nos savants et par nos ingénieurs.

L'effort qui sera ainsi continué, et qui s'inscrit dans le projet de budget déposé est – je tiens à le redire – à la mesure de la France. Ni par rapport à l'ensemble du budget, ni par rapport à notre revenu national, il ne dépasse celui que consentent les États-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne fédérale.

Cet effort contribue pour une large part à notre transformation technique comme à notre expansion industrielle. En même temps, il permet à la France de soutenir la politique extérieure qu'elle mène depuis quatre années, qui lui donne dans le monde sa physionomie propre et sa dignité, et grâce à quoi elle a retrouvé une force d'attraction et une influence.

Mais il va sans dire que, ni par intérêt ni par doctrine, la France n'entend être isolée. Bien au contraire, l'accroissement de sa capacité doit profiter aux groupements dont elle fait partie et en renforcer la cohésion. Je pense d'abord à l'Europe que nous construisons à partir du Marché commun et qui trouve dans l'amitié franco-allemande une de ses bases nécessaires. L'existence d'une puissance atomique française sera pour cette Europe en gestation une garantie nouvelle, d'autant plus utile que la crise de Cuba vient d'illustrer ce que je disais à cette même tribune en juillet dernier, en montrant que la rapidité et l'énergie des réactions d'un peuple dépendent fatalement de la gravité de la menace qu'il ressent sur sa propre existence.

Nous continuons de souhaiter que l'Europe puisse sans trop tarder se donner, à côté des organisations économiques, une organisation politique. Sur ce point, vous le savez, nous n'avons pas encore abouti et la demande d'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun a conduit certains de nos partenaires à souhaiter différer les solutions. Le Premier ministre britannique sera dans quelques heures l'hôte du Président de la République. C'est dans l'esprit le plus amical et le plus constructif que nous l'accueillerons, prêts à nous réjouir de tous les efforts que fait la Grande-Bretagne pour se rapprocher de l'Europe à laquelle la lient tant d'intérêts et de souvenirs, prêts à lui faciliter les transitions, tout en maintenant naturellement que l'entrée de la Grande-Bretagne ne doit ni détruire les structures, ni retarder les réalisations, ni compromettre les résultats que nous avons obtenus, notamment pour la défense, à nos yeux capitale, des intérêts de notre agriculture. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

De même que nous sommes fidèles à l'Europe, nous sommes fidèles à l'Alliance atlantique. Je ne saurais mieux illustrer cette affirmation qu'en rappelant le communiqué officiel publié le 24 octobre dernier par le Gouvernement au moment le plus aigu de la crise de Cuba : « Les engagements réciproques qui constituent l'Alliance atlantique sont et demeurent la base de la politique de la France ». Cette crise a permis, je crois, à nos anciens et puissants amis et alliés américains d'en prendre conscience et j'ai des raisons d'espérer qu'ayant reconnu à l'heure de l'épreuve que les alliés les plus assurés d'eux-mêmes ne sont ni les moins solides, ni les moins clairvoyants, ils en tireront quelques conséquences pour leur conception du fonctionnement même de l'Alliance. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Membre de la Communauté européenne, membre de l'Alliance atlantique, la France n'entend pas pour autant perpétuer une politique de blocs. L'objectif essentiel et unique de notre politique extérieure est en fin de compte de favoriser l'établissement d'une paix durable en même temps que le progrès de toutes les nations. L'Alliance atlantique est une alliance défensive et pacifique. Nous espérons qu'un jour les rapports entre l'Est et l'Ouest pourront être normalisés et fondés, par delà les différences de régimes, sur le respect des droits de tous et de l'indépendance de chacun. Située comme elle l'est géographiquement et appuyée sur ses traditions historiques, la France pourra prendre sa part des rapprochements nécessaires, le jour du moins où le monde totalitaire aura renoncé sincèrement à toute velléité d'agression. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

D'ores et déjà, l'organisation des Nations Unies, si elle sait s'abstenir d'interventions qui ne sont pas dans sa vocation et où elle a rencontré bien des déboires, doit pouvoir jouer son rôle en devenant le lieu de rendez-vous et de rencontre où les peuples peuvent se mieux connaître et mieux se comprendre.

Qu'on se décide enfin à envisager un désarmement véritable, c'est-à-dire et d'abord la suppression totale de l'arme atomique, et l'humanité pourra se consacrer aux tâches pacifiques que lui ouvre la science et que lui commande la notion que nous avons acquise d'une nécessaire justice dans la répartition des richesses entre les nations. Car, de même que l'Alliance atlantique doit rester un instrument de paix, le Marché commun, à supposer qu'il s'élargisse, ne doit pas devenir un syndicat des nations riches, aggravant par son expansion même l'écart avec les populations souvent misérables de ce qu'on appelle le Tiers-Monde.

M. Achille Peretti – Très bien !

M. le Premier ministre – Agir autrement serait livrer ces populations au totalitarisme et renforcer les risques d'un conflit mondial.

C'est pourquoi, par esprit de justice comme par sagesse, la France estime qu'il appartient aux peuples prospères d'accroître et d'organiser leur effort au profit des autres. Le Gouvernement se propose sur ce point, en utilisant le concours de personnalités compétentes, d'entreprendre prochainement l'étude approfondie de ce que devrait être une organisation d'aide efficace aux pays sous-développés. Mais, en attendant, la France se doit de montrer l'exemple et de consentir sur ses propres ressources un effort généreux. Indépendamment de ce qu'elle doit consacrer par priorité à ses propres territoires d'outre-mer, elle le fait déjà au profit, notamment, des jeunes États d'Afrique, qui ont avec elle des liens de coopération particuliers. Elle le fait dans une proportion qui la met au premier rang des nations, eu égard à ses ressources.

Cela est notamment vrai à l'égard du nouvel État algérien, en dépit des déceptions que ses débuts nous ont parfois causés. Aux actes criminels de l'OAS qui ont précédé et suivi les accords d'Évian ont trop souvent répondu depuis, à l'égard de nos concitoyens comme des musulmans qui avaient servi la France, des actes de spoliation, de violence, allant, dans bien des cas, jusqu'à l'assassinat. Même en faisant la part des actes crapuleux, des rancunes inévitables suivant près de huit ans de guerre, de la difficulté qu'a eue le Gouvernement algérien à s'installer et à s'organiser, il est certain que les commencements de la coopération franco-algérienne en ont été affectés et, d'abord, à la base, entre les communautés.

Les conversations que nous venons d'avoir, un certain nombre de mesures qui ont été prises et de réactions à des incidents récents, nous permettent d'espérer une évolution plus favorable. Nous la souhaitons profondément, convaincus que la coopération est dans la vocation de la France et qu'elle est vitale pour l'Algérie. Mais nous ne pourrons évidemment la poursuivre que si le Gouvernement algérien confirme et impose dans l'action quotidienne ses engagements tant à l'égard de la sécurité des personnes et des biens, qu'en ce qui concerne la mise en ordre de ses finances et de son administration. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Je demande à l'Assemblée de croire que la vigilance du Gouvernement sur ces différents points sera constante et que la sauvegarde des intérêts de la France et des droits qui ont été reconnus aux Français sera la condition de l'aide que nous apporterons à l'Algérie. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il va de soi, mesdames, messieurs, qu'il n'est pas de politique étrangère valable qui ne réclame un pays fort, prospère et rassemblé. Les secousses de la décolonisation, les transformations économiques et sociales provoquées par la refonde mutation que connaît la France depuis la fin de la dernière guerre n'ont pas été sans provoquer ou aggraver certaines disparités ou même certaines fêlures dans l'unité morale et matérielle de notre pays. Continuer sans désespérer l'œuvre de rénovation et de modernisation entreprise, mais travailler à refaire ou à parfaire l'unité française, telle sera la ligne de la politique intérieure de mon gouvernement.

Et d'abord nous devons, ici encore, regarder en face les conséquences du règlement algérien, qu'il s'agisse de l'arrivée en métropole de centaines de milliers de Français, qu'il s'agisse du trouble des consciences qui a mené parfois certains jusqu'au suprême égarement.

Nous devons réaliser dans les plus brefs délais l'intégration complète des rapatriés au sein de la communauté française. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela suppose avant tout une coopération fraternelle mais aussi un effort organisé, notamment dans le domaine de l'emploi et dans celui du logement. Le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures dans ce sens. Il se propose de les compléter et de déposer un projet de loi de programme pour accélérer et coordonner cette action.

Quant à ceux qui se sont laissé entraîner dans de folles entreprises de subversion, il va de soi que l'État continuera d'être défendu et que les criminels seront poursuivis avec la fermeté et la sévérité qui s'imposent.

Mais la plupart des causes qui ont provoqué tant d'égarements ou leur ont servi de prétexte tendent à disparaître. C'est pourquoi le Gouvernement espère que la sagesse l'emportera et qu'il lui sera alors possible d'envisager les mesures tendant à réincorporer dans la vie nationale tous ceux qui ont été surtout victimes des événements et qui ne se sont pas dévoyés au point de faire couler le sang français. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT et sur divers bancs. – Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Maurice Thorez – Jouhaud !

M. le Premier ministre – Il convient ensuite, mesdames, messieurs, d'assurer le maintien de l'expansion économique. Jamais sans doute la situation n'a été plus encourageante. L'expansion industrielle progresse à un rythme d'autant meilleur qu'il est constant ; la production agricole s'accroît ; le commerce extérieur a permis à nos avoirs en devises d'atteindre un niveau record en dépit des remboursements anticipés que nous avons effectués. Malgré le surcroît de charges consenties au profit des rapatriés, notre budget sera en équilibre sans impôt nouveau, même en maintenant les aménagements prévus à la surtaxe progressive et qui profitent essentiellement aux salariés, notamment aux salariés de la fonction publique. (*Applaudissements.*)

Si un effort fiscal supplémentaire se révélait un jour nécessaire, il devrait porter naturellement sur les revenus les plus favorisés.

Enfin, un soin particulier sera apporté à la répression de la fraude fiscale. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais rien n'est plus fragile que la prospérité, et l'équilibre des échanges, en particulier, est susceptible de se renverser brusquement pour peu que la hausse des prix nous empêche de rester compétitifs sur les marchés mondiaux en même temps qu'elle créerait à nouveau un climat inflationniste. Il faut y veiller, et tout particulièrement en ce qui concerne les prix alimentaires, où l'organisation ou la réorganisation des circuits de distribution et une réforme urgente des sociétés d'intervention doivent pouvoir sauvegarder les intérêts des producteurs et profiter aux consommateurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Mais dans tous les domaines il importe de maintenir la stabilité monétaire, dont il faut bien comprendre qu'elle n'a pas pour but de gonfler indéfiniment notre compte devises, mais d'assurer l'équilibre social et économique intérieur de la nation en accroissant notre place sur les marchés extérieurs. Faute de quoi, nous serions condamnés à réduire notre production, nous retrouvant ainsi dans la situation que nous avons connue jusqu'en 1958 (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) et où notre activité économique était conditionnée par une aide étrangère qu'en tout état de cause nous ne retrouverions plus. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*) Il y a là un aspect du problème trop fondamental pour que je n'en souligne pas la gravité et la ferme résolution du Gouvernement de maintenir la valeur du franc.

Mais l'expansion ne dépend pas uniquement de la capacité de notre production d'affronter la concurrence, capacité que nos industriels, d'ailleurs, seront incités à sauvegarder par l'abaissement progressif de notre protection douanière. Elle dépend aussi de la capacité d'achat. En ce qui concerne le marché intérieur nous n'avons pas d'inquiétude, et la hausse des salaires et des diverses rémunérations qui a fortement marqué l'année 1962 (*Murmures sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*) se traduit par une augmentation sensible en valeur constante de la consommation, augmentation que nous avons contribué à provoquer, d'ailleurs, par des mesures récentes prises en faveur de certaines catégories sociales.

La cadence de développement des investissements est peut-être moins rapide, mais nous nous en préoccupons. D'ores et déjà, une commission d'experts a été chargée par le Gouvernement d'étudier le problème et de faire des propositions.

En ce qui concerne les ventes à l'exportation nous devons, pour être à l'abri d'une récession éventuelle, même faible, chez nos principaux clients traditionnels, nous préparer à nous ouvrir d'autres marchés. Cela nous est certainement possible dans les pays de la zone franc ainsi que dans des pays en voie de développement ; des continents entiers comme l'Asie,

l'Afrique, le monde arabe, l'Amérique latine sont accessibles à nos exportations, notamment de biens d'équipement. Là se trouve pour nous l'intérêt économique, et non pas seulement politique, de venir en aide à certains pays, notamment par ouverture de crédits à moyen et à long terme, par l'aménagement de l'assurance-crédit et peut-être par l'étude d'un système de garantie des investissements.

M. René Sanson – Très bien !

M. le Premier ministre – Enfin, nous devons protéger les débouchés que le Marché commun et les règlements agricoles permettront d'ouvrir aux produits de notre propre agriculture. Tout cela suppose une politique d'ensemble et concertée dont nous avons conscience et que nous poursuivrons.

Si le maintien global de l'expansion est la base de notre politique économique, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle profite inégalement aux catégories sociales comme aux régions. Voilà un des points sur lesquels nous devons nous montrer résolument novateurs si nous voulons éviter un déséquilibre grave entre une capitale démesurément développée, des régions prospères au nord de la Loire, dans l'Est et le Sud-Est, et des régions végétant ou même s'appauvrissant, comme l'Ouest, le Centre ou le Sud-Ouest. Le Gouvernement met au premier plan de ses préoccupations une politique d'aménagement du territoire. Dans un délai rapide sera instituée une Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Cette délégation sera rattachée au Premier ministre, de même que va lui être rattaché le tourisme et comme lui restent rattachés le Commissariat général du plan et le District de la région parisienne. L'ensemble de ces structures fait du Premier ministre le responsable direct de l'aménagement du territoire au sens le plus large du terme.

M. Roger Dusseaulx – Très bien !

M. le Premier ministre – J'aurai donc sans doute l'occasion de développer cela plus à loisir devant l'Assemblée. Aujourd'hui, je dirai simplement que mes objectifs sont de régulariser la croissance de la région parisienne sans pour autant contrarier son rôle de cerveau et de cœur de la France, de favoriser l'expansion partout où elle se produit naturellement, mais de poursuivre un grand effort pour rendre vie aux régions qui tendent à périr.

La décentralisation industrielle sera l'un des aspects de cette politique. Mais elle ne saurait suffire, tant s'en faut. C'est une politique beaucoup plus large que nous devons mener. Elle s'appliquera aussi bien à la décentralisation culturelle et universitaire qu'au tourisme, qui peut connaître un développement et un étalement géographique considérables.

Cette politique pourra également comporter l'extension de notre domaine forestier, la création de nouveaux parcs nationaux, la décentralisation hospitalière, particulièrement en matière de maisons de retraite, de convalescence...

M. René Laurin – Très bien !

M. le Premier ministre –... ou de centres spécialisés pour l'enfance et notamment l'enfance inadaptée. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Décentralisatrice, donc, en matière de consommation aussi bien que de production, accélérée par l'orientation systématique des investissements publics, tant industriels que techniques ou sociaux, cette politique jouera au profit des régions auxquelles elle s'appliquera, mais elle constituera en même temps une possibilité d'amélioration sensible de la condition de vie des citoyens, en particulier des travailleurs, en facilitant les loisirs, indispensables à tous mais surtout à ceux qui peinent pour gagner leur vie dans les cités industrielles.

Elle devra être complétée par une amélioration intrinsèque des conditions de vie dans les villes et surtout à Paris, par un effort accru de construction et d'urbanisation, par la généralisation d'espaces verts, par l'amélioration et l'assainissement de la circulation urbaine.

Elle supposera le développement des communications intérieures par l'extension résolue de notre programme de routes, d'autoroutes et de lignes d'aviation intérieures. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Renforcer l'unité de la France en réalisant une politique harmonieuse d'aménagement du territoire conduit tout naturellement à parler de l'harmonisation des conditions sociales. Il y a des catégories désavantagées que nous connaissons tous et pour lesquelles un effort a été fait en 1962, qui devra être complété en 1963 par des mesures dont certaines figurent déjà dans le projet de budget ; je pense aux familles, je pense plus encore aux personnes âgées... (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT – Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Fernand Darchicourt – Rendez-leur l'argent que vous leur avez pris !

M. le Premier ministre – ... auxquelles un peuple jeune et vivant se doit d'assurer une vieillesse décente. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

M. René Cassagne – Rendez-leur la vignette !

M. le président – Monsieur Cassagne, je vous en prie !

M. André Fanton – Cela gêne le parti socialiste qu'on fasse les choses qu'il n'a jamais faites. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président – Monsieur Fanton, je vous en prie !

Messieurs, faites la trêve. Écoutez l'orateur.

Monsieur le Premier ministre, je vous invite à poursuivre.

M. le Premier ministre – Mais il est trois sujets que je voudrais examiner plus longuement : la condition des agriculteurs, la condition des salariés, l'éducation nationale.

Le problème de l'agriculture est un problème fondamental. Je l'ai évoqué incidemment au cours de cet exposé, aussi bien en parlant de régions où la culture non rentable devrait reculer devant les parcs nationaux, les zones touristiques ou la forêt, qu'en évoquant les débouchés que doivent nous offrir le Marché commun et, peut-être, un jour, une organisation mondiale des marchés agricoles.

Mais son aspect le plus important reste l'amélioration nécessaire des conditions de vie de nos agriculteurs. On doit reconnaître que l'élévation générale du niveau de vie depuis quinze ans n'a pas diminué l'écart entre les agriculteurs et les citadins. Les gouvernements s'en sont déjà soucié. Des lois ont été votées, des textes d'application ont été pris en matière d'enseignement agricole, de sociétés d'aménagement foncier, de réglementation des cumuls, qui se proposent de favoriser la transformation des structures agricoles et, par voie de conséquence, l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs.

Des mesures comme l'élévation du salaire minimum agricole garanti, l'extension des prestations sociales, sont des remèdes qui sont intervenus ou interviendront. Mais j'admets parfaitement que cet ensemble reste encore insuffisant. Le retard est grand et ne pourra être comblé que par une politique de longue haleine, en veillant à ce que les textes soient appliqués résolument, à ce que d'autres viennent les compléter, à ce que la gestion du crédit agricole soit revue dans un esprit large (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*), au prix enfin d'un effort de solidarité nationale et par une politique de transferts de revenus, le tout sous l'impulsion de l'État et avec la collaboration des représentants de la profession.

Si la majorité des agriculteurs se trouvent actuellement parmi les Français les moins favorisés, je ne saurais certes méconnaître les problèmes que pose la condition ouvrière. L'activité intense de l'industrie, la situation de plein emploi que nous connaissons ont permis une élévation sensible des salaires et du niveau de vie. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore des situations à redresser, des améliorations à apporter, des dangers à prévenir. Mon gouvernement continuera en faveur des bas salaires la politique qu'il a amorcée par le relèvement spontané du SMIG (*Murmures et rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste*) et par la réduction des écarts de zones de salaires avec comme objectif leur suppression totale. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Il poussera activement la réalisation du vaste programme d'investissements sociaux inclus dans le IV^e plan et donnera des instructions pour que le V^e plan donne encore plus de place à cette partie de son programme. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En ce domaine, il se préoccupera particulièrement du logement des familles modestes auquel priorité absolue sera donnée en matière de construction. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. – Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Sur les bancs du groupe communiste – Pouillon ! Pouillon !

M. le Premier ministre – Mais rien ne sera plus important que de maintenir le niveau de l'emploi que pourrait menacer la moindre récession de notre activité coïncidant avec l'abaissement de la durée du service militaire (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*) l'arrivée de jeunes générations nombreuses et l'apport des rapatriés.

Tout en prenant les précautions nécessaires contre un afflux excessif de main-d'œuvre étrangère, le Gouvernement étudie les mesures propres à parer aux conséquences sociales d'une éventuelle modification de la situation de l'emploi.

Un député communiste – Et les 40 heures ?

M. le Premier ministre – Il ne convient pas, en effet, d'attendre que les difficultés soient là pour y parer. C'est pourquoi, à côté des organismes existants, en la matière, qu'il s'agisse du fonds national de chômage, ou du système interprofessionnel d'allocations institué en 1958, nous nous proposons de créer un Fonds national de l'emploi, destiné non pas seulement à soutenir les chômeurs, les chômeurs éventuels... (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Vous préféreriez qu'ils soient réels ! (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT*)

... mais à les aider à trouver du travail, grâce à des allocations supplémentaires versées à ceux qui accepteraient une reconversion professionnelle conforme à la modernisation de l'activité économique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Ce projet est d'ores et déjà à l'étude. Le Parlement sera appelé à en connaître. Les groupements professionnels d'employeurs et de travailleurs directement intéressés à l'équilibre de l'emploi seront associés par les moyens appropriés à l'organisation du Fonds et aux actions menées par lui. Ainsi sera complétée l'action entreprise en matière de formation professionnelle comme de promotion sociale.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera à pratiquer à l'égard des syndicats la politique de liberté et de coopération qui est la sienne. La discussion des salaires dans l'industrie privée restera libre, les conventions collectives devront être encouragées, étendues et précisées. La collaboration des syndicats à la gestion économique de la nation sera recherchée et développée. Il ne s'agit pas, précisons-le bien, d'étatiser les syndicats à la liberté et à la diversité desquels le Gouvernement entend qu'il ne soit portée nulle atteinte. (*Applaudissements sur les mêmes bancs*). Il s'agit ici encore de renforcer l'unité nationale...

M. Maurice Thorez – Des mots ! Ce sont des mots !

M. le Premier ministre – ... en associant bien davantage le monde du travail à la conduite de l'activité économique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cette association peut se situer aussi bien au niveau le plus élevé, qu'il s'agisse des délibérations du Conseil économique et social, de l'élaboration ou de l'exécution du plan, qu'au niveau de la profession, de la région économique, voire des entreprises, lorsque par leur dimension elles ne permettent pas le contact direct entre le chef d'entreprise et les travailleurs. Il s'agit là, je ne me le dissimule pas, d'une transformation profonde dans les rapports entre l'État, le patronat et les représentants ouvriers, qui ne pourra être menée que progressivement

et avec l'accord de tous les intéressés. Le Gouvernement estime que cette voie est celle de l'avenir, il s'y engagera avec la volonté d'aboutir. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

En matière sociale comme ailleurs, mesdames, messieurs, il vaut mieux prévenir que guérir. Et, tout en corrigeant les injustices établies, il convient d'assurer à tous, au départ, l'égalité des chances. Ceci comporte plusieurs aspects dont la plupart se rattachent à l'éducation nationale, qui sera pour mon Gouvernement une tâche primordiale. Les crédits que le projet de budget réserve à l'éducation nationale, qu'il s'agisse d'investissements ou de fonctionnement, sont les plus élevés qui lui aient jamais été consacrés en valeur absolue comme en valeur relative. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais les crédits ne suffisent pas ! Il y faut l'action et l'ardeur des hommes, et d'abord des maîtres ; il y faut le respect de notre tradition de culture générale et, en même temps, la simplification des programmes et leur adaptation à la vie moderne ; il y faut un grand effort de décentralisation, ne serait-ce que par justice sociale, à l'égard des fils de nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Il y faut moins de rigidité, moins d'œillères, plus de souplesse et plus d'ouverture sur le monde ; il y faut donner à la recherche sa place prépondérante et pourtant tenir compte des besoins quotidiens de l'enseignement ; il y faut le respect des titres mais non du mandarinat. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y faut la justice par les examens et par les concours, mais non le culte des parchemins. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y faut un vaste effort de démocratisation pour amener à l'enseignement supérieur, chaque année, beaucoup plus de fils d'ouvriers et de fils de paysans. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT. – Exclamations et interruptions sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président – Je vous prie, mesdames, messieurs, d'écouter l'orateur qui n'a rien dit de choquant.

Sur les bancs de l'UNR – Cela les gêne !

M. le président – Si vous voulez bien ne pas faire rebondir les incidents, vous m'éviterez de me livrer à une sorte de tennis tout à fait inhabituel. (*Sourires.*)

Monsieur le Premier Ministre, veuillez poursuivre, je vous prie.

M. le Premier ministre – Il y faut une part accrue donnée aux sciences et aux techniques et pourtant la sauvegarde de notre humanisme. Il y faut une transformation des méthodes et l'utilisation systématique des moyens modernes et notamment des moyens audio-visuels, et pourtant le maintien du contact entre le maître et les élèves, contact qui depuis Platon n'a rien perdu de sa valeur. Il y faut enfin unité et diversité dans la doctrine, logique et souplesse dans l'application, sous l'autorité d'un ministre résolu à consacrer à cette tâche un long effort. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

J'ose dire que cette dernière condition sera remplie et que celui qui assume cette charge lourde et passionnante pourra compter sur mon appui constant et obstiné. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Telles sont, mesdames et messieurs, les principaux aspects de l'action gouvernementale. Par son ampleur, par sa diversité, elle suppose la collaboration de tout ce qui est représentatif dans la nation, qu'il s'agisse des assemblées, des organismes régionaux et des élus locaux, des organisations professionnelles ou syndicales, en même temps que la direction ferme et cohérente d'un État fort.

On a célébré bien des fois la planification française, qui a su, dit-on, concilier et additionner les mérites de l'économie dirigée et ceux de la liberté d'entreprise. Il en est de même en ce qui concerne les institutions. Nous devons continuer à concilier la fermeté et la stabilité dans la direction de l'État avec la sauvegarde des libertés démocratiques. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le référendum du 28 octobre a manifesté clairement la volonté du peuple français de persévérer dans cette voie et de donner au Président de la République le rôle déterminant qui lui revient pour l'impulsion comme pour la continuité. À ceux qui y ont vu ou ont feint d'y voir une novation dans le fonctionnement de nos institutions, je me permettrai de rappeler ce que je disais à cette même tribune le 26 avril dernier : « La présence au sommet de l'État d'un pouvoir garant de ce qui est essentiel et permanent pour la nation comme pour la République, est un facteur déterminant d'équilibre et de stabilité. » ; et j'ajoutais : « Nommé par le chef de l'État, trouvant donc en lui sa source, le Gouvernement est et reste responsable devant l'Assemblée nationale ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je n'ai rien, pour ma part, à changer à ces déclarations. Aujourd'hui, comme hier, j'ai le désir de collaborer loyalement avec les représentants élus du peuple. Vous avez le droit de connaître et de suivre dans son évolution la politique que le Gouvernement conduit et que vous contrôlez. Vous devez être associés étroitement, notamment par l'intermédiaire de vos commissions permanentes (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*), à l'élaboration des grandes mesures législatives dont l'adoption dépend d'ailleurs de vous et dans lesquelles s'inscrit l'évolution même de notre pays. Par ces moyens et par d'autres, vous devez contribuer largement et constamment à l'œuvre de rénovation entreprise dès la Libération et qui connaît depuis 1958 un grand essor... (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur les bancs du groupe socialiste – Et avant ?

M. le Premier ministre – ... sous l'impulsion de celui que, pour notre honneur, le peuple a placé à la tête de l'État et à qui il vient de renouveler avec éclat sa confiance... (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT, du groupe des républicains indépendants et divers bancs du groupe du centre démocratique.*)

Sur les bancs du groupe communiste – Debout ! Debout !

M. Henri Duvillard – Nous ne sommes pas en Russie !

M. René La Combe – Attention aux Chinois, messieurs les communistes ! (*Rires sur les bancs de l'UNR.*)

M. le président – Mes chers collègues, mettons toute notre attention à écouter M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre – ... et à qui il vient de renouveler avec éclat sa confiance.

Croyez bien que le Gouvernement mesure lui aussi le poids des responsabilités que le Président de la République lui a confiées en le désignant. Il désire, pour mieux les assumer, avoir la preuve de votre confiance. C'est pourquoi il a pris l'initiative de vous demander, à l'issue de ce débat, de la lui donner expressément.

Nous savons qu'il existe au sein de cette Assemblée une majorité unie et cohérente, prête à nous apporter un concours et un appui résolu. Nous ne faillirons pas aux obligations que nous dicte cet appui, sans précédent dans l'histoire de la République et qui doit donner à cette législature un caractère particulièrement fécond. Mais cette majorité n'est pas fermée et pour renforcer encore ici l'unité nationale et rassembler mamie de nos jeunes et vigoureuses institutions le plus de bonnes volontés possible, je souhaite que s'accroisse le nombre de ceux qui, acceptant sans réserve mentale, et sans réticence la décision populaire du 28 octobre (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), sont disposés à collaborer à des degrés divers à l'œuvre de formation de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'UNR-UDT.*)

Assurément, la route paraît ouverte et certains la disent déjà facile. Ils oublient que, pour mon Gouvernement, la préoccupation n'est pas de durer pour durer, mais d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Sûrs de la collaboration et du soutien de notre majorité, nous n'en souhaitons pas moins l'appui de tous les membres de cette Assemblée qui partagent avec nous la volonté de faire de la France un pays toujours plus fort, plus prospère et plus humain. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de l'UNR-UDT et du groupe des républicains indépendants. – Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Index :

A	
Afrique.....	3, 62
Agriculture.....	3, 26, 67
Aide au développement.....	67
Algérie.....	3, 26, 67
Alliance atlantique.....	3, 12, 15, 62, 67
Aménagement du territoire.....	3, 26, 67
B	
Ballanger, Robert.....	10
Baudis, Pierre.....	7
Biaggi, Jean-Baptiste.....	4
Billoux, François.....	18
Bricout, Edmond.....	48
Budget.....	67
C	
Cassagne, René.....	46, 56, 73
Chandernagor, André.....	37, 45, 56
Chômage.....	67
Claudius-Petit, Eugène.....	41, 54
Construction européenne.....	3, 15, 34, 67
Conte, Arthur.....	41
Coopération.....	3, 67
Coopération économique et industrielle.....	12, 34
Croissance.....	3, 67
D	
Darchicourt, Fernand.....	48, 73
de la Grange, François.....	26
Décolonisation.....	3
Défense nationale.....	3, 15, 62, 67
Dissuasion.....	15
Dusseaulx, Roger.....	72
Duvillard, Henri.....	77
E	
Éducation nationale.....	3, 67
Élargissement.....	12
Élections de novembre 1962.....	64
États-Unis.....	15
Euratom.....	15
Europe.....	12
Exportations.....	67
F	
Fanton, André.....	38, 42, 43, 49, 73
Faure, Maurice.....	41, 53
Fonction publique.....	3
Force de frappe.....	15
Franc.....	67
G	
Gaillard, Félix.....	41
Gaullisme.....	3, 36, 50, 58
Gernez, Raymond.....	42
Grande-Bretagne.....	3, 67
Grenier, Fernand.....	48
Guerre froide.....	12, 15, 34, 62, 67
Guillon, Paul.....	46, 47
H	
Habib-Deloncle, Michel.....	45
I	
Inflation.....	3
Institutions.....	3, 26, 36, 50, 58, 64, 67
Italie.....	34
J	
Jarrosson, Guy.....	51, 54
Jeunesse.....	3
K	
Kaspereit, Gabriel.....	47
Kir, Félix.....	10, 20, 38
L	
La Combe, René.....	78
Lacoste Lareymondie, Alain de.....	25, 39, 40, 45
Laurin, René.....	72
Legaret, Jean.....	37
Legendre, Jean.....	10, 51, 52, 53, 56
Logement.....	3, 26, 67

M		Q	
Majorité politique.....	64, 67	Quatrième République.....	50
Marcenet, Albert.....	46	R	
Marché commun.....	3, 12, 26, 50, 67	Rapatriés d'Algérie.....	26, 67
Marseille.....	26	Référendum de 1962.....	36, 50, 58
Mollet, Guy.....	43, 44, 46, 47, 56	Région parisienne.....	67
Morisse, Jean.....	49	Rénovation rurale.....	67
N		Reynaud, Paul.....	54
Niveau de vie.....	3, 67	Rombeaut, Nestor.....	9
Nucléaire.....	15, 67	Royaume-Uni.....	12
O		S	
OAS.....	26, 67	Sanson, René.....	5, 72
Ordre public.....	26	Schmitt, René.....	45
Ouvriers.....	67	Stabilité monétaire.....	3
P		T	
Paquet, Aimé.....	52	Thomazo, Robert.....	15
Participation.....	67	Thorez, Maurice.....	39, 41, 56, 70, 75
PCF.....	64	Tomasini, René.....	11
Peretti, Achille.....	69	Transports.....	67
Pillet, Paul.....	52	U	
Plan.....	3, 26, 67	UEO.....	12
Populations défavorisées.....	3, 67	Université.....	3
Prolifération.....	15		